

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_01

Objet : Adhésions annuelles 2025 du Syndicat à des organismes nationaux et locaux

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 18 (72%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude Daviaud	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry THRIPOSE	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUT donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (8) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUT, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Philippe PATEY

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président propose aux membres du Bureau de reconduire différentes adhésions annuelles à des organismes associatifs nationaux ou locaux.

Ces adhésions prennent plusieurs formes : accès aux plateformes dédiées, possibilités de participation à des réunions, stand, groupe de travail ou obtention de données.

Il s'agit de renouveler, pour l'année 2025, les adhésions aux organismes associatifs ou fédérations suivants : **ACPUSI** (Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information), **AMF 86** (Association des Maires de la Vienne), **AMR 86** (Association des Maires Ruraux de la Vienne), **ADAMA** (Association des Maires et des anciens Adjoints de la Vienne) **ASTEE** (Association française des professionnels de l'eau et des déchets), **APE** (Aqua Publica Europea), **CEPCL** (Asso. Collectivités de l'Eau Poitou-Charentes et Limousin) **CR ENERGIES RENOUVELABLES** (Conseils et supports), **EIT Sud Vienne** (Synergies territoriales en lien avec la Transition écologique) ;(**FNCCR** (France Eau Publique et Cycle de l'eau), **O.I.E.** (Office International de l'Eau) et **SO-COOPERATION** (Coopération et solidarité internationale)

Les montants prévisionnels sont les suivants :

Organismes	Montant estimatif 2025 (en € HT)
ACPUSI	1 000
AMF 86	350
AMR 86	110
ADAMA	1 500
ASTEE	600
APE	3 200
CEPCL	1 000
CR ÉNERGIES RENOUVELABLES	1 500
E.I.T.	1 700
FNCCR - France Eau Publique	8 300
FNCCR - Cycle de l'eau	8 300
Médiation de l'Eau	4 500
O.I.E.	1 200
SO COOPÉRATION	1 600
TOTAL	34 860

Le Président propose de fixer une enveloppe budgétaire d'un montant maximum de 37 000 €, afin de permettre au Syndicat d'adhérer à tout autre organisme similaire, si le besoin apparaît en cours d'année. Ces adhésions seront engagées pour l'année 2025 dans la limite des crédits votés aux budgets concernés.

Il est précisé que ces adhésions seront gérées au sein de la direction générale des services pour l'engagement et le suivi de celles-ci.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'autoriser les adhésions aux organismes ci-dessus mentionnés pour l'année 2025,
- d'autoriser l'adhésion dans le courant de l'année à des organismes similaires, pour les besoins du Syndicat, dans la limite de 35 000 euros hors taxes pour l'ensemble des adhésions et pour l'année 2025 dans la limite des crédits votés aux budgets concernés ;
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT EAU de Vienne" and "ASSAINISSEMENT" around the perimeter. The signature is a stylized, cursive mark.

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_02

Objet : Réalisation des études géotechniques pour la Manufacture d'Eau - Programme 2025-
Budget Eau potable

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude Daviaud

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry THRIPOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Jacques SABOURIN

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUT donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (7) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUT, Monsieur Frédy POIRIER

Vu par le Responsable du service Achats/Marchés Publics : Oui / Non (si nécessaire)

Vu par le Directeur DAFIC : Oui / Non (si nécessaire)

Vu par le DGA : Oui / Non (si nécessaire)

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 086-200049104-20250121-02_MANUEAU-DE



Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau que dans le cadre de la réalisation du projet Manufacture d'eau, il est nécessaire de réaliser des études géotechniques pour la conception des ouvrages et réseaux et le suivi géotechnique en phase exécution.

Dans le respect des crédits inscrits aux budgets d'eau, le Président propose aux membres du Bureau qu'un accord-cadre à bons de commande soit établi pour répondre à un certain nombre de besoins techniques et réglementaires relatifs aux travaux associés.

Dans le cadre du projet Manufacture d'eau, Eaux de Vienne a confié la maîtrise d'oeuvre en 2023 au groupement IRH Ingénieur Conseil / SAFEGE / LIGNE DAU pour :

- La modification d'ouvrages existants (prise d'eau de Forclan, usine actuelle Jules Duvau) ;
- La construction de nouveaux bâtiments et ouvrages, sur des zones construites ou à nu de différents sites (la nouvelle usine d'eau potable de la Manufacture d'Eau, la suppression à l'actuelle usine Jules Duvau);
- La pose de réseaux par techniques conventionnelles ou par forage dirigé (sous la Vienne, sous voie SNCF) reliant les différents sites.

Les travaux associés à la présente délibération concernent ainsi 6 sites différents :

- Site 1 : Usine de traitement actuelle Jules Duvau à Châtelleraut ;
- Site 2 : Fonçage sous la Vienne à Châtelleraut (en tranche optionnelle);
- Site 3 : Site des réservoirs et du forage de Nonnes à Châtelleraut;
- Site 4 : Prise d'eau de Forclan à Cenon-sur-Vienne ;
- Site 5 : Réservoir de la Forêt à Naintré ;
- Site 6 : Site de la future usine de production d'eau potable, « La Manufacture d'Eau » à Naintré.

Dans ce contexte, la présente consultation a pour objet le choix d'un prestataire pour la réalisation des missions d'études géotechniques suivant la norme NF P 94-500. La mission comportera ainsi les éléments suivants conformément cette norme :

- Mission G1 ;
- Adaptation du programme d'essais préliminaire et réalisation de sondages in situ et essais en laboratoire ;
- Missions d'études :
 - o G2 AVP,
 - o G2 PRO,
 - o G2 ACT,
 - o G4 ;
 - o G5 (en tranche optionnelle pour le site 1).

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande en application des articles R 2162-1 à R 2162-6 du code de la commande publique. Les prestations sont estimées par le maître d'oeuvre à 300 000 € HT maximum.

Vu par le Responsable du service Achats/Marchés Publics : Oui / Non (si nécessaire)

Vu par le Directeur DAFIC : Oui / Non (si nécessaire)

Vu par le DGA : Oui / Non (si nécessaire)

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 086-200049104-20250121-02_MANUEAU-DE

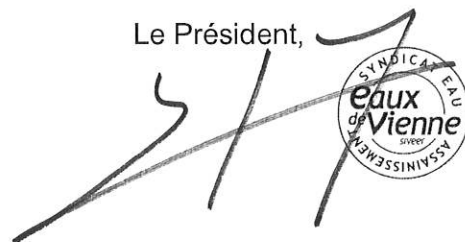
S²LOW

A l'unanimité le Bureau décide :

- de lancer une consultation en Appel d'offres ouvert en application de l'article R2124-2 du code de la commande publique relatif aux marchés publics de prestations intellectuelles ;
- de l'autoriser à signer le marché et tous documents à intervenir dans leur passation et exécution, y compris les actes modificatifs éventuels dans la limite de + 10% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que
ci-dessus.

Le Président,



SYNDICAT DES EAUX
de Vienne
ASSINISSEMENT

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_03

Objet : Réalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de Saint-Léger-de-Montbrillais - Budget Assainissement 2025

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude Daviaud	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry THRIPOSE	

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUT donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (7) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUT, Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration (STEP) des eaux usées de Saint Léger de Montbrillais (Vienne).

Cette opération fait suite au schéma directeur d'assainissement réalisé en 2023 et à la révision du zonage d'assainissement approuvé en décembre 2024.

Les travaux permettront non seulement de renouveler une station très vétuste mais aussi de répondre au problème d'évacuation des eaux traitées.

Les travaux consistent en la construction d'une nouvelle station d'épuration de capacité 195 EH (Equivalent Habitant) de type filtres plantées de roseaux et la création d'une zone d'infiltration des eaux usées traitées en lieu et place de la station existante.

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté au comité local des Trois Moutiers pour l'année 2025.

Le projet estimé à 333 500,00 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux	317 000
Maîtrise d'oeuvre Eaux de Vienne	16 500
Total	333 500

Le plan de financement pourrait être le suivant :

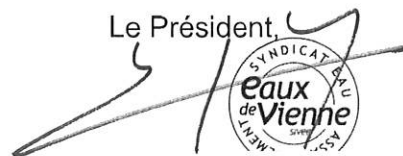
- Agence de l'Eau Loire Bretagne 30%
- Département de la Vienne 10%
- Eaux de Vienne 60%

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux d'assainissement de construction de la nouvelle station d'épuration;
- de procéder à des demandes de financement auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique;
- de l'autoriser à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus sous les réserves, d'une part, de l'accord des financeurs et, d'autre part, du vote du budget Assainissement 2025 par le Comité syndical.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,


 SYNDICAT DES
 Eaux
 de Vienne
 1970

3 / 4



Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_04

Objet : Réalisation de travaux de réhabilitation de 5 réservoirs - Programme 2025 - Budget Eau Potable

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude Daviaud

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry THRIPOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Jacques SABOURIN

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUD donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (7) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau des travaux de réhabilitation d'eau potable prévus au niveau des comités locaux suivants :

Comité local	Travaux
CL GRAND POITIERS NORD	CL GRAND POITIERS NORD - PROG 2025 - JAUNAY- MARIGNY - Réhabilitation des 3 bâches de la Diète
CL GRAND POITIERS NORD	CL GRAND POITIERS NORD - PROG 2025 - DISSAY - Réhabilitation du château d'eau de Dissay
CL VIENNE OZON	CL VIENNE OZON - PROG 2025 - VOUNEUIL - Réhabilitation de la bâche des BROCHALIERES
CL VALLÉES DU CLAIN	CL VALLÉES DU CLAIN- PROG 2025 - CHÂTEAU-LARCHER - Réhabilitation du château d'eau Château Larcher
CL GRAND POITIERS EST	CL GRAND POITIERS EST - PROG 2025 - BONNES - Réhabilitation de la bâche Bonnes

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté aux comités locaux pour l'année 2025.

Le montant total de l'opération est le suivant :

Montant travaux (€H.T.)	Maîtrise d'oeuvre "Eaux de Vienne" (€H.T.)	Total (€H.T.)
1 750 000	91 000	1 841 000

Le Président propose aux membres du Bureau :

- d'accepter la réalisation des travaux de réhabilitation des ouvrages d'eau potable tels que définis ci-dessus;
- de lancer une consultation allotie, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique;
- de l'autoriser à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus et sous réserve du vote du budget Eau Potable 2025 par le Comité Syndical.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



Extrait du registre des délibérations

Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_05

Objet : Réalisation de travaux de réhabilitation de sept stations de type lagunage naturel - Budget Assainissement 2025

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude Daviaud	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry THRIPOSE	

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUT donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (7) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUT, Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau du projet de réhabilitation des stations de type lagunage naturel :

Comité local	Commune	Intitulé	Montant estimatif des travaux € HT	Maîtrise d'oeuvre € HT	Montant total € HT
CL GRAND POITIERS EST	BONNES	CL GRAND POITIERS EST - PROG 2025 - BONNES - Réhab lagune Les Barbalières	300 000	15 600	315 600
CL VALLÉES DU CLAIN	CHÂTEAU LARCHER	CL VALLÉES CLAIN - PROG 2025 - Château Larcher Rehab lagune bourg	500 000	26 000	526 000
CL GRAND POITIERS SUD OUEST	CLOUE	CL GP SUD OUEST - PROG 2025- Cloué Réhab lagune bourg	200 000	10 400	210 400
CL LA BUSSIÈRE SAINT SAVIN	FLEIX	CL BUSSIÈRE ST SAVIN - PROG 2025 - Fleix réhab lagune Bourg	150 000	7 800	157 800
CL LA BUSSIÈRE SAINT SAVIN	FLEIX	CL BUSSIÈRE ST SAVIN - PROG 2025 - Fleix réhab lagune Chalache	150 000	7 800	157 800
CL VAUX-SUR-VIENNE	OUZILLY	CL VAUX - PROG 2025 - OUZILLY - Rehab STEP	200 000	10 400	210 400
CL VAUX-SUR-VIENNE	ST GERVAIS LES TROIS CLOCHERS	CL VAUX - PROG 2025 -St Gervais Bassin tampon STEP étanchéité	150 000	7 800	157 800
			1 650 000	85 800	1 735 800

Ces investissements sont inscrits au programme 2025 des différents comités locaux pour un montant total de 1 650 000 € HT.

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté aux comités locaux pour l'année 2025.

Afin de permettre la réalisation de ce programme de travaux, il est proposé de lancer, une ou plusieurs consultations, selon une procédure adaptée, en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

Le Président propose aux membres du Bureau :

- d'approuver la réalisation des travaux d'assainissement de réhabilitation susvisés;
- de lancer une ou plusieurs consultations selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique,
- d'autoriser le Président à signer le ou les marchés de travaux ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus, sous réserve du vote du budget Assainissement 2025 par le Comité syndical.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_06

Objet : Réalisation de travaux de réhabilitation d'ouvrage assainissement - Budget Assainissement 2025

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude Daviaud	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry THRIPOSE	

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUD donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (7) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau :

- que le syndicat possède environ 700 postes de relèvement ou de refoulement sur ses systèmes d'assainissement,
- que la réception et le pompage des eaux usées peuvent générer au fil du temps une dégradation du génie civil et de l'hydraulique de ces ouvrages de pompage,
- qu'il convient par conséquent de renouveler intégralement certains ouvrages ou à minima de changer et adapter l'hydraulique des autres,
- qu'ainsi, les projets de réhabilitation pour 2025 concernent **15 ouvrages** d'assainissement listés dans le tableau ci après :

Comité local	Commune	Intitulé	Montant estimatif des travaux € HT	Maîtrise d'oeuvre € HT	Montant total € HT
CL VAUX-SUR-VIENNE	ANTRAN	CL VAUX - PROG 2025 - Antran Rehab PR Rivière	40 000	2 100	42 100
CL VAUX-SUR-VIENNE	CERNAY	CL VAUX - PROG 2025 -Cernay Rehab PR route de Savigny	60 000	3 100	63 100
CL HAUT POITOU OUEST	CHAMPIGNY LE ROCHEREAU	CL HPO - PROG 2025 - CHAMPIGNY - PR Champs doret	60 000€	3 100	63 100
CL CHATELLERAULT NAINTRE	CHÂTELLERAULT	CL CHATELLERAULT-NAINTRE - PROG 2025 - Restructuration du PR de la Z Nord de Châtellerault suite transfert EU Antran	100 000	5 200	105 200
CL CHATELLERAULT NAINTRE	CHÂTELLERAULT	CL CHATELLERAULT NAINTE - PROG 2025 - Châtellerault Rehab PR Sanital	50 000	2 600	52 600
CL GRAND POITIERS EST	CHAUVIGNY	CL GRAND POITIERS EST - PROG 2025 - Chauvigny - Réhab PR Malraux	55 000	2 900	57 900
CL GRAND POITIERS NORD	JAUNAY MARIGNY	CL GRAND POITIERS NORD- PROG 2025 - JAUNAY MARIGNY PR Train TTP H2S (Nitrates de Calcium)	60 000	3 100	63 100
CL GRAND POITIERS NORD	JAUNAY MARIGNY	CL GRAND POITIERS NORD- PROG 2025 - JAUNAY MARIGNY PR Chincé TTP H2S (Nitrates de Calcium)	40 000	2 100	42 100
CL GRAND POITIERS NORD	JAUNAY MARIGNY	CL GRAND POITIERS NORD- PROG 2025 - JAUNAY MARIGNY PR Parigny TTP H2S (Nitrates de Calcium)	40 000	2 100	42 100
CL LUSSACOIS	LUSSAC LES CHTX	CL LUSSACOIS - PROG 2025 - Lussac - Rehab PR Moulin Bouin + H2S	70 000	3 600	73 600
CL BAS LOUDUNAIS	MARTAIZÉ	BAS LOUDUNAIS - PROG 2025 - Martaizé Rehab PR de la Mairie	45 000	2 300	47 300
CL BAS LOUDUNAIS	MONCONTOUR	BAS LOUDUNAIS - PROG 2025 Moncontour Rehab PR Camping	45 000	2 300	47 300

CL LATHUS MONTMORILLON JOUHET	MONTMORILLON	CL LATHUS MONTMORILLON - PROG 2025 - Montmorillon - Rehab PR Agenets	40 000	2 100	42 100
CL VALLÉES DU CLAIN	VERNON	CL VALLÉES DU CLAIN- PROG 2025 - VERNON - Rehab chasse hydraulique + PR eaux traitées	70 000	3 600	73 600
CL VAL DE GARTEMPE ET CREUSE	VICQ SUR GARTEMPE	CL VAL GARTEMPE - PROG 2024 - Vicq - Rehab PR Pont	60 000	3 100	63 100
TOTAL			835 000	43 300	878 300

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté aux comités locaux pour l'année 2025.

Afin de permettre la réalisation de ce programme de travaux, il est proposé de lancer, une ou plusieurs consultations, selon une procédure adaptée, en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux d'assainissement de réhabilitation susvisés;
- de lancer une ou plusieurs consultations selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique,
- d'autoriser le Président à signer le ou les marchés de travaux ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus, sous réserve du vote du budget Assainissement 2025 par le Comité Syndical.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_07

Objet : Réalisation de travaux d'assainissement et d'eau potable du BP 2025
- Budget Eau et Budget Assainissement 2025

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Claude Daviaud
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Thierry THRIPOSE

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Roland LATU
Madame Françoise MICAULT
Monsieur Jacques SABOURIN

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUD donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (7) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau que plusieurs opérations concernant des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement ont été inscrits au budget 2025.

Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- **Comité local LUSSACOIS - Commune de Lussac** : Réhabilitation des réseaux d'assainissement Avenue général de Gaulle en amont d'un aménagement VRD par la commune (360 ml de réseau 400 mm et 32 branchements)
- **Comité local GRAND POITIERS EST - Commune de Savigny Levescault** : Mise en séparatif des réseaux d'assainissement route de Treillet et Tercé suite à la réalisation d'un schéma directeur assainissement (2018)
- **Comité local LA SOURCE BLEUE- Commune de Ferrière Airoux** : Réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de la Rigourdaine suite à la réalisation d'un schéma directeur assainissement (2023)
- **Comité local BOISSE DESTILLES - Commune de Pressac** : Mise en séparatif des réseaux d'assainissement Bois de Jarte et rue de l'étang suite à la réalisation d'un schéma directeur assainissement (2020)
- **Comité local VALLEES DU CLAIN- Commune de Vivonne** : Mise en séparatif des réseaux d'assainissement Place des Tilleuls suite à la réalisation d'un schéma directeur assainissement (2020) et renouvellement du réseau d'eau potable

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté aux comités locaux pour l'année 2025.

Le montant des travaux des projets sus cités est estimé à 1 280 000 € HT, et décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux assainissement	1 230 000
Travaux eau potable	50 000
Total	1 280 000

Le plan de financement pour ces travaux d'assainissement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 30 à 60 %
- Département de la Vienne 10 à 20 %
- Eaux de Vienne - Siveer 20 à 60 %

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'accepter la réalisation des travaux tels que définis ci-dessus,
- de procéder à des demandes de financement auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- de lancer, pour la réalisation de ces travaux, des consultations, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,
- de l'autoriser à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus sous les réserves, d'une part, de l'accord des financeurs et, d'autre part, du vote du budget 2025 par le Comité syndical.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT DES Eaux de Vienne" and "ASSAINISSEMENT" at the bottom.

Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_08

Objet : Réalisation de travaux relatif à la sécurisation en eau potable de l'unité de distribution d'eau potable de Dienné - Budget Eau Potable 2025

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude Daviaud

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry THRIPOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Jacques SABOURIN

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUT donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (7) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUT, Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la commune de Lussac-Fontjoin qui a fait l'objet de la distribution d'eau potable (UDI) du Lussacois-Fontjoin qui a fait l'objet de la distribution d'eau en bouteille.

De plus, la canalisation en provenance de Lhommaizé alimentant la bache de Dienné est limitante (15 m³/h maximum).

Ainsi compte tenu des contraintes qualitatives de l'UDI de Fontjoin et des capacités limitantes de la canalisation de remplissage de la bache, la commission Eau et Assainissement a validé lors de la séance du 27 novembre 2024, la création d'une interconnexion avec le comité des Vallées du Clain. Cette commune pourra alors être alimentée via 2 UDI.

Ces travaux impliquent la pose de 5,8 km de réseau 200 mm.

A noter que les travaux de réseaux sus cités seront couplés aux travaux de reconstruction de la bache de Dienné (300 m³) qui ont fait l'objet d'une délibération le 10 avril 2024.

Ces travaux de réseaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté aux comités locaux pour l'année 2025.

Le montant des travaux des projets sus cités est estimé à 1 157 200 € HT, et se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux	1 100 000
Maîtrise d'oeuvre	57 200
TOTAL	1 157 200

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux d'eau potable sus cités ;
- de lancer, pour la réalisation de ces travaux, une consultation, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique ;
- de l'autoriser à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus sous réserve du vote du budget 2025 par le Comité syndical.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_09

Objet : Modification du tableau des effectifs à compter du 21 janvier 2025

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude Daviaud

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry THRIPOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Jacques SABOURIN

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUD donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (7) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Vu le code général de la fonction publique (CGFP),

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 09 janvier 2025,

Le Président rappelle qu'il appartient au Bureau syndical, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Les emplois permanents occupés et vacants sont présentés dans le tableau figurant en annexe, par direction. Les mises à jour de cette annexe s'appliqueront à compter du 21 janvier 2025.

Les modifications proposées prennent en compte les mobilités et recrutements intervenus depuis le 10 décembre 2024, ainsi que la création d'un poste dédié à l'optimisation de l'exploitation et des modifications liées à la fusion des centres de Vaux et de Châtellerault au sein de la Direction de l'Exploitation. Il s'agit de :

- la création d'un poste d'ingénieur optimisation de l'exploitation, ouvert aux grades d'ingénieur à ingénieur principal ;
- la création d'un poste de responsable de centre de Châtellerault, ouvert aux grades d'ingénieur à ingénieur principal ;
- la suppression d'un poste resté vacant de responsable de centre ;
- la création d'un poste d'adjoint au responsable de centre d'exploitation, ouvert aux grades de technicien principal de 2ème classe à technicien principal de 1ère classe ;
- la suppression d'un poste de responsable de centre d'exploitation à réaliser lorsque l'agent l'occupant sera affecté sur son nouveau poste ;
- la création d'un poste de responsable d'équipe travaux réseaux, ouvert aux grades d'agent de maîtrise à agent de maîtrise principal ;
- la suppression d'un poste de chargé de travaux réseaux à réaliser lorsque l'agent l'occupant sera affecté sur son nouveau poste ;
- la création d'un poste de responsable d'équipe travaux ouvrages, ouvert aux grades d'agent de maîtrise à agent de maîtrise principal ;
- la suppression d'un poste d'agent d'exploitation ouvrages ;
- la création de 2 postes d'électromécanicien (travaux), ouvert aux grades d'agent de maîtrise à agent de maîtrise principal ;
- la suppression de 2 postes d'électromécanicien à réaliser lorsque les agents les occupant seront affectés sur leur nouveau poste ;
- la création de 3 postes d'agent d'exploitation réseaux (travaux) ;
- la suppression de 3 postes d'agent d'exploitation réseaux à réaliser lorsque les agents les occupant seront affectés sur leur nouveau poste.

Le Président rappelle que le Bureau autorise, pour certains emplois ciblés, le recrutement d'agents contractuels en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires justifiant des diplômes et de l'expérience professionnelle explicités dans les offres d'emploi qui seront publiées :

Emplois ouverts aux contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du CGFP	Motifs
Chargé.e analyses laboratoire Chargé.e assurances et sinistres Chargé.e emploi formation Chargé.e d'études et de travaux Chargé.e marchés publics Chargé.e de projets Chargé.e de projets informatiques Chef.e de projet Chargé.e schémas directeurs PGSSE Chargé.e surveillance qualité eau itinérant.e Conseiller.ère de prévention Coordonnateur·trice applications métiers Coordonnateur·trice télégestion Electromécanicien·ne Responsable centre d'exploitation Responsable service relation client Responsable service relève et facturation Responsable service clients et ressources internes Technicien·ne SIG Technicien.ne administrateur système et réseaux Technicien.ne assistance aux utilisateurs Urbaniste SI	Recrutements antérieurs de fonctionnaires infructueux
Acheteur.euse Attaché.e de communication Chargé.e d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable urbanisme Chargé.e de mission qualité de l'eau et CVM Contrôleur.euse de gestion Coordonnateur·trice commande publique Coordonnateur·trice des approvisionnements Coordonnateur·rice topographie Gestionnaire parc automobile Ingénieur.e grands projets Magasinier approvisionneur Postes de Direction : DRH, DAFIC, DP, DE, DESI, DRID Responsable d'exploitation eau et assainissement Responsable des affaires juridiques et assemblées Responsable maîtrise d'oeuvre ouvrages Responsable infrastructures et assistance numérique Responsable management de la qualité et environnement Responsable pôle achats et moyens généraux Responsable pôle assainissement Responsable du pôle des services numériques Responsable du pôle finances et ressources Responsable Santé Sécurité au Travail Responsable schémas directeurs et PGSSE Responsable service contrôles AC/ANC	Fonctions spécialisées : Les domaines de compétences sont spécifiques et nécessitent une ou des qualifications particulières. Les domaines de compétences présents ici peuvent être qualifiés par une expertise forte et/ou stratégique pour l'organisation d'Eaux de Vienne Siveer.

Emplois ouverts aux contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du CGFP	Motifs
Responsable service relation clientèle Responsable service ressources	

Les contrats proposés seront de 3 ans maximum et renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

Le recrutement d'agents contractuels ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19/12/19 et n°88-145 du 15/02/88, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. La rémunération sera alors calculée sur la base d'un indice majoré contenu dans l'espace délimité par le grades minimum et maximum de notre organigramme fonctionnel, et en prenant en compte la qualification détenue par l'agent retenu ainsi que son expérience professionnelle.

Il est rappelé que pour les autres emplois du tableau, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article L.332-14, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le décret n°88-145 et notamment son article 1-2 prévoit que la rémunération des agents employés à durée déterminée ou indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions. Cette réévaluation doit faire l'objet d'un avenant au contrat de travail après autorisation du Bureau.

Le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés sont inscrits aux budgets primitifs de l'exercice 2025.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver le tableau des effectifs d'Eaux de Vienne Siveer à compter du 21 janvier 2025, tel qu'il figure en annexe ;
- de pourvoir certains emplois listés plus haut, à défaut de fonctionnaires correspondant au profil recherché, par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique et comme exposé ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer tous les documents en lien avec la mise en place et la gestion de ces contrats, ainsi que les avenants aux contrats dans le cadre d'une réévaluation de la rémunération au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

TABLEAU DES POSTES PERMANENTS

DIRECTION	FILIERE	LIBELLE DE L'EMPLOI	BUDGET	GRADE MINIMUM *	GRADE MAXIMUM *	Possibilité de pourvoir le poste par un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2°	Nombr e de postes perma nents	Postes permanents pourvus au 21/01/2025	DONT Postes occupés par un contractuel	Postes permanents vacants au 21/01/2025	Durée de travail	OBSERVATIONS - PRECISIONS
DAFIC	Administrative	Acheteur.euse	EAU	RP2C	A	OUI	1	1	1		TC	
		Agent·e de coordination garage	EAU	AA	AAP1C	NON	1	1			TC	
		Assistant·e grands comptes - Assistant·e de Direction	EAU	AA	R	NON	1	1			TC	
		Chargé·e assurances et sinistres	AG	R	RP1C	OUI	1	1	1		TC	
		Chargé·e des assemblées et de missions juridiques	AG	R	RP1C	NON	1	1	1		TC	
		Chargé·e des marchés publics	EAU	R	RP1C	OUI	2	2	2		TC	
		Chargé.e de relation client	EAU	AA	AAP1C	NON	20	16		4	TC	
		Chef·fe de projets facturation, clientèle et relève	EAU	R	A	OUI	1	1	1		TC	
		Coordonnateur·rice de la commande publique	EAU	R	A	OUI	1	1			TC	
		Coordonnateur.rice de la relation client	EAU	AA	R	NON	1	1			TC	
		Directeur·rice de l'Administration, des Finances et de la Clientèle	AG	A	AHC	OUI	1	1	1		TC	
		Gestionnaire comptable	EAU	AA	AAP1C	NON	11	10		1	TC	
		Gestionnaire facturation	EAU	AA	R	NON	3	1		2	TC	
		Référent technique clientèle	EAU	R	RP1C	NON	1	1	1		TC	
		Référent technique facturation	EAU	AA	R	NON	1	1			TC	
		Responsable clientèle de secteur	EAU	R	RP1C	NON	3	3	1		TC	
		Responsable des affaires juridiques et assemblées	AG	A	AP	OUI	1	1	1		TC	
		Responsable grands comptes	EAU	A	AP	NON	1	1			TC	
		Responsable pôle achats et moyens généraux	EAU	A	AP	OUI	1			1	TC	
		Responsable pôle finances et ressources	EAU	A	AP	OUI	1			1	TC	
		Responsable service comptabilité	EAU	R	A	NON	1	1			TC	
		Responsable service relation client	EAU	A	AP	OUI	1	1	1		TC	
		Responsable service relève et facturation	EAU	R	A	OUI	1	1	1		TC	
	Technique	Agent·e d'entretien siège	EAU	AT	ATP1C	NON	1	1			TNC	30/35ème
		Agent·e mécanicien	EAU	AT	ATP1C	NON	2	2			TC	
		Agent·e Patrimoine	EAU	AT	ATP1C	NON	2	2			TC	
		Coordonnateur·rice des approvisionnements	EAU	T	TP1C	OUI	1	1	1		TC	
		Gestionnaire de parc automobile	EAU	T	TP1C	OUI	1	1			TC	
		Magasinier·ère approvisionneur - adjoint.e au coordonnateur·rice des a	EAU	AM	AMP	OUI	1	1	1		TC	
		Magasinier·ère de centre	EAU	AT	AMP	NON	5	3		2	TC	
		Magasinier.ère itinérant.e	EAU	AT	ATP1C	NON	2	2			TC	
		Magasinier.ère livreur.se	EAU	AT	ATP1C	NON	2	2			TC	
		Releveur·euse de compteurs	EAU	AT	ATP1C	NON	9	9	1		TC	
		Responsable de l'équipe relève	EAU	AT	TP2C	NON	1	1			TC	
		Responsable clientèle de secteur	EAU	AM	AMP	NON	1	1			TC	
		Responsable Patrimoine	EAU	AM	AMP	NON	1	1			TC	
		Responsable service bâtiment et parc véhicule	EAU	T	TP1C	NON	1	1			TC	
	TOTAUX						87	76	15	11		
DGS	Administrative	Assistant·e DGS / Elus / DGA - DRID	XX	AA	RP2C	NON	3	3	1		TC	
		Responsable communication	AG	R	A	OUI	1	1	1		TC	
		Chargé·e de communication	AG	R	RP1C	NON	2	1	1	1	TC	
		Contrôleur·euse de gestion	AG	A	AP	OUI	1			1	TC	poste gelé
		Directeur général adjoint des services	AG	A	ADHC	NON	1	1			TC	
		Secrétaire administrative et communication	AG	AA	AAP1C	NON	1	1			TC	
	Emplois	DGEP 80 à 150 000 hab	AG			OUI	1			1	TC	
		DGAEP 40 à 150 000 hab	AG			OUI	1	1			TC	
	Technique	Chargé.e de mission qualité de l'eau et CVM	EAU	T	I	OUI	1	1			TC	
		Directeur général des services	AG	IC	ICHC	NON	1			1	TC	
		Ingénieur.e grands projets	EAU	I	IP	OUI	1	1			TC	
	TOTAUX						14	10	3	4		
DESI	Administrative	Assistant.e Ressources	EAU	AA	R	NON	1	1			TC	
	Technique	Agent·e topographe	EAU	AT	ATP1C	NON	1	0		1	TC	
		Chargé·e analyses laboratoire	EAU	AT	TP2C	OUI	3	2	1	1	TC	
		Chargé·e de projets	EAU	T	TP1C	OUI	5	5	5		TC	
		Chargé·e surveillance qualité eau	ASST	AT	TP2C	NON	2	2			TC	
		Chargé·e surveillance qualité eau itinérant	ASST	AM	TP2C	OUI	3	3	2		TC	
		Chef·fe de projet décisionnel	EAU	T	I	OUI	1	1	1		TC	
		Chef·fe de projet	EAU	T	I	OUI	2	1		1	TC	création d'un poste délib 08/07/2024
		Coordinateur·rice applications métiers	EAU	T	TP1C	OUI	2	2	2		TC	

TABLEAU DES POSTES PERMANENTS												
DIRECTION	FILIERE	LIBELLE DE L'EMPLOI	BUDGET	GRADE MINIMUM *	GRADE MAXIMUM *	Possibilité de pourvoir le poste par un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2°	Nombre de postes permanents	Postes permanents pourvus au 21/01/2025	DONT Postes occupés par un contractuel	Postes permanents vacants au 21/01/2025	Durée de travail	OBSERVATIONS - PRECISIONS
		Agent·e Exploitation Ouvrages	EAU	AT	ATP1C	NON	5	5			TC	1 suppression en lien avec la fusion Vaux/Châtellerault
		Agent·e Exploitation Réseaux	EAU	AT	AMP	NON	82	78	3	4	TC	3 postes à supprimer à l'affectation des agents sur leur nouveau poste
		Agent·e Exploitation Réseaux (travaux)	EAU	AT	ATP1C	NON	8	5		3	TC	3 créations en lien avec la fusion Vaux/Châtellerault
		Agent·e hydrocureur	ASST	AT	ATP1C	NON	12	8		4	TC	
		Agent·e référent caméra	ASST	AT	AMP	NON	2	2			TC	
		Assistant·e technique	EAU	AT	AMP	NON	2	2			TC	
		Chargé·e diagnostic réseaux AEP-Défense incendie	EAU	AT	AMP	NON	2	2			TC	
		Chargé·e d'études AC/ANC	ASST	AM	TP2C	NON	2	2			TC	
		Chargé·e de la valorisation des boues et des déchets	ASST	AM	TP2C	NON	1	1			TC	
		Chargé·e suivi exploitation réseaux ASST - Agent·e Exploitation Réseaux	EAU	AT	AMP	NON	1	1			TC	
		Chargé·e travaux assainissement	EAU	AM	AMP	NON	2	2			TC	
		Chargé·e travaux ouvrages agence	EAU	AM	AMP	NON	1	1			TC	
		Chargé·e travaux réseaux	EAU	AM	AMP	NON	1	1	1		TC	Poste à supprimer à l'affectation de l'agent occupant cette fonction sur son nouveau poste
		Chargé·e de secrétariat et clientèle assainissement	ASST	AT	ATP1C	NON	1	1			TC	
		Chargé·e du suivi des rejets industriels	ASST	AM	TP2C	NON	2	2			TC	
		Coordinateur·rice télégestion	EAU	T	TP1C	OUI	2	2	2		TC	
		Directeur·rice de l'exploitation	EAU	I	IHC	OUI	1	1	1		TC	
		Électromécanicien·ne ouvrages	XX	AT	AMP	OUI	55	49		6	TC	2 postes à supprimer à l'affectation des agents sur leur nouveau poste
		Électromécanicien·ne ouvrages - agent·e de contrôle qualité	EAU	AM	TP2C	NON	1	1			TC	
		Électromécanicien·ne travaux	EAU	AM	AMP	NON	2			2	TC	2 créations en lien avec la fusion Vaux/Châtellerault
		Ingénieur Optimisation de l'exploitation	EAU	I	IP	NON	1			1	TC	1 création
		Mécanicien·ne - Soudeur·se agence	EAU	AT	ATP1C	NON	1	1			TC	
		Responsable centre d'exploitation	EAU	AM	TP1C	OUI	5	5	1		TC	1 poste à supprimer à l'affectation de l'agent occupant cette fonction sur son nouveau poste et 1 poste supprimé en lien avec la fusion Vaux/Châtellerault
		Responsable centre d'exploitation de Châtellerault	EAU	I	IP	OUI	1			1	TC	1 création en lien avec la fusion Vaux/Châtellerault
		Responsable centre d'exploitation - Responsables ouvrages	EAU	T	TP1C	NON	2	2			TC	
		Responsable centre d'exploitation - Responsables réseaux	EAU	T	TP1C	NON	1	1			TC	
		Responsable d'équipe travaux réseaux	EAU	AM	AMP	NON	1			1	TC	1 création en lien avec la fusion Vaux/Châtellerault
		Responsable d'équipe travaux ouvrages	EAU	AM	AMP	NON	1			1	TC	1 création en lien avec la fusion Vaux/Châtellerault
		Responsable d'exploitation eau et assainissement	EAU	I	IP	OUI	3	3	1		TC	
		Responsable hydrocurage	ASST	AM	TP2C	NON	2	2			TC	
		Responsable ouvrages	EAU	AM	TP2C	NON	7	7	2		TC	
		Responsable pôle assainissement	ASST	I	IP	OUI	1	1			TC	
		Responsable réseaux	EAU	AM	TP2C	NON	8	7		1	TC	1 poste vacant à pourvoir dans le cadre de la fusion Vaux/Châtellerault
	Responsable service contrôles AC/ANC	ASST	T	TP1C	OUI	1	1			TC		
	TOTAUX						258	230	11	28		
PERMANENTS							438	389	53	49		
POSTES D'APPRENTIS							6	6				
CONTRATS DE PROJET (CDD art L.332-24)							2	1		1	poste créé par délibération du 12/11/2024	
Chef de Cabinet (CDD art L.333-1)							1			1		

Légende des codes grade

* Les grades minimum sont les premiers grades des cadres d'emploi et les grades maximum sont ceux prévus dans l'organigramme fonctionnel sauf exception mentionnée en italique

poste créé par délibération du 12/11/2024

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_10

Objet : Mise à jour de l'annexe 9 au règlement intérieur du personnel relative au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 19 (76%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude Daviaud	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry THRIPOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUT donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (8) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUT, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu le décret n°2016-4916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n°2014-513 du 20 mai 2015 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel de la Fonction Publique d'Etat,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la circulaire DGCL/DGFIP du 3 avril 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale

Vu le décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°8 du Bureau du 10 décembre 2024 portant sur la mise à jour de l'Annexe 9 du règlement intérieur relative sur la mise à jour de l'annexe 9 du règlement intérieur du personnel relative au RIFSEEP,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 janvier 2025,

Vu le tableau des effectifs en vigueur,

Il est proposé de mettre à jour l'annexe 9 du règlement intérieur du personnel, relative aux règles et conditions d'attribution du RIFSEEP applicables au sein du Syndicat à compter du 21 janvier 2025.

Les mises à jour concernent des fonctions de la direction de l'exploitation :

- la création de la fonction poste d'ingénieur optimisation de l'exploitation,
- la création de la fonction de responsable de centre de Châtellerault,
- la suppression d'un poste resté vacant de responsable de centre,
- la création de la fonction d'adjoint au responsable de centre d'exploitation,
- la création de la fonction de responsable d'équipe travaux.

Les mises à jour de cette annexe s'appliqueront à compter du 21 janvier 2025.

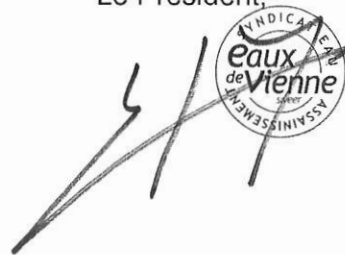
Le projet d'annexe 9 du règlement intérieur du personnel mise à jour est annexé à la présente délibération.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la mise à jour relative au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) transposée dans l'annexe 9 du règlement intérieur dans les conditions fixées ci-dessus ;
- d'adopter par conséquent l'annexe 9 du règlement intérieur du personnel tel que figurant en annexe de la présente délibération, à compter du 21 janvier 2025 ;
- de l'autoriser à signer tous les documents en lien avec la mise en place et la gestion du RIFSEEP.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops. To the right of the signature is a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT' at the top, 'Eaux de Vienne' in the center, and 'ASSINISSEMENT' at the bottom. A diagonal line is drawn across the stamp.

	ANNEXE 9 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR Régime indemnitaire (RIFSEEP)
---	---

SOMMAIRE		
Article 1	Bénéficiaires	Page 1
Article 2	Structuration (IFSE + CIA)	Page 2
Article 3	Modalités de versement	Page 8
Article 4	Attribution	Page 9
Article 5	Date d'effet	Page 10

Dans le cadre de la refonte des régimes indemnitaires de la fonction publique, tous les régimes indemnitaires existants sont remplacés par un nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Le RIFSEEP, fixé par le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, s'appuie pour les équivalences avec l'Etat sur des textes d'application suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Arrêté d'application	Arrêté relatif aux montants
Administrative	Attachés territoriaux	17 décembre 2015	3 juin 2015
	Rédacteurs territoriaux		19 mars 2015
	Adjoint administratifs territoriaux	18 décembre 2015	20 mai 2014
Technique	Ingénieurs en chef territoriaux	14 février 2019	14 février 2019
	Ingénieurs territoriaux	26 décembre 2017	26 décembre 2017
	Techniciens territoriaux	7 novembre 2017	7 novembre 2017
	Agents de maîtrise territoriaux	16 juin 2017	28 avril 2015
	Adjoint techniques territoriaux		

Cette annexe a pour objet de définir les règles et conditions d'attribution du RIFSEEP applicables au sein du Syndicat.

ARTICLE 1 - BENEFCIAIRES

Le RIFSEEP est attribué aux agents qu'ils soient à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné, fonctionnaires titulaires et stagiaires, contractuels de droit public.

Les cadres d'emploi concernés par le RIFSEEP sont :

Catégorie	Filière administrative	Filière technique
A	Attachés territoriaux	Ingénieurs en chef territoriaux Ingénieurs territoriaux
B	Rédacteurs territoriaux	Techniciens territoriaux
C	Adjoint administratifs territoriaux	Agents de maîtrise territoriaux Adjoint techniques territoriaux

ARTICLE 2 – STRUCTURATION

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle (part fixe) ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui peut être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement des agents (part facultative et variable).

Article 2.1 – Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

L'IFSE est fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Pour déterminer le niveau d'IFSE auquel pourra prétendre l'agent public, il sera tenu compte du groupe de fonctions sur lequel sa fonction est référencée.

Chaque fonction est référencée au sein d'un groupe voire d'un sous-groupe de fonctions en tenant compte :

- Des filières : administrative et technique
- Des catégories : A, B et C
- Des cadres d'emploi au sein de chaque catégorie
- Des organigrammes fonctionnels avec les cadres d'emploi de début et fin de carrière
- Du total de l'évaluation des 3 critères professionnels : C1+C2+C3

C1	Indicateur	Définition de l'indicateur	Evaluation
encadrement	niveau hiérarchique	positionnement hiérarchique dans l'organigramme (en cas de double fonction, c'est le positionnement le plus important qui est retenu)	direction générale
			direction
			responsabilité d'un pôle ou d'une agence
			resp. adjointe d'une agence/développement d'un territoire
			responsabilité d'un service ou d'un centre d'exploitation
			responsabilité d'une activité
			resp. adjointe d'une activité/centre d'exploitation/coordination fonctionnelle
	nombre de collaborateurs encadrés	agents en gestion dans sa direction/pôle/agence /service/activité	aucun niveau d'encadrement
			> 31
			16 à 30
			6 à 15
			1 à 5
			0
	niveau de responsabilité lié à la fonction	niveau de responsabilité de la fonction en terme d'encadrement ou de coordination	stratégique
			intermédiaire supérieur
			intermédiaire
			opérationnelle
			coordination fonctionnelle/encadrement ponctuel
Activités de l'encadrement	niveau de responsabilité lié à la structure	responsabilité dans le type de structure ou d'activité à gérer	aucun niveau d'encadrement
			collectivité
			direction transversale
			pôle ou agence ou développement d'un territoire
			service ou centre d'exploitation
	délégation de signature	fonction disposant d'une délégation de signature	activité
			aucune
	autonomie de gestion	fonction nécessitant une autonomie dans la gestion financière, RH, budgétaire	oui
			non
			large
			encadrée
			restreinte
			sans objet

C2	Indicateur	Définition de l'indicateur	Evaluation
Qualification	diplôme	niveau de diplôme attendu sur la fonction (et non le niveau de diplôme détenu par l'agent occupant la fonction - en cas de double niveau prendre le niveau supérieur)	I (bac +5 et plus)
			II (bac +3 ou 4)
			III (bac +2)
			IV (bac ou équivalent)
			V (CAP ou BEP)
	habilitation	la fonction nécessite-t-elle une habilitation (CACES, électrique, conduite, permis autre que B, chlore, ...)	plusieurs habilitations
			1 habilitation
aucune habilitation			
Technicité/Expertise	difficultés	niveau de difficultés requis pour la fonction	niveau 7
			niveau 6
			niveau 5
			niveau 4
			niveau 3
			niveau 2
			niveau 1

C3	Indicateur	Définition de l'indicateur	Evaluation
Sujétions particulières	activité itinérante	fonction exigeant des déplacements au moins 4 jours/semaine (ne perçoit pas de frais de déplacement à 15,25€)	oui
			non
	insalubrité	fonction exerçant une activité dangereuse, insalubre, inconmode ou salissante	100% (quotidien)
			> ou = à 50%
			> à 10%
			sans objet
	heures supplémentaires des encadrants (article 3.5 RI)	compensation des heures supplémentaires effectuées par les encadrants non soumis au régime des heures supplémentaires (récupérées ou payées)	encadrant stratégique
			encadrant intermédiaire supérieur
			encadrant intermédiaire
			encadrant opérationnel/fonctionnel
	exposition aux risques verbales	fonction exposée aux agressions verbales externes (usagers, élus, tiers ...)	sans objet
			très fréquente (quotidien)
			fréquente (au moins une fois par semaine)
			occasionnelle (au moins 1 fois par mois)
	exposition aux risques mécaniques	fonction exposée aux blessures, contagions, morsures, risques chimiques/amiantes, accidents de la route, etc...	rare (au moins une fois par an)
			très fréquente (quotidien)
			fréquente (au moins une fois par semaine)
			occasionnelle (au moins 1 fois par mois)
	contraintes physiques	fonction nécessitant des contraintes physiques à l'exercice des missions (port de charges, travail en hauteur, contraintes posturales, milieu bruyant)	rare (au moins une fois par an)
			très fréquente (quotidien)
			fréquente (au moins une fois par semaine)
			occasionnelle (au moins 1 fois par mois)
	météorologiques	fonction exercée à l'extérieur soumise au climat (chaud, froid, pluie, ..)	rare (au moins une fois par an)
			quotidien
			ponctuelle
			sans objet
	vestimentaire/EPI	port d'une tenue vestimentaire et/ou d'équipement de protection réglementaires	quotidien
			ponctuelle
			sans objet
	DATI	fonction avec risque "travailleur isolé" nécessitant le port du DATI	quotidien
			ponctuelle
	travail sur écran	fonction de la filière administrative nécessitant un travail posté devant un écran d'ordinateur	sans objet
			oui
			non
			au moins 75%
			entre 50 et 75%

Les groupes de fonctions par filière sont les suivants :

Groupe fonctions	Sous-groupe fonctions	Intitulé groupe fonctions	Intitulé sous-groupe fonctions	Fonction	IFSE MONTANT ANNUEL BRUT	PLAFOND ANNUEL BRUT
FILIERE ADMINISTRATIVE						
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS						
A1		Fonctions de direction	Direction	Directeur(trice) des ressources humaines	23,100€	36,210€
				Directeur(trice) de l'administration, des finances et de la clientèle		
A2	A2-1	Fonctions stratégiques	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique	Responsable pôle Achats Moyens généraux	18,000€	32,130€
				Responsable pôle Finances et Ressources		
	A2-2		Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique	Contrôleur(euse) de gestion	13,800€	
				Responsable des affaires juridiques et assemblées		
	A2-3		Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise complexe	Responsable grands comptes	11,900€	
				Chef(fe) de cabinet		
				Responsable de la relation client		
A3	A3-1	Fonctions d'encadrement ou d'expertise	Responsabilité d'un service ou d'une activité ou expertise spécifique et complexe	Responsable dvpt RH	9,500€	25,500€
				Responsable administration du personnel		
				Responsable communication		
				Responsable service comptabilité		
				Responsable service relève et facturation		
	A3-2		Expertise spécifique	Coordonnateur(trice) de la commande publique	9,000€	
				Acheteur(euse)		
				Chef(fe) de projet facturation relève clientèle		
	A3-3		Expertise complexe		8,700€	
CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS						
B1	B1-1	Fonctions d'encadrement ou d'expertise	Responsabilité d'un service ou d'une activité à expertise ou expertise spécifique et complexe	Responsable administration du personnel	9,500€	17,480€
				Responsable service comptabilité		
				Responsable service relève et facturation		
				Responsable communication		
	B1-2		Responsabilité d'un service ou expertise spécifique	Coordonnateur(trice) de la commande publique	9,000€	
				Acheteur(euse)		
B2	B2-1	Fonctions d'encadrement ou expertise	Expertise complexe		8,700€	16,015€
	B2-2		Responsable d'une activité/équipe ou expertise	Responsable de l'équipe relève	8,300€	
				Responsable clientèle de secteur		
				Chargé(e) assurances et sinistres		
				Chargé(e) des assemblées et de missions juridiques		
				Chargé(e) formation GPEEC		
	B2-3		Adjoint à un responsable	Chargé(e) emploi formation	7,900€	
B3	B3-1	Fonctions demandant la maîtrise de son activité	Maîtrise particulière avec sujétions modérées ou nécessitant polyvalence/autonomie	Chargé(e) de communication	7,000€	14,650€
				Chargé(e) des marchés publics		
				Référent(e) technique clientèle		
				Coordonnateur(trice) de la relation client		
				Référent(e) technique facturation		
				Assistant(e) DGS / Élus		
				Assistant(e) de Direction		
				Gestionnaire de la paie et du personnel		
				Chargé(e) de planification		
				Chargé d'exécution des marchés de travaux		
	B3-2		Maîtrise renforcée	Gestionnaire facturation	6,300€	
				Assistant(e) grands comptes		
				Assistant(e) ressources		
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS						
C1	C1-1	Fonctions demandant une maîtrise particulière	Maîtrise particulière avec sujétions régulières		7,400€	11,340€

Groupe fonctions	Sous-groupe fonctions	Intitulé groupe fonctions	Intitulé sous-groupe fonctions	Fonction	IFSE MONTANT ANNUEL BRUT	PLAFOND ANNUEL BRUT			
	C1-2		Maîtrise particulière avec sujétions modérées ou nécessitant polyvalence/autonomie	Coordinateur(trice) de la relation client Réfèrent(e) technique facturation Assistant(e) DGS / Élus Assistant(e) de Direction Gestionnaire de la paie et du personnel Chargé(e) de planification Instructeur(trice) urbanisme Chargé d'exécution des marchés de travaux	7,000€				
C2	C2-1	Fonctions demandant la maîtrise de son activité	Maîtrise avec sujétions régulières		6,600€	10,800€			
	C2-2		Maîtrise renforcée	Chargé(e) de la relation client	6,300€				
				Chargé(e) de secrétariat et clientèle assainissement					
				Gestionnaire facturation					
				Gestionnaire comptable					
				Assistant(e) grands comptes					
				Assistant(e) technique					
				Assistant(e) ressources					
	C2-3		Maîtrise et Maîtrise avec sujétions modérées	Secrétaire administratif(tive) et communication	5,800€				
FILIERE TECHNIQUE									
CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS EN CHEF									
1A+						57,120€			
2A+	2A+-1	Fonctions de direction générale	DGS	Directeur(trice) général(e) des services	37,800€	49,980€			
	2A+-2	Fonctions de direction générale adjointe	DGA	Directeur(trice) général(e) adjoint(e) des services	32,000€				
CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS									
A1		Fonctions de direction	Direction	Directeur(trice) de la prospective	23,100€	46,920€			
				Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations					
				Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement					
				Directeur(trice) de l'exploitation					
A2	A2-1	Fonctions stratégiques	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique	Ingénieur(e) grands projets	18,000€	40,290€			
				Responsable d'exploitation eau et assainissement					
				Responsable pôle des services numériques					
				Responsable pôle assainissement					
				Responsable pôle Ingénierie					
	A2-2		Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique	Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages	13,800€				
	A2-3		Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise complexe	Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages	11,900€				
				Ingénieur optimisation de l'exploitation					
				Responsable de centre de Châtelleraut					
				Responsable management de la qualité et de l'environnement					
Responsable sécurité des systèmes d'information									
A3	A3-1	Fonctions d'encadrement ou d'expertise	Responsabilité d'un service ou d'une activité ou expertise spécifique et complexe	Responsable service ressources	9,500€	36,000€			
				Hydrogéologue					
				Responsable infrastructures et assistance numérique					
				Responsable Système d'Information Géographique et topographie					
				Chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM					
				Responsable sécurité et santé au travail					
				Responsable schémas directeurs et PGSSE					
				Responsable urbanisme					
				Chargé(e) de maîtrise d'œuvre ouvrages					
				Responsable maîtrise d'œuvre réseaux					
				A3-2			Expertise spécifique	Chef(fe) de projet décisionnel	9,000€
								Chef(fe) de projets	

Groupe fonctions	Sous-groupe fonctions	Intitulé groupe fonctions	Intitulé sous-groupe fonctions	Fonction	IFSE MONTANT ANNUEL BRUT	PLAFOND ANNUEL BRUT
				Urbaniste SI		
	A3-3		Expertise complexe	Chargé(e) schémas directeurs et PGSSE	8,700€	
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS						
B1	B1-1	Fonctions d'encadrement ou d'expertise	Responsabilité d'un service ou d'une activité à expertise ou expertise spécifique et complexe	Responsable de centre d'exploitation	9,500€	19,660€
				Adjoint au responsable de centre d'exploitation		
				Responsable contrôles AC/ANC		
				Coordonnateur des approvisionnements		
				Responsable service bâtiment et parc véhicule		
				Chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM		
				Responsable urbanisme		
				Hydrogéologue		
				Responsable service surveillance qualité eau		
				Responsable infrastructures et assistance numérique		
				Responsable Système d'Information Géographique et topographie		
				Chargé de maîtrise d'œuvre ouvrages		
				Responsable maîtrise d'œuvre réseaux		
	B1-2		Responsabilité d'un service ou expertise spécifique	Responsable hydrocurage	9,000€	
				Chef(fe) de projet décisionnel		
				Chef(fe) de projets		
				Urbaniste SI		
				Chargé(e) de projets		
				Coordonnateur(trice) télégestion		
B2	B2-1	Fonctions d'encadrement ou expertise	Expertise complexe	Chargé(e) schémas directeurs et PGSSE	8,700€	18,580€
	Chargé(e) d'études et de travaux ouvrages					
	B2-2		Responsable d'une activité/équipe ou expertise	Responsable réseaux/ouvrages	8,300€	
				Chargé(e) d'études ANC		
				Chargé(e) de la valorisation des boues et des déchets		
				Chargé(e) de suivi des rejets industriels		
				Responsable équipe relève		
				Gestionnaire parc automobile		
				Coordinateur(trice) application métiers		
				Technicien administrateur systèmes et réseaux		
				Conseiller(ère) prévention		
	B2-3		Adjoint à un responsable	Adjoint(e) au responsable du service contrôles AC/ANC	7,900€	
				Coordonnateur(trice) topographie		
B3	B3-1	Fonctions demandant la maîtrise de son activité	Maîtrise particulière avec sujétions modérées ou nécessitant polyvalence/autonomie	Agent(e) de contrôle qualité	7,000€	17,500€
				Chargé(e) surveillance qualité eau itinérant		
				Technicien assistance aux utilisateurs		
				Géomètre topographe		
				Technicien(ne) SIG		
				Chargé(e) d'études et de travaux réseaux		
	B3-2		Maîtrise renforcée	Chargé(e) surveillance qualité eau	6,300€	
				Chargé(e) analyses laboratoire		
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE						
CM1	CM1-1	Fonctions d'encadrement ou expertise	Responsabilité d'un service ou expertise spécifique	Responsable hydrocurage	9,000€	11,340€
	CM1-2		Expertise complexe		8,700€	
	CM1-3		Responsable d'une activité ou expertise	Chargé(e) d'études ANC	8,300€	
				Chargé(e) de la valorisation des boues et des déchets		
				Chargé(e) de suivi des rejets industriels		
				Responsable réseaux/ouvrages		
				Responsable équipe relève		
				Responsable Patrimoine		
	CM1-4		Chef d'équipe ou adjoint à un responsable	Adjoint(e) au responsable du service contrôles AC/ANC	7,900€	
				Magasinier(ère) approvisionneur(euse)		

Groupe fonctions	Sous-groupe fonctions	Intitulé groupe fonctions	Intitulé sous-groupe fonctions	Fonction	IFSE MONTANT ANNUEL BRUT	PLAFOND ANNUEL BRUT
			responsable avec une activité terrain	Responsable équipe travaux Adjoint(e) responsable hydrocurage Adjoint(e) Responsable réseaux/ouvrages		
CM2	CM2-1	Fonctions demandant la maîtrise de son activité	Maîtrise particulière avec sujétions régulières	Agent(e) de contrôle AC/ANC	7,400€	10,800€
				Electromécanicien(ne) ouvrages		
				Chargé(e) de travaux réseaux/ouvrages		
				Agent(e) référent caméra		
				Chargé(e) de diagnostic réseaux AEP/défense incendie		
	CM2-2		Maîtrise particulière avec sujétions modérées ou nécessitant polyvalence/autonomie	Magasinier(ère) de centre	7,000€	
				Chargé(e) surveillance qualité eau itinérant		
				Opérateur(trice) topographe		
				Chargé(e) d'études et de travaux réseaux		
				Chargé(e) de télégestion		
				Chargé(e) de travaux assainissement		
				Chargé(e) de suivi d'exploitation des réseaux d'assainissement		
				Agent(e) de contrôle qualité		
	CM2-3		Maîtrise renforcée	Chargé(e) analyses laboratoire	6,300€	
Chargé(e) surveillance qualité eau						
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES						
C1	C1-1	Fonctions demandant une maîtrise particulière	Maîtrise particulière avec sujétions régulières	Agent(e) de contrôle AC/ANC	7,400€	11,340€
				Electromécanicien(ne) ouvrages		
				Agent(e) référent caméra		
	C1-2		Maîtrise particulière avec sujétions modérées ou nécessitant polyvalence/autonomie	Magasinier(ère) de centre	7,000€	
				Magasinier(ère) itinérant(e)		
				Magasinier(ère) livreur(euse)		
				Opérateur(trice) topographe		
		Mécanicien(ne)-soudeur(euse)				
C2	C2-1	Fonctions demandant la maîtrise de son activité	Maîtrise avec sujétions régulières	Agent(e) Exploitation Réseaux	6,600€	10,800€
				Agent(e) Exploitation Ouvrages		
				Agent(e) hydrocureur(euse)		
				Releveur(euse) de compteurs		
	C2-2		Maîtrise renforcée	Agent(e) mécanicien(ne)	6,300€	
	C2-3		Maîtrise et Maîtrise avec sujétions modérées	Agent(e) topographe	5,800€	
				Agent(e) gestion de la donnée SST		
				Agent(e) d'entretien / entretien espaces verts		
				Agent(e) de coordination garage		
				Agent(e) Patrimoine		
			Agent(e) d'entretien siège			

Pour information, les couleurs correspondent au changement de cadre d'emplois possible d'une fonction.

Cas particulier : Lorsqu'un agent occupe une fonction qui n'est pas ouverte, dans l'organigramme fonctionnel, à son cadre d'emplois, l'agent bénéficiera de l'IFSE correspondant à sa fonction décrite dans un cadre d'emplois supérieur ou inférieur..

A compter de la mise en œuvre de la présente annexe, il n'y aura pas de nomination sur un cadre d'emplois non prévu à l'organigramme fonctionnel pour la fonction occupée.

En cas de candidature d'un agent sur une fonction ouverte à un cadre d'emplois supérieur à celui qu'il détient, le Syndicat étudiera la situation au cas par cas en fonction de la carrière, du parcours professionnel et des compétences du candidat.

L'expérience professionnelle sera évaluée par rapport à des missions complémentaires réalisées par un agent :

- Tutorat non indemnisé par une NBI (accompagnement direct de stagiaire école et contrat aidé),
- Formations internes (formateur interne pour des formations réalisées pour les agents du syndicat et inscrites au plan de formation),
- Régisseur (régisseurs d'eau et d'assainissement cumulables).

L'agent qui réalise l'une de ces missions complémentaires percevra en plus de l'IFSE, au prorata du temps de travail, du temps de présence et pendant le temps réel d'exercice de ces missions, un complément indemnitaire dénommé « IFSE complément ».

			Montant brut journalier
IFSE complément tutorat	Tutorat non indemnisé par une NBI - IFSE complément tutorat non cumulable avec une NBI	Égal à 20 points	1/30 ^{ème} du montant mensuel
IFSE complément formation interne	Formations internes inscrites au plan de formation	---	25€

Régisseur d'avances		Régisseur de recettes		Régisseur d'avances et de recettes		IFSE complément régisseur Modulation individuelle brute		
Montant max de l'avance pouvant être consentie		Montant moyen des recettes encaissées mensuellement		Montant total du max de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		Annuelle	Mensuelle	Journalier pour les suppléants
de	à	de	à	de	à			
	1 220 €		1 200 €		2 440 €	110 €	9,17 €	0,53 €
1 221 €	3 000 €	1 221 €	3 000 €	1 221 €	3 000 €	110 €	9,17 €	0,53 €
3 001 €	4 600 €	3 001 €	4 600 €	3 001 €	4 600 €	120 €	10,00 €	0,58 €
4 601 €	7 600 €	4 601 €	7 600 €	4 601 €	7 600 €	140 €	11,67 €	0,68 €
7 601 €	12 200 €	7 601 €	12 200 €	7 601 €	12 200 €	160 €	13,33 €	0,78 €
12 201 €	18 000 €	12 201 €	18 000 €	12 201 €	18 000 €	200 €	16,67 €	0,97 €
18 001 €	38 000 €	18 001 €	38 000 €	18 001 €	38 000 €	320 €	26,67 €	1,56 €
38 001 €	53 000 €	38 001 €	53 000 €	38 001 €	53 000 €	410 €	34,17 €	2,00 €
53 001 €	76 000 €	53 001 €	76 000 €	53 001 €	76 000 €	550 €	45,83 €	2,68 €
76 001 €	150 000 €	76 001 €	150 000 €	76 001 €	150 000 €	640 €	53,33 €	3,12 €
150 001 €	300 000 €	150 001 €	300 000 €	150 001 €	300 000 €	690 €	57,50 €	3,36 €
300 001 €	760 000 €	300 001 €	760 000 €	300 001 €	760 000 €	820 €	68,33 €	4,00 €
760 001 €	1 500 000 €	760 001 €	1 500 000 €	760 001 €	1 500 000 €	1 050 €	87,50 €	5,12 €

Le versement s'effectuera une fois par an (janvier N+1) pour le tutorat et la formation interne, et deux fois par an (juillet N et janvier N+1) pour les régisseurs.

Article 2.2 – Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent public sur l'année en cours.

Le CIA pourra être déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle de l'agent public selon les critères suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs individuels et/ou collectifs
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacité d'encadrement ou d'expertise.

Il pourra être modulé en cas d'accroissement temporaire et/ou exceptionnel de la charge de travail.

Le montant du CIA qui pourra être attribué aux agents publics et les conditions de versement seront déterminés annuellement par l'autorité territoriale (délibération), dans la limite des plafonds fixés par les dispositions réglementaires eu égard au groupe de fonction dont ils relèvent au titre de l'IFSE. Le montant du CIA pourra être compris entre 0 et 100 % du montant plafond.

Le versement du CIA est facultatif, variable et pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre. Son versement pourra dépendre :

- de l'équilibre financier excédentaire du budget de fonctionnement du Syndicat de l'année N-1,
- du montant de l'excédent financier de l'année N-1 du budget de fonctionnement, qui doit rester excédentaire après le versement du CIA,
- de son intégration dans les budgets de l'année de référence,
- de l'atteinte d'objectifs collectifs, s'ils sont déterminés,
- de la décision finale de l'autorité territoriale.

ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Article 3.1 – Périodicité de versement

Le versement sera :

- Mensuel pour l'IFSE,
- Annuel pour le CIA. Il sera versé en une seule fois aux agents publics ayant fait l'objet d'une évaluation.

Article 3.2 – Proratisation/suspension du montant

Le versement de l'IFSE et du CIA sera proratisé en fonction du temps de travail et du temps de présence de l'agent public. L'IFSE sera maintenu pendant les congés annuels, RTT, CET et autorisations d'absence de l'article 5 du règlement intérieur.

L'IFSE suivra le sort du traitement de base en cas de maladie ordinaire, grave maladie, accident de service, maladie professionnelle, maternité et paternité. Le fonctionnaire bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique, percevra l'intégralité de son traitement, ses primes et indemnités seront quant à elles versées au prorata de la durée effective du service accompli.

➤ *La suspension, totale ou partielle, de l'IFSE pendant les absences fera l'objet d'un réexamen tous les 4 ans.*

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010, par combinaison avec l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, le régime indemnitaire pendant les périodes de congés de longue maladie et de longue durée sera suspendu.

Le décret 2010-997 précité prévoit par ailleurs que lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou en congé de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant ce même congé lui demeurent acquises. Il n'y a par contre, pas de versement pour la ou les périodes de congés de longue maladie ou de longue durée ultérieures (article 2).

Exemple : un agent placé en congé de maladie ordinaire à compter du 1er octobre 2014. Après avis du comité médical, ce même agent est placé le 1er avril 2015 en congé de longue maladie avec effet rétroactif au 1er octobre 2014. L'agent perd le bénéfice de son régime indemnitaire à partir du 1er avril 2015, mais ne doit pas rembourser à sa collectivité les sommes perçues au titre du régime indemnitaire durant la période du 1er octobre 2014 au 31 mars 2015.

Article 3.3 – Exclusivité

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes ou indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

Il est donc cumulable par nature, avec l'indemnité d'astreinte, l'indemnité horaire pour travail supplémentaire, la nouvelle bonification indiciaire (NBI), l'indemnité des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement), des dispositifs d'intéressement collectifs, des indemnités compensant les pertes de pouvoir d'achat (indemnité différentielle complétant le traitement indiciaire, la GIPA, ...) et la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur un emploi fonctionnel.

Il n'est pas cumulable avec l'indemnité d'insalubrité et de régisseur. L'insalubrité sera incluse dans le critère 3 « sujétions ». La mission de régisseur sera incluse dans le critère de l'expérience professionnelle.

Article 3.4 – Revalorisation de l'IFSE

Le montant annuel brut de l'IFSE attribué aux agents publics fera l'objet d'un réexamen :

- ✓ En cas de changement de fonctions ;
- ✓ En cas de changement de cadre d'emploi suite à une promotion ;
- ✓ Tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonction et au vu de l'expérience acquise par l'agent.

Le réexamen de l'IFSE n'implique pas une revalorisation automatique de son montant.

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION

L'autorité territoriale du Syndicat fixera par arrêté, les montants individuels de l'IFSE à chaque agent compte tenu de son groupe de fonctions d'appartenance.

Article 4.1 – Mise en place au 1er octobre 2018

Lors de la première application des dispositions de la présente annexe, le montant indemnitaire mensuel brut perçu antérieurement par l'agent public, au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel (versement exceptionnel de la PFR), est conservé au titre de l'IFSE.

Si le montant individuel brut de l'IFSE de l'agent public correspondant à son groupe ou sous-groupe de fonction d'appartenance est inférieur au montant brut qui lui a été maintenu, la différence entre ces 2 montants bruts correspondra à une garantie indemnitaire.

En cas de fonctions multiples exercées par un agent public et répertoriées au sein des fiches de fonction du Syndicat, l'IFSE de référence sera celui du groupe ou sous-groupe de fonction d'appartenance de la fonction la plus importante dans l'organisation hiérarchique/fonctionnelle.

Article 4.2 – Mobilité/recrutement après la mise en place

En dehors de la mise en place de l'IFSE, il n'existe pas de droit au maintien de l'IFSE perçu.

Toutefois lorsque la mobilité ou le recrutement d'un agent public entraînera au vu du groupe de fonctions d'appartenance applicables, une modification à la baisse du montant individuel brut de son IFSE, le Syndicat étudiera la mise en œuvre ou non d'une garantie indemnitaire.

Article 4.3 – Garantie indemnitaire

La garantie indemnitaire brute de l'agent public sera dégressive. La hausse du montant individuel brut de l'IFSE issue d'un changement de fonction, d'une promotion ou de la revalorisation de l'IFSE, diminuera d'autant le montant brut de la garantie indemnitaire.

En cas d'absence, la garantie indemnitaire suivra la proratisation/suspension de l'IFSE retenue à l'article 4.2 de la présente annexe.

La garantie indemnitaire se matérialisera sur le bulletin de salaire par une ligne distincte de celle de l'IFSE.

Article 4.4 – Activités itinérantes

Pour rappel, l'indemnité forfaitaire de mission de 17,50€ est attribuée sur justificatif aux agents pour le remboursement de leurs frais de repas en cas de missions.

La mission n'étant pas du quotidien, un critère itinérance a été intégré dans l'IFSE. Les fonctions suivantes exigeant des déplacements au moins 4 jours/semaine ne percevront pas l'indemnité forfaitaire de mission :

Agent contrôle qualité	Electromécanicien ouvrages AEP ou ASST ou AEP-ASST
Agent contrôle AC/ANC	Agent exploitation réseaux ou ouvrages
Agent référent caméra	Agent hydrocureur
Agent topographe	Mécanicien-soudeur
Géomètre topographe	Releveurs de compteurs
Chargé surveillance qualité de l'eau itinérant	Opérateur topographe
Chargé d'études et travaux réseaux ou ouvrages	Responsable réseaux ou ouvrages
Chargé études ASST	Responsable urbanisme/travaux ASST
Chargé travaux réseaux	Responsable hydrocurage
Chargé travaux ouvrages	Responsable équipe travaux
Chargé travaux ASST	Adjoint responsable ouvrages
Coordinateur télégestion	Adjoint responsable réseaux
Coordinateur application métiers	Adjoint responsable hydrocurage
Responsable centre d'exploitation	Adjoint au responsable de centre d'exploitation

En revanche, l'indemnité forfaitaire de mission continuera à être attribuée sur justificatif aux agents pour le remboursement de leurs frais de repas en cas de :

- missions de renfort occasionnel sur un autre territoire que celui sur lequel il est habituellement affecté (centre/département pour le siège)
- réunions de travail avec des managers ou de chantier avec des prestataires/administrations/élus/entreprises,
- formation/concours/examen conformément à la procédure de gestion des frais de déplacement.

ARTICLE 5 – DATE D'EFFET

Les mises à jour de cette annexe s'appliqueront à compter du 21 janvier 2025.

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_11

Objet: Plan de formation des agents - période 2025-2027

Date de la convocation : 13/01/2025
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 17

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2
Nombre de droits de vote : 19 (76%)
Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude Daviaud	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry THRIPOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUD donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (8) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la loi n°2017-86 du 27/01/2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n°2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n°2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'ordonnance n°2017-53 du 19/01/2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,

Vu le décret n°2016-1970 du 28/12/2016 relatif au compte d'engagement citoyen du compte personnel d'activité,

Vu le décret n°2017-928 du 6/05/2017 relatif à la mise en oeuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Considérant que le Code du Travail dans son article L6111-1 rappelle que la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 Novembre 2024,

Le Président rappelle aux membres du Bureau la nécessité de construire et de proposer aux agents d'Eaux de Vienne-Siveer un plan pluriannuel de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007 et au code général de la fonction publique, doit répondre simultanément au développement des compétences des agents et aux besoins de la collectivité.

La formation du personnel participe à la qualité des missions qui sont confiées à l'ensemble des agents. Ainsi, la formation accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins, des missions des services, des organisations, des outils...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels (le droit à la formation tout au long de la vie professionnelle étant consacré par la loi dans la fonction publique).

Ce plan doit traduire, pour une période donnée (3 ans), les besoins de formation individuels et collectifs, il doit hiérarchiser ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant les orientations politiques et stratégiques du syndicat.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, le plan de formation.

Le plan de formation pluriannuel proposé retranscrit la politique de formation définie par le syndicat, pour la période 2025-2027, répondant aux objectifs en lien avec le projet de mandature tout en anticipant les besoins de formation des services et en maîtrisant les coûts.

Les quatre axes stratégiques proposés ont fait l'objet d'un avis favorable en séance plénière du Comité Social Territorial du 19 novembre 2024 :

Numéro	Intitulé	2025	2026	2027	TOTAL	%
1	Compétences : Développer et maintenir l'expertise métier, développer la formation interne	176100	173300	170500	519900	55,28%
2	SST : Protéger les agents, sécuriser nos pratiques et respecter les obligations réglementaires	80350	78700	77500	236550	25,15%
3	Parcours professionnels : Accompagner les évolutions de carrière et les réorientations professionnelles	35000	35000	35000	105000	11,16%
4	Recrutement/Intégration : Accueillir des jeunes diplômés et déployer une démarche de tutorat	22000	28700	28400	79100	8,41%
TOTAL		313450	315700	311400	940550	100,00%

Des bilans annuels seront présentés au Comité Social Territorial (dans le cadre de la présentation du Rapport Social Unique) ainsi qu'à la Commission Ressources Humaines.

Un ajustement annuel sera proposé à l'ensemble des directions pour accompagner la réorganisation des services ou de nouveaux projets structurants pour le syndicat, le cas échéant.

Le détail des actions de formation est présenté par axe stratégique dans l'annexe à la présente délibération. Les actions de formation programmées pourront, au cours de la période retenue faire l'objet, d'adaptation en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents ou services.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver le plan pluriannuel de formation validé par le Comité Social Territorial, pour la période 2025-2027, tel qu'il figure en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec la mise en place et la gestion de ce plan de formation ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,




Préambule

L'élaboration d'un plan de formation pour les établissements publics est une obligation, prévue à l'article 7 de la loi du 12 juillet 1984, relative à la formation des agents territoriaux. Sa démarche d'élaboration quant à elle est déterminée par la collectivité selon son contexte, ses orientations politiques, ses axes stratégiques, sa taille et les axes de la politique Ressources Humaines. Il doit également répondre aux besoins d'évolution des agents territoriaux, en lien avec les mouvements d'amélioration continue et des transformations engagées en interne.

La démarche d'un plan **pluriannuel** de formation est un exercice d'analyse et de prospective, qui se doit d'être le plus précis possible et qui décrit donc notre politique de formation.

Un plan de formation pluriannuel est un outil au service du développement des compétences des agents et de l'optimisation des services. Son efficacité, qu'il soit individuel ou collectif, dépend de son appropriation par les agents et les managers.

La Direction des Ressources Humaines est chargée de le concevoir, en partenariat avec les autres directions, dans le dialogue et la coordination, dans le respect des orientations définies par les élus et des besoins des services. Elle met en place des actions de communication ciblées ou générales, en fonction des thématiques de formation afin de toucher les populations concernées par les axes du plan de formation.

Les managers sont les acteurs clés du recensement des besoins collectifs et individuels. Ils sont le relais des informations relatives à la mise en œuvre du plan de formation auprès de leurs équipes.

Les agents doivent être force de propositions et proactifs dans leur parcours de formation que ce soit sur leur adaptation aux missions qui leur sont confiées ou dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

La mise en œuvre d'un plan de formation est donc l'affaire de tous et participe pleinement à la démarche d'amélioration continue d'un syndicat public de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le 1er plan de formation 2022/2024 a été bâti pour accompagner les axes de travail du projet stratégique de la mandature 2020 - 2026 co-construit par les élus du Bureau, les comités de direction et d'encadrement, et 40 agents volontaires :

1. Des élus décideurs : Investir plus et durablement,
2. Des services réorganisés : Renforcer la performance,
3. Des nouvelles pratiques : Développer l'attractivité,
4. Des enjeux pour demain : Relever les défis,

L'axe 3 de ce projet stratégique, en particulier, vise à moderniser l'organisation par l'accès à des nouveaux modes de travail : télétravail, itinérance et nomadisme, mais aussi par le développement des compétences et de l'expertise métiers et une meilleure transversalité entre les services.

Le plan de formation 2025/2027 reste dans la continuité du précédent tout en prenant en compte les projets figurant aux lignes directrices de gestion 2022/2026 et les nouveaux enjeux que connaît le syndicat sur la 2ème partie de la mandature.

A partir de 2025, le syndicat se dote d'un budget dédié aux projets d'évolution professionnelle via le compte personnel de formation (CPF). Une campagne de recensement annuelle des demandes de mobilisation du CPF permettra à la Commission RH de valider des projets d'évolution professionnelle et de les financer pour tout ou partie toujours sous l'angle formation.

La conception et la mise en oeuvre du plan triennal de formation

La méthodologie de conception employée :

Les modalités d'élaboration et de validation d'un plan triennal de formation reposent essentiellement sur des entretiens directs avec les responsables de service permettant d'identifier les besoins en formation. L'ensemble des rencontres a fait l'objet d'un compte rendu écrit (coproduction), constituant la première ébauche du plan, après arbitrage et validation des directeurs. trices.

Cette démarche a constitué un vrai temps de partage et de discussion avec la fonction RH. La réévaluation annuelle en cours de plan triennal restera un simple réajustement.

La mise en oeuvre du plan triennal de formation :

Le plan de formation triennal est décliné en programmes de formation annuels avec des étapes de programmation pour sa bonne mise en oeuvre :

- programmer par année, les actions de services en fonction des priorités validées et du budget alloué,
- rédiger les cahiers des charges et choisir les prestataires éventuels,
- gérer la partie logistique (salle et matériel notamment),
- programmer les départs en formation des agents,
- réaliser des bilans des actions de formation et une évaluation annuelle.

Au terme de ce plan triennal, un bilan global sera dressé et présenté dans le prochain plan 2028/2030.

Le partenariat de formation professionnelle territorialisé avec le CNFPT :

Chaque année, le syndicat négocie avec le CNFPT des journées de formation en INTRA (formation réservée à des agents EDV) ou en UNION (agents EDV avec d'autres collectivités).

les thématiques organisées dans ce cadre sont soit :

- récurrentes (signalisation temporaire de chantier, marquage piquetage, formation au télétravail ...)
- spécifiques ou ponctuelles (cycle métiers clientèle, thématique management, développement personnel, formation de formateur...)

Dans la mesure du possible, une programmation pluriannuelle est privilégiée, mais les axes définis en interne à EDV ou de nouveaux besoins peuvent faire évoluer nos sollicitations envers le CNFPT, afin de répondre au mieux aux besoins des agents.

Ces journées sont prises en charge au titre de la cotisation obligatoire versée par notre établissement au CNFPT. (sauf formation spécifique liée aux élections professionnelles)

Pour la bonne tenue de ces formations, nous mettons à disposition nos locaux et les modalités pratiques d'organisation comme pour tout organisme externe de formation.

La garantie d'accès aux formations statutaires obligatoires :

Le statut général de la fonction publique territoriale pose le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les agents territoriaux. Deux types de formation sont distinguées : les formations aux emplois occupés (adaptation au poste de travail) et les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de l'employeur.

La mise en œuvre de ces formations est confiée de manière principale au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Elles sont financées à travers la cotisation du 0.9% formation, versée par les collectivités au CNFPT.

Les formations obligatoires concernent les titulaires et les contractuels :

- *Les formations d'intégration visant l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement territorial, qui doivent intervenir au cours de l'année de nomination et préalablement à la titularisation*
- *Les formations de professionnalisation au premier emploi. Ces formations donnent aux agents les moyens d'assumer leurs nouvelles fonctions. Elles interviennent dans les deux ans à compter de la nomination des agents.*
- *Les formations de professionnalisation tout au long de la carrière. Ces formations doivent être suivies par tous les agents par période de cinq ans à la suite des formations de professionnalisation au premier emploi.*
- *Les formations de professionnalisation suivies à la suite d'une affectation sur un poste à responsabilités. Ces formations doivent être suivies dans les six mois suivant l'affectation de l'agent, car elles donnent aux agents les moyens d'assumer leur nouveau poste.*

Bilan du plan de formation 2022/2024

Les axes du plan de formation 2022-2023-2024

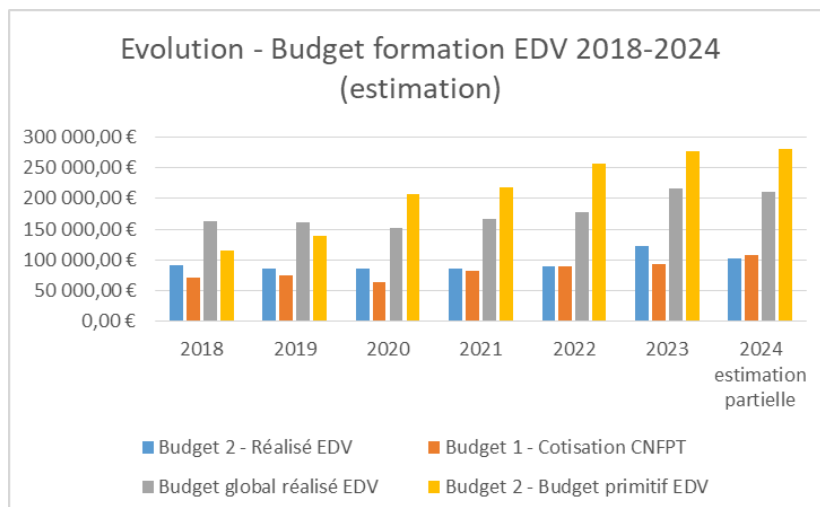
Au-delà de la mise en œuvre de la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, le syndicat Eaux de Vienne a, depuis plusieurs années, défini des perspectives et axes prioritaires de formation, qui demeurent le socle de construction pour ce plan pluriannuel concernant la période de 2022-23-24 qui se déclinent en 5 axes :

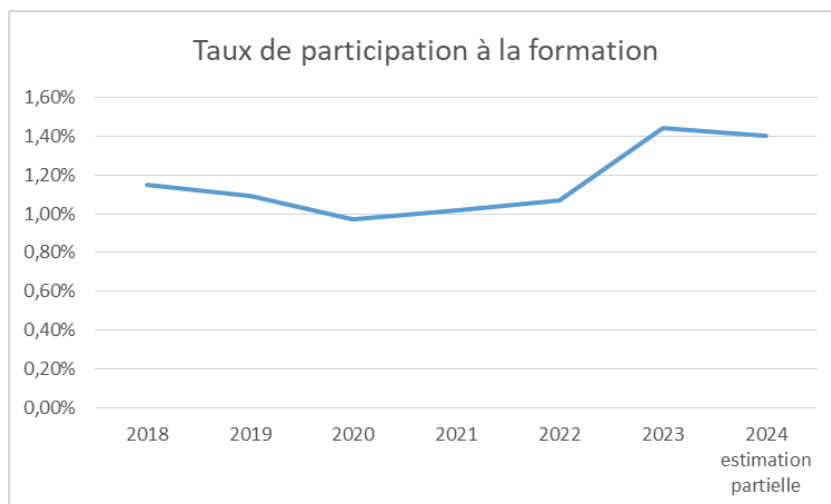
Axe Thématique de formation en lien avec le projet stratégique	2022	2023	2024
1 - Développement des compétences et de l'expertise métiers	151449 €	163500 €	182 500 €
2 - Santé et sécurité au travail : mise en oeuvre des formations dans le respect de la réglementation	36000 €	36000 €	88 000 €
3- Développement de la formation interne et du tutorat	2000 €	6000 €	3 000 €
4 - Accompagnement des parcours professionnels	24000 €	35000 €	35 000 €
5 - Diversifier les modes de recrutement en lien avec la formation	42000 €	42000 €	30 000 €
	255449 €	282500 €	338 500 €

Voici quelques données plus globales pour mieux appréhender la place de la formation à Eaux de Vienne et son évolution. Les données concernant l'année 2024 sont en cours de traitement pour le dernier trimestre, les données présentées ici ne sont que partielles.

Le budget de formation est en augmentation régulière depuis 2018. La cotisation CNFPT est elle aussi de plus en plus importante, en raison de l'augmentation de l'assiette de cotisation.

Nous observons également un sous utilisation des crédits liée à différents facteurs (crise COVID en 2020 et 2021, puis difficultés rencontrées avec les organismes de formation notamment). Une attention particulière sera portée pour atteindre un pourcentage d'utilisation optimale sur les 3 prochaines années.





Le taux de participation (ratio montant des dépenses formation / masse salariale) reste stable dans le temps. L'effort de formation est continu au sein d'Eaux de Vienne, car le budget augmente en même temps que les effectifs.

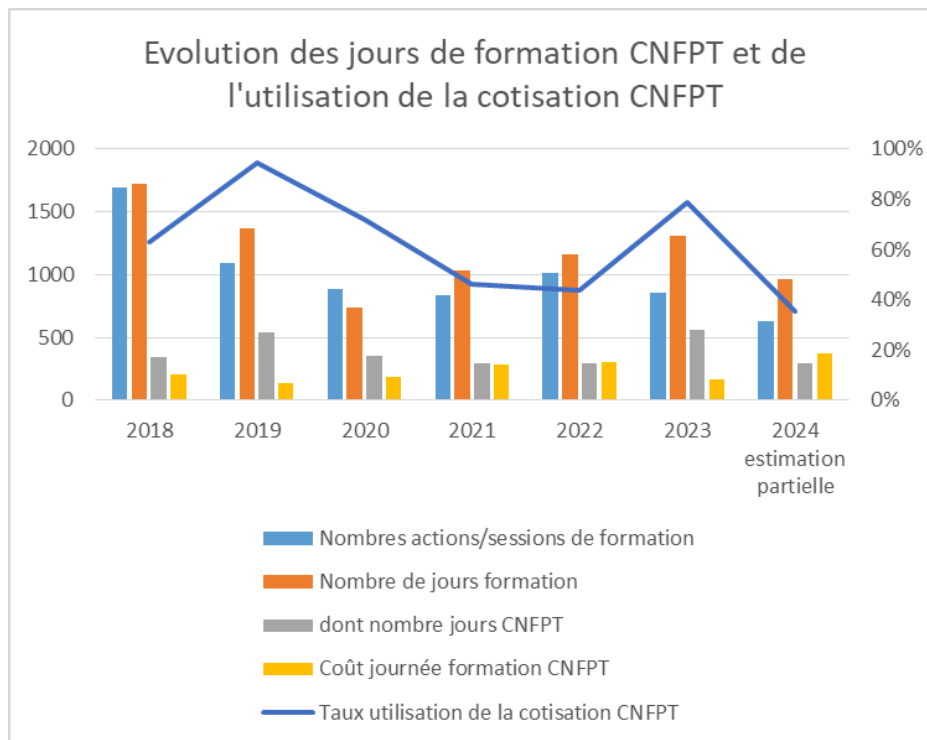
Il est important de rappeler que nous avons de nombreuses contraintes réglementaires dans notre secteur d'activité (formations en lien avec la sécurité réalisées hors CNFPT) et les formation coeur de métier pour l'eau et l'assainissement sont réalisées auprès d'organisme spécialisée (pas de formation au catalogue CNFPT permettant de répondre aux besoins techniques spécifiques).

Le taux de départ en formation à Eaux de Vienne (agent partis au moins une fois en formation dans l'année) est plus important qu'ailleurs. En comparaison les taux de départs dans les intercommunalités ou communes de + de 350 agents sont de 51%.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
En moyenne, nombre jours /départ agent en formation	4	2,92	2,2	2,61	3,04	3,24	2,34
En %, nombre d'agents partis/effectif total	99,00%	94,00%	87,00%	79,00%	78,00%	76,00%	68,54%

*estimation partielle

Le nombre moyen de jours de formation / agent est le reflet du taux de départ et est un peu plus important que les autres collectivités de tailles équivalentes. (entre 2.2 et 2.5 en moyenne)



La cotisation du CNFPT est utilisée de manière variable selon les années. Les formations sont réalisées dans trois formats : en formation INTER (catalogue en ligne du CNFPT, en INTRA (jours dédiés aux agents EDV) et en UNION (journées dédiées partagées entre plusieurs collectivités ayant les mêmes besoins de formation).

Ces journées INTRA et UNION sont réalisées de manières récurrentes, mais selon les thématiques et les publics, leur nombre est plus ou moins significatif. En 2019, le cycle de formation “marquage piquetage” a concerné tous les agents d’exploitation réseaux (entre 80 et 90 agents) et en 2023, nous avons formé nos télétravailleurs (agents et managers). Cela explique les pics d’utilisation importants de la cotisation CNFPT.

Les formations catalogues - INTER sont soumises aux aléas classiques de l’organisation des formations (risque d’annulation ou de report) de plus en plus fréquents, peut-être en raison des contraintes financières du CNFPT.

1 - Développement des compétences et de l'expertise métiers

Cet axe regroupait des formations permettant la professionnalisation et le perfectionnement de tous les métiers représentés à Eaux de Vienne et le développement des compétences individuelles et collectives.

Domaine/ Thématique/services concernés	Budget Prévisionnel	Réalisation*
Cycle de formation domaine clientèle (mutualisé avec GP)	CNFPT	Cycle réalisé sur 3 jours 4ème jour annulé par le service
Accompagnement des agents/managers au télétravail	CNFPT	Réalisé

Domaine/ Thématique/services concernés	Budget Prévisionnel	Réalisation*
Accompagnement des managers, au travers de différentes actions Rôle et responsabilité du manager à EDVS Management de proximité : outils et accompagnement Formation en interne (évaluation, recrutement) Plan de formation mutualisé en management à la carte pour nouveaux managers	CNFPT + PFM	Départs individuels réalisés dans le cadre du PFM Formation interne sur le rôle et la responsabilité du manager planifiée fin 2024 Sensibilisation à l'évaluation réalisée pour tous les managers en 2022 + aux nouveaux recrutés chaque année
Mise en œuvre de la démarche de certification Qualité ISO 9001 : CODIR sensibilisation à la norme ISO 9001 formation de pilotes sur processus CODIR + pilotes Formation à l'audit interne 10 pers max	7 000 €	Réalisé
Accompagnement aux outils numériques + modules de formation pour les nouveaux entrants (messagerie Gmail, Agenda et Drive)	30 000 €	Réalisé
Développement de la formation à distance Plateforme Watura - formation à la carte (5 à 10 comptes)	15 000 €	Réalisé
Accompagnement de la réorganisation de la Direction de l'exploitation - plan de formation spécifique	40 000 €	Non réalisé - projet stoppé
Métiers de l'exploitation * Proposition de 4 thématiques collectives ajustables + 2 thématiques à définir ** Enveloppe formations individuelles 30 000 € : faire monter en compétences les agents de manière ciblée	180 000 €	Réalisé
Accompagnement de la mise en place de la nouvelle génération de matériel d'automatisme S4W	15 000 €	Réalisé
Surveillance qualité de l'eau, métrologie, PGSSE	10 000€	Réalisé - enveloppe renforcée pour le service SQE
Métiers comptabilité, facturation, relève et clientèle	39 000 €	Réalisé
Accompagnement de l'évolution du magasin central et des magasins des territoires	12 000€	Réalisé
Métiers Patrimoine/Garage	6 000 €	Réalisé
Métiers RH	3 000 €	Réalisé
Métiers de l'Ingénierie : formations individuelles ou collectives réglementation Amiante - chantiers travaux publics	19 500 €	Réalisé
Métiers Re'Sources thématiques variées pris en charge par les partenaires financiers	15 000 €	Réalisé
Journées thématiques réseaux professionnels (CapCom, FNCCR, ...)	4 000 €	Réalisé
Métiers SIG	12 000€	Réalisé - enveloppe diminuée

Domaine/ Thématique/services concernés	Budget Prévisionnel	Réalisation*
Métiers IT : accompagnement des évolutions technologiques et organisationnelles + Thématiques formations individuelles	30 949 €	Réalisé
Application Atlas - Prestation de formation Siveco	15 000 €	Réalisé
Accompagnement des représentants du personnel - élections prof. 2022	5 000€	Réalisé - enveloppe renforcée pour une formation sur la prévention des RPS

*réalisé : consommation de tout ou partie du budget prévisionnel

Commentaires : Selon les années, les thématiques métiers varient selon les besoins. Les formations ont été réalisées en partie. De manière générale, le budget dédié à cet axe est sous-consommé du fait des difficultés à obtenir des sessions de formation par nos prestataires ou d'arbitrages de demandes de formation tardifs.

L'enveloppe budgétaire prévue pour l'accompagnement de l'évolution de la DE n'a pas été utilisée, le projet ayant été stoppé.

2 - Santé et sécurité au travail : mise en oeuvre des formations dans le respect de la réglementation

Les habilitations et autres certifications obligatoires sont une priorité pour un syndicat technique. L'effort de formation en la matière devait rester constant sur les 3 années du plan.

Domaine/ Thématique/services concernés	Budget Prévisionnel	Réalisation*
CACES - application de la nouvelle réglementation 2020	45 000 €	Réalisé
Habilitations électriques	21 000 €	Réalisé
Autres domaines réglementés : Habilitation Chlore Amiante Risques chimiques Transport de matières dangereuses ADR Autorisation d'intervention à proximité des réseaux - AIPR ATEX travail en atmosphère explosive CATEC intervention en espace confiné	30 000 €	Réalisé
Actions de formation en prévention des RPS	5 000 €	Réalisé
Formations réglementaires agents du service SST	12 000 €	Réalisé
Sécurité et signalisation de chantiers	CNFPT	Réalisé

*réalisé : consommation de tout ou partie du budget prévisionnel

Commentaires : Les formations nécessaires ont toutes été réalisées avec parfois du délai en lien avec la capacité à répondre de nos prestataires. Le budget dédié aux CACES avait été sous-estimé en 2024 du fait de la nouvelle réglementation 2020 et a dû être révisé car les formations obligatoires sont la priorité du syndicat.

3- Développement de la formation interne et du tutorat

Un nouvel axe était consacré au développement de la formation interne et du tutorat. Il s'agissait de réaliser en interne des formations liées à la prévention des risques professionnels et d'accompagner la mise en place de tuteurs, au sein des équipes du syndicat, chargés d'accompagner les nouveaux arrivants dans leur prise de fonctions.

Domaine/ Thématique/services concernés	Budget Prévisionnel	Réalisation*
Matériel formation interne : SST/Habilitation INRS, autres domaines à déterminer après recensement	10 000 €	Le matériel a été acheté - le budget restant a été réattribué aux CACES EN 2024
Accompagnement à la prise de fonction de formateur interne : - formation de formateur - réseau de formateur interne	CNFPT	Partiellement
Accompagnement du tutorat	4 000 €	Non réalisé

*réalisé : consommation de tout ou partie du budget prévisionnel

Commentaires : Le projet de développement de la formation interne n'a pas pu être mené. Seule la structuration d'un projet de formation interne a été rédigée. Le projet de formation des formateurs internes a été décliné uniquement pour les formateurs existants ou ayant un projet de formation interne à proposer.

Le projet de mise en place du tutorat n'a pas pu être mené. En effet, les projets de réorganisation ont été prioritaires sur les 3 années du plan et n'ont pas permis de travailler à la définition de référentiels de compétences, outil indispensable à la démarche de tutorat.

4 - Accompagnement des parcours professionnels

Cet axe concernait tout d'abord l'acquisition des savoirs de base (Axe spécifique 2021-2022) :

Une priorité était donnée en particulier à l'Accès au numérique pour les agents qui en étaient le plus éloignés avec un financement de la part de l'Etat, dans le cadre du plan de relance pour l'année 2022.

L'identification des publics prioritaires devait être réalisée auprès des responsables opérationnels avec une vigilance sur la confidentialité du recueil de ces informations.

L'effort devait rester constant sur les demandes de bilan de compétences, de préparation aux concours/examens ou de mobilisation du CPF. Enfin, il était prévu un budget pour l'accompagnement au reclassement (période de préparation au reclassement - PPR) et à la mobilité dans le cadre des réorganisations de service en cours.

Domaine/ Thématique/services concernés	Budget Prévisionnel	Réalisation*
Accompagnement aux savoirs numériques de base	20 000 €	Non réalisé
Financement du plan de relance - subvention de 80% d'un projet à 20000 euros, reste à charge estimé 4000€	4 000 €	Réalisé en 2022
Disposition réglementaire : accompagnement de la reconversion des agents en situation de PPR	30 000 €	Non réalisé - enveloppe prévisionnelle utilisée en cas de reclassement pour raisons médicales

Domaine/ Thématique/services concernés	Budget Prévisionnel	Réalisation*
Financement bilans de compétences	15 000 €	Réalisé à hauteur des demandes individuelles
Accompagnement à la mobilité (réorganisation - enveloppe spécifique bilans de compétences)	25 000 €	Non réalisé - projet stoppé

*réalisé : consommation de tout ou partie du budget prévisionnel

Commentaires : Il s'agit d'un axe qui prévoit essentiellement des budgets pour satisfaire des projets individuels. Seul l'accompagnement aux savoirs numériques de base est un projet collectif mis en place en 2022 grâce au financement du plan de relance. Le projet de développer cet accompagnement sur une autre année sur fonds propres n'a pas été concrétisé.

Concernant l'accompagnement à la mobilité, il était lié au projet de réorganisation de la Direction de l'Exploitation et n'a donc pas été mis en œuvre.

5 - Diversifier les modes de recrutement en lien avec la formation

L'objectif de cet axe était de travailler la formation comme un outil au service du recrutement pour Eaux de Vienne par deux types d'actions :

- *Le recrutement par la voie de l'apprentissage avec comme objectif de recruter un vivier d'apprenti.e.s permettant d'anticiper les départs en retraite et les remplacements inter sites.*
- *Le développement des compétences dans le cadre d'une reprise d'étude, avec une formation qualifiante pour accompagner un agent et ainsi construire les bases de la réussite d'une future mobilité interne*

Le coût pédagogique en lien avec le recrutement des apprenti.e.s était intégré dans ce plan (frais pédagogiques engagés par les centres de formation des apprentis - CFA, en partenariat avec le CNFPT et sa nouvelle cotisation spécifique "apprentissage").

Domaine/ Thématique/services concernés	Budget Prévisionnel	Réalisation
Recrutement par la voie de l'apprentissage * 7 postes à l'exploitation POOL apprentis * 3 postes : autres services	109 000 €	Partiellement
Formation qualifiante pour accompagner la montée en compétences des agents	30 000 €	1 formation proposée et réussie

Commentaires : Le syndicat a accueilli 6 nouveaux apprentis à l'exploitation lors de la rentrée 2023 avec le financement du CNFPT. En 2024, le CNFPT ayant changé sa politique de financement, peu de nos métiers, non considérés en tension par la Coordination des Employeurs Territoriaux, instance avec laquelle le CNFPT a travaillé sans en informer au préalable les employeurs. Le syndicat n'a pas trouvé de candidats sur les diplômes financés et a donc financé sur fonds propres un seul contrat d'apprentissage. Une formation qualifiante a été budgétée chaque année. C'est un outil qui a permis la mobilité interne d'un agent d'exploitation ouvrages sur un poste d'électromécanicien en 2023.

Plan de formation 2025/2027

Le plan pluriannuel concernant la période de 2025/2027 se décline en 4 axes :

Numéro	Intitulé	2025	2026	2027	TOTAL	%
1	Compétences : Développer et maintenir l'expertise métier, développer la formation interne	176100	173300	170500	519900	55,28%
2	SST : Protéger les agents, sécuriser nos pratiques et respecter les obligations réglementaires	80350	78700	77500	236550	25,15%
3	Parcours professionnels : Accompagner les évolutions de carrière et les réorientations professionnelles	35000	35000	35000	105000	11,16%
4	Recrutement/Intégration : Accueillir des jeunes diplômés et déployer une démarche de tutorat	22000	28700	28400	79100	8,41%
	TOTAL	313450	315700	311400	940550	100,00%

Le plan de formation pour cette période de 3 ans est détaillé par axes dans les tableaux suivants et répond aux besoins suivants :

- le développement des compétences des agents en lien avec l'évolution de la réglementation, des techniques et des outils mais également dans la réalisation de nouvelles missions,
- l'accompagnement individuel et collectif des managers,
- la structuration des nos activités,
- la gestion et la sécurisation de la donnée,
- la sécurisation de nos pratiques et et la protection des agents,
- la transition écologique.

1 - Compétences : Développer et maintenir l'expertise métier, développer la formation interne

Cet axe regroupe des formations permettant la professionnalisation, le perfectionnement de tous les métiers représentés à Eaux de Vienne et le développement des compétences individuelles et collectives.

Une attention particulière est portée au renforcement des compétences des équipes lorsqu'elles sont constituées d'éléments récemment recrutés et d'anticiper les besoins en compétences. Les formations de professionnalisation obligatoires sont d'ailleurs prévues à cet effet.

Une partie de cet axe est dédiée à des formations transversales, afin d'accompagner les services dans des thématiques ou projets concernant l'ensemble ou plusieurs de nos directions. Des thématiques liées au management du travail seront programmées chaque année, avec une enveloppe spécifique, afin de pouvoir répondre rapidement à ces besoins spécifiques de formation (réponse trop longue de la part du CNFPT).

Enfin, il est également prévu de développer la formation interne, projet du précédent plan à concrétiser grâce à des agents prêts à devenir formateurs internes ou à décliner de nouvelles thématiques de formation que ce soit sur des thématiques métiers ou sécurité.

		2025	2026	2027
1-1	Développer et maintenir l'expertise métiers			
1-1-1	Thématiques transversales à l'ensemble des directions			
1-1-1-1	la gestion de crise	5000	5000	5000
1-1-1-2	la mise en oeuvre de la démarche qualité	5600	2800	/
1-1-1-3	Management tous niveaux (proximité, intermédiaire ou encadrement stratégique)	20000	20000	20000
1-1-1-4	la gestion de projet, d'un portefeuille projet et le travail en transversalité	CNFPT	CNFPT	CNFPT
1-1-1-5	La gestion du stress au travail	CNFPT	CNFPT	CNFPT
1-1-1-6	l'organisation du travail	CNFPT	CNFPT	CNFPT
1-1-1-7	Outils numériques	10000	10000	10000
1-1-2	Thématiques métiers			
1-1-2-1	Métiers de l'exploitation des réseaux	64000	64000	64000
1-1-2-2	Métiers de l'exploitation des ouvrages			
1-1-2-3	Métiers des services supports à l'exploitation et de l'encadrement (SQE, télégestion,...)			
1-1-2-4	Métiers liés aux contrôles en assainissement collectif et individuel			
1-1-2-5	métiers de la protection de la ressources/hydrogéologie	25000	25000	25000
1-1-2-6	Métiers du numérique			
1-1-2-7	Métiers du SIG			
1-1-2-8	Métiers du domaine clientèle et grands comptes	20000	20000	20000
1-1-2-9	Métiers du domaine facturation relève			

		2025	2026	2027
1-1-2-10	Métiers du domaine comptabilité et finances			
1-1-2-11	Métiers de la logistique			
1-1-2-12	Métiers du garage et de la gestion du patrimoine			
1-1-2-13	Métiers du domaine juridique (affaires juridiques, assemblées, marchés publics)			
1-1-2-14	Métiers des ressources humaines et de la santé et sécurité au travail	3500	3500	3500
1-1-2-15	Métiers de l'ingénierie	8000	8000	8000
1-1-2-16	Métiers de la prospective (Urbanisme, PGSSE, schémas directeurs)			
1-1-2-17	Métiers spécifiques - projets en cours (CVM, Grands projets,...)	1500	1500	1500
1-1-2-18	Métiers de l'innovation, de la recherche et du développement	3000	3000	3000
1-1-2-19	Métiers de la communication	1500	1500	1500
1-1-3	Diversification des modalités et supports de formation			
1-1-3-1	plateforme collaborative Ideal Co : accès pour tous	4000	4000	4000
1-1-3-2	plateforme de formation à distance Watura : accès réservé pendant 1 an (nouveaux recrutés)	5000	5000	5000
1-2	Développer la formation interne / sensibilisation			
1-2-1	former nos formateurs et harmoniser les pratiques	CNFPT	CNFPT	CNFPT
1-2-2	thématiques de formation interne	interne	interne	interne
1-2-2-1	Anglais appliquée au métiers de l'eau4-2-1	interne	interne	interne
1-2-2-2	Sinistralité appliquée	interne	interne	interne
1-2-2-3	SIG Utilisation des plateformes web	interne	interne	interne
1-2-2-4	Initiation aux règles et procédures budgétaires et comptables	interne	interne	interne
1-2-2-5	Initiation au traitement de l'eau	interne	interne	interne
cf. Axe 3	SST	interne	interne	interne
cf. Axe 3	PRAP	interne	interne	interne
cf. Axe 3	Conduite des véhicules électriques - prise en main	interne	interne	interne
cf. Axe 3	Descente en poste de relevage	interne	interne	interne
cf. Axe 3	Travail en hauteur	interne	interne	interne
cf. Axe 3	Risques chimiques	interne	interne	interne
cf. Axe 3	Gestion des entreprises extérieures et plan de prévention	interne	interne	interne
cf. Axe 4	Identification des tuteurs et valorisation des savoirs faire (accompagnement à l'écriture de process métier)	interne	interne	interne
	SOUS TOTAL AXE 1	176100	173300	170500

2 - Santé et sécurité au travail : Protéger les agents, sécuriser nos pratiques et respecter les obligations réglementaires

Les habilitations et autres certifications obligatoires sont une priorité pour un syndicat technique. L'effort de formation en la matière reste constant sur les 3 années du plan.

Un catalogue de formations complémentaires s'étoffe pour renforcer la protection de nos agents dans leur pratique professionnelle. De nouvelles thématiques proposées en 2024 sont déployées de manière globale : conduite de véhicule lent, sensibilisation aux conduites addictives, sensibilisation aux risques routiers et écoconduite. De nouvelles thématiques sont envisagées : risques chimiques, gestes qui sauvent, conduite des véhicules électriques - prise en main, gestion des entreprises extérieures et plan de prévention.

		2025	2026	2027
2-1	Les formations réglementaires			
2-1-1	CACES	66000	63000	68000
2-1-2	Habilitations électriques			
2-1-3	ADR			
2-1-4	Chlore			
2-1-5	Amiante			
2-1-6	ADR			
2-1-7	AIPR			
2-1-8	ATEX			
2-1-9	Guide File	interne	interne	interne
2-1-10	Extincteurs	intene	intene	intene
2-2	les formations recommandées avec un suivi renforcé spécifique EDV			
2-2-1	Risques chimiques	815	interne	interne
2-2-2	Marquage piquetage	CNFPT	CNFPT	CNFPT
2-2-3	Signalisation temporaire de chantier	CNFPT	CNFPT	CNFPT
2-2-4	Conduite de véhicule lent		2200	
2-2-5	Sensibilisation aux conduites addictives	4500	4500	4500
2-2-6	Sensibilisation risques routiers et écoconduite	8000	8000	4000
2-2-7	Gestes qui sauvent	1000	1000	1000
2-2-8	SST	interne	interne	interne
2-2-9	PRAP	interne	interne	interne
2-2-10	Conduite des véhicules électriques - prise en main	interne	interne	interne
2-2-11	Descente en poste de relevage	interne	interne	interne
2-2-12	Travail en hauteur	interne	interne	interne
2-2-13	Gestion des entreprises extérieures et plan de prévention	interne	interne	interne
	SOUS TOTAL AXE 2	80350	78700	77500

3- Accompagner les évolutions de carrière et les réorientations professionnelles

Cet axe est dédié à l'accompagnement des agents sur différents aspects :

- la préparation des concours et examens de la FPT, en lien ou non avec le poste occupé,
- l'accompagnement à des démarches d'évolution professionnelle : souhait de réalisation d'un bilan de compétences ou de la validation d'un diplôme par la voie de la VAE,
- le développement des savoirs de base : priorité est donnée en particulier à l'Accès au numérique pour les agents qui en sont le plus éloignés,
- l'accompagnement des agents en situation d'inaptitude physique avec la mise en place de période préalable au reclassement.

Le syndicat investit dans l'avenir en accompagnant les agents dans leurs projets d'évolution professionnelle, levier indispensable à leur motivation et leur efficacité.

		2025	2026	2027
3-1	Préparation des concours et examens en lien ou non avec le poste occupé	CNFPT	CNFPT	CNFPT
3-2	Accompagnement de démarches individuelles (Bilan de compétences, VAE,...)	15000	15000	15000
3-3	Savoirs de base	10000	10000	10000
3-4	Accompagnement des périodes de Période Préalable au reclassement - PPR	10000	10000	10000
	SOUS TOTAL AXE 3	35000	35000	35000

4 - Recrutement/Intégration : Accueillir des jeunes diplômés et déployer une démarche de tutorat

L'objectif de cet axe est de travailler la formation comme un outil au service du recrutement pour Eaux de Vienne par deux types d'actions :

- *Le recrutement par la voie de l'apprentissage avec comme objectif de recruter un vivier d'apprenti.e.s permettant d'anticiper les départs en retraite et les remplacements inter sites.*
- *Le développement des compétences dans le cadre d'une reprise d'étude, avec une formation qualifiante pour accompagner un agent et ainsi construire les bases de la réussite d'une future mobilité interne.*

Le coût pédagogique en lien avec le recrutement des apprenti.e.s est intégré dans ce plan (frais pédagogiques engagés par les centres de formation des apprentis - CFA, en partenariat avec le CNFPT et sa cotisation spécifique "apprentissage").

Cet axe a aussi pour objectif de déployer une démarche du tutorat, ceci afin d'augmenter la qualité de notre accompagnement à l'embauche et l'acquisition des compétences nécessaires au service et d'accompagner les équipes et les tuteurs de fait à l'accompagnement des nouveaux recrutés.

		2025	2026	2027
4-1	Recrutement des apprentis	12000	18700	16900
4-2	Développement du tutorat			
4-2-1	former nos tuteurs après identification			1500
4-2-2	Identification des tuteurs et valorisation des savoirs faire (accompagnement à l'écriture de process métier)	interne	interne	interne
4-3	Formation qualifiante dans le cadre d'un mobilité interne co construite avec un.e agent.e	10000	10000	10000
	SOUS TOTAL AXE 4	22000	28700	28400

Conclusion

Le précédent plan triennal a globalement atteint ses objectifs. Il a naturellement fait l'objet de modifications en cours de réalisation pour s'adapter aux projets du syndicat. Des projets de formation n'ont cependant pas pu être mis en œuvre, parfois par manque d'anticipation de la part du syndicat, parfois faute de sessions proposées par nos prestataires de formation.

Le plan de formation triennal 2025/2027 s'inscrit dans un contexte financier contraint et, pourtant, il reste exigeant en développant de nouvelles thématiques indispensables et en proposant un accompagnement aux projets d'évolution professionnelle des agents. Le budget associé augmente à la hauteur de ces projets et de l'évolution des effectifs pour préserver les départs en formation des agents du syndicat. Le marché de formations du syndicat a d'ailleurs été relancé en 2024 et adapté pour répondre au contenu de ce nouveau plan triennal.

Seule inconnue à ce jour, le projet de création d'une régie, projet majeur qui nécessitera, selon les modalités de son déploiement, une révision potentielle du plan tant sur son contenu que sur son budget.

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_12

Objet: Adoption du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 19 (76%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude Daviaud	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry THRIPOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUT donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (8) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUT, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code du travail, notamment ses articles L4121-1 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail.

Vu l'avis favorable de la Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et de Condition de travail du 19 Novembre 2024,

Monsieur le Président rappelle au Bureau que conformément aux dispositions de l'article R.4121-1 et suivants du code du travail, il appartient à chaque employeur, y compris les collectivités territoriales, d'évaluer les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents. Cette évaluation doit être formalisée dans un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), qui doit être actualisé au moins une fois par an et lors de toute modification significative des conditions de travail.

Dans le cadre de ses obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail, le Syndicat a procédé à :

- L'identification des risques professionnels au sein des services,
- L'analyse des situations de travail avec le concours des agents, des assistants de prévention, des représentants du personnel et du service santé et sécurité au travail,
- La hiérarchisation des risques professionnels,
- L'élaboration d'un programme d'actions annuel destiné à réduire ces risques.

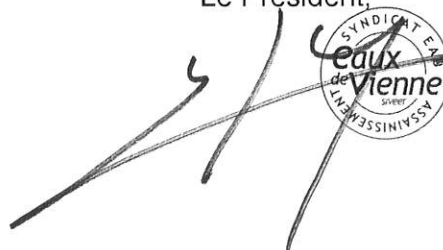
Le DUERP ainsi mis à jour permet d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des agents de la collectivité. Il sera consultable par voie dématérialisée sur l'intranet du Syndicat et/ou matérialisée auprès du service Santé et Sécurité au travail.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels mis à jour en date du 19 novembre 2024, annexé à la présente délibération,
- de valider le plan d'actions annuel 2025 correspondant visant à réduire les risques identifiés,
- de confier au Président ou à toute personne habilitée la mise en œuvre des mesures préconisées dans le plan d'actions, en concertation avec les agents et les représentants du personnel.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



Le Président

SYNDICAT DES
Eaux de Vienne
ASSAINISSEMENT

Annexe 1 : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (Version 19/11/2024)

Annexe 2 : Programme d'actions 2025 (Version 19/11/2024)



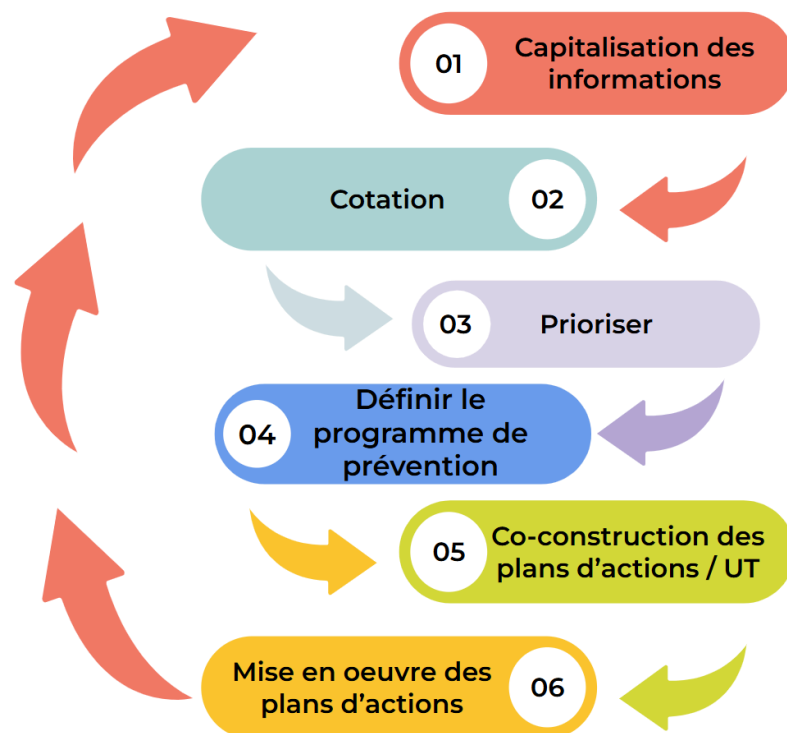
Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels



Votre service public départemental de l'eau

1. La méthodologie

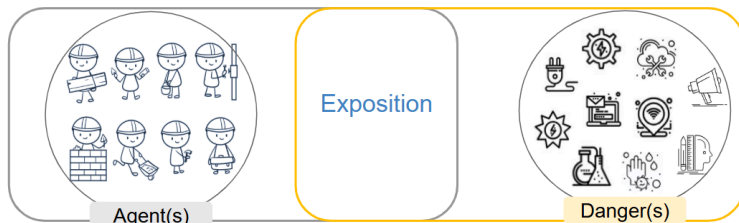
1.1. Les étapes



Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

1.2. La cotation



La cotation de l'exposition a été réalisée avec les agents représentants des Unités de travail. Elle représente l'exposition des agents à une ou des sources de dangers

La gravité a été cotée par les agents du service Santé et sécurité au travail afin d'assurer une homogénéité dans les niveaux affectés aux différentes situations.

Exposition					Risque initial	Gravité		
Fréquence	Durée					G1	Lésions / AT	Seuil d'exposition
	+ de 4 heures	de 1h à 4h	de 15 min à 1h	- de 15 min				
Quotidien (+ de 150 jours/an)	E4	E4	E3	E3		G2	Réversible avec soins	Valeurs inférieures au Seuil d'exposition
Hebdomadaire (entre 50 et 150 jours/an)	E4	E3	E3	E2		G3	Entrainant un AT inférieur à 21 j	Seuil d'exposition atteint
Mensuel (entre 10 et 49 jours/an)	E3	E2	E2	E1		G4	AT inférieur à 89j Incapacité temporaire	Seuil d'exposition dépassé ou absence de données
Risque Annuel (moins de 10 jours/an)	E2	E1	E1	E1	G5	AT supérieur à 90j Incapacité permanente		
						Lésions pouvant entraîner la mort		

Le niveau de risque initial a ainsi été défini.

Celui-ci a ensuite été confronté au niveau de maîtrise des risques.

Risque initial

RI 1

RI 2

RI 3

RI 4

RI 5

Risque résiduel

Moyens de maîtrise

		UTILISATION			
		Toujours	Le plus souvent	Partiellement	NON
Moyens de prévention : Collectifs Uniquement					
Adaptés	OUI	M1	M2	M3	M4
	NON	M2	M3	M4	M4
Moyens de prévention : Individuel uniquement					
Adaptés	OUI	M2	M3	M4	M4
	NON	M3	M3	M4	M4
Moyens de prévention : Collectif + Individuel					
Adaptés	TOUS	M1	M1	M2	M4
	Au moins un de moyens	M2	M3	M3	M4
	Aucun	M3	M3	M4	M4

C'est ainsi que le niveau de risque résiduel a été obtenu

Risque résiduel						
Classe de risques	Décision		M1	M2	M3	M4
Risque inacceptable	Suspendre l'activité en l'absence de mesures de correction	RI 1	RR 1	RR 1	RR 1	RR 2
Risque très élevé	Des mesures de réduction des risques sont à prendre dans les plus brefs délais	RI 2	RR 1	RR 2	RR 2	RR 2
Risque élevé	Des mesures de réduction des risques sont à prendre à moyen terme	RI 3	RR 2	RR 2	RR 3	RR 3
Risque modéré	Un suivi en termes de gestion du risque résiduel doit être organisé	RI 4	RR 2	RR 3	RR 3	RR 4
Risque faible	Aucune action supplémentaire à entreprendre	RI 5	RR 3	RR 3	RR 4	RR 5

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

1.3. La priorisation

Risque résiduel

Classe de risques	Décision
Risque inacceptable	Suspendre l'activité en l'absence de mesures de correction
Risque très élevé	Des mesures de réduction des risques sont à prendre dans les plus brefs délais
Risque élevé	Des mesures de réduction des risques sont à prendre à moyen terme
Risque modéré	Un suivi en termes de gestion du risque résiduel doit être organisé
Risque faible	Aucune action supplémentaire à entreprendre

Priorisation

Effectif /Vraisemblance

Effectif global		Incident / presque accident / ou Accident	
E#1	Entre 0 et 15%	V1	Entre 0 et 5
E#2	Entre 15 et 25%	V2	Entre 6 et 15
E#3	Entre 25 et 50%	V3	Entre 16 et 30
E#4	Plus de 50%	V4	plus de 31
		Nombre de déclarations en 5 ans	
V1	E#1	E#2	E#3
V2	FC1	FC1	FC2
V3	FC2	FC2	FC3
V4	FC3	FC3	FC4

Priorisation

Classe de risques	FC1	FC2	FC3	FC4
Risque inacceptable	P1	Immédiat	Immédiat	Immédiat
Risque très élevé	P2	P1	P1	Immédiat
Risque élevé	P3	P2	P2	P1
Risque modéré	P4	P3	P3	P2
Risque faible	P4	P4	P3	P3

Immédiat

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

2. Présentation du DUERP

Pour chaque Direction la synthèse des cotations des Unités de Travail est présentée sous forme de tableau puis sous forme de graphique "Radar" afin de mettre en évidence les risques majeurs à travailler.

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

Eaux de Vienne

Eaux de Vienne - TOUS

		DGS - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DE - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DAFIC - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DESI - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DP - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DRH - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable
Risques de chutes de plain-pied (Situations à risque : Sols glissants (intempéries, boues, produits chimiques,...) sols verglacés, sols enneigés, obstacles dans le cheminement (fils aspirateur, cartons...))	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M1	M1	M1	M1	M1	M1
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4	V4
	Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
PRIORISATION		P2	P2	P2	P2	P2	P2
Risques de chutes de hauteur	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j
	Exposition au risque	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E3 - Mensuel +de 4h
	Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P2	P2	P3	P3	P2	P3
	Gravité	G2 - AT - de 21j	G5 - décès	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j	G5 - décès	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4	V4
	Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
	PRIORISATION	P2	P1	P1	P1	P1	P2
Accès à des zones en hauteur ou en profondeur (Situations à risque : utilisation équipement mobile type échelle, escabeau, utilisation équipement fixe non sécurisé...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G5 - décès	G4 - IP - AT>90j	G5 - décès	G5 - décès	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E2 - Mensuel de 15min à 1h
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 2 : Modéré
	Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3	M3
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
PRIORISATION		P3	P2	P2	P2	P2	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DGS - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DE - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DAFIC - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DESI - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DP - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DRH - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable
Risques liés aux circulation de véhicules et engins	Circulation et déplacement en interne (Situations à risque : zone de circulation commune piétons/véhicules, conduite engins de chantier...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V3	V3	V3	V3	V3	V3
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P1	P1	P1	P1	P1	P1
	Circulation et déplacement sur la voie publique (Situations à risque : travail sur ou à coté la chaussée, stationnement avec empiètement sur la chaussée, engins de location non équipés de dispositifs de sécurité...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
		Exposition au risque	E2 - Annuel + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2
		Vraisemblance	V3	V3	V3	V3	V3	V3
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P2	P2
Risques routiers en mission (Situations à risque : conduite véhicule léger, conduite engins, poids lourds et ensemble (remorque), utilisation du téléphone portable, surcharge véhicule...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
	Exposition au risque	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable
	Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3	M3	M3
	Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
	PRIORISATION	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1
Risques liés à la charge physique de travail	Manutention manuelle (Situations à risque : Manutention de charge lourdes tel que bouteille chlore, pilonneuse, caisse à outils, bidons, déchargement et chargement des véhicules sans hayon...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 15min à 1h	E2 - Hebdo - de 15 min	E3 - Quotidien - de 15min
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M3	M3	M3	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff2
		Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4	V1
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 1
		PRIORISATION	P2	P1	P1	P1	P2	P4

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DGS - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DE - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DAFIC - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DESI - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DP - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DRH - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable
Risques liés à la charge physique de travail	Posture de travail (Situations à risque : contraintes posturales prolongées tel que position accroupie, à genoux, allongée, bras au dessus des épaules, statique prolongée, assise prolongée...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff2
		Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4	V1
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 1
		PRIORISATION	P2	P1	P1	P2	P2	P4
Risques liés à la manutention mécanique (Situations à risque : Intervention sur des équipements en mouvement (pompe, clarificateur...), levage de matériel avec un engin non équipé de crochet de transport ou non dédié à la tâche, utilisation de matériels de levage non conformes (élingues déchirés, CMU non adaptés...))		Gravité	Non concerné	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque		E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E1 - Mensuel - de 15 min		
		Risque initial	#N/A	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 1 : Faible	#N/A	#N/A
		Moyens de maîtrise		M2	M2	M2		
		Risque résiduel	#N/A	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 1 : Faible	#N/A	#N/A
		Effectif concerné		Eff3	Eff3	Eff3		
		Vraisemblance		V1	V1	V1		
		Facteur de correction	#N/A	FC 2	FC 2	FC 2	#N/A	#N/A
		PRIORISATION	#N/A	P2	P2	P4	#N/A	#N/A
Risques liés aux produits chimiques (Situations à risque : exposition au gaz, ozone, poussières..., exposition aux produits CMR (amiante, fumées de soudage...), remplacement bouteille de chlore, stockage et manipulation de produits sans EPI, produits non stockés dans des bacs de rétention...)		Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G2 - AT - de 21j	G1 - soins
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Quotidien - de 15min
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M2	M3	M3	M3	M2	M3
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff2
		Vraisemblance	V2	V2	V2	V2	V2	V2
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P1	P1	P1	P3	P4
Risques liés aux agents biologiques (catégorie 3 et 4 du code du travail) Situations à risque : contact cutané avec les eaux usées, embruns assainissement, manipulation/intervention sur du matériel souillé, projections lors du nettoyage au karcher, descente dans les poste de relèvement...)		Gravité	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Quotidien - de 15min	4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E2 - Hebdo - de 15 min	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P2	P3	P2	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DGS - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DE - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DAFIC - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DESI - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DP - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DRH - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable
Risques liés aux équipements de travail	Machine et outils (Situations risque : utilisation d'outils non sécurisé, inadapté à la tâche à réalisée, utilisation outils sans EPI, machine défectueuse...)	Gravité	G1 - soins	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 15min à 1h
		Risque initial	RI 1 : Faible	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible
		Moyens de maîtrise	M1	M3	M2	M2	M1
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 4 : Très élevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff2
		Vraisemblance	V1	V3	V3	V3	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 3	FC 3	FC 3	FC 1
		PRIORISATION	P4	P1	P2	P3	P4
	Vibrations (Situations à risque : machines-outils tenus à la main : utilisation de la pilonneuse, marteau piqueur, trompe aspiration de manière répétée...)	Gravité	Non concerné	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	Non concerné
		Exposition au risque		E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h	
		Risque initial	#N/A	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 2 : Modéré	#N/A
		Moyens de maîtrise		M2	M2	M2	
		Risque résiduel	#N/A	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	#N/A
		Effectif concerné		Eff3	Eff3	Eff3	
		Vraisemblance		V1	V1	V1	
		Facteur de correction	#N/A	FC 2	FC 2	FC 2	#N/A
		PRIORISATION	#N/A	P3	P2	P3	#N/A
	Bruit (Situations à risque : interventions sur des ouvrages bruyants, engins sans protection...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E3 - Mensuel +de 4h	4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P3
	Travail sur écran (Situations à risque : fatigue du au travail sur écran sans pause, mauvaise posture à son poste de travail, matériel non adapté...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M1	M1	M1	M1	M1
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DGS - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DE - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DAFIC - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DESI - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DP - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DRH - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets (Situations à risque : effondrement objet sur un étagère, un rack, objet en cours de manipulation (palan, pont élévateur...), effondrement d'une tranchée...)	Gravité	G1 - soins	G3 - ITT - AT<89j	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j	G1 - soins	G1 - soins
	Exposition au risque	E2 - Mensuel de 1h à 4h	4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h
	Risque initial	RI 1 : Faible	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible
	Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 1	FC 1	FC 1	FC 1	FC 1	FC 1
	PRIORISATION	P4	P3	P3	P4	P4	P4
Risques liés à l'environnement de travail	Gravité	G1 - soins	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E2 - Annuel + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Hebdo + de 4h
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P3	P3
	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M3	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P3	P3
	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E4 - Hebdo + de 4h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V2	V2	V2	V2	V2	V2
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DGS - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DE - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DAFIC - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DESI - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DP - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DRH - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable
Risques liés à l'environnement de travail	Espaces confinés (Situations à risque : nettoyage château d'eau, bêche au sol, intervention dans les PR...)	Gravité	Non concerné	G5 - décès	Non concerné	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
		Exposition au risque		E4 - Hebdo + de 4h		E2 - Annuel + de 4h	E2 - Hebdo - de 15 min	E1 - Annuel de 1h à 4h
		Risque initial	#N/A	RI 5 : Inacceptable	#N/A	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise		M3		M3	M3	M3
		Risque résiduel	#N/A	RR 4 : Très élevé	#N/A	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné		Eff2		Eff2	Eff2	Eff2
		Vraisemblance		V1		V1	V1	V1
		Facteur de correction	#N/A	FC 1	#N/A	FC 1	FC 1	FC 1
		PRIORISATION	#N/A	P2	#N/A	P3	P3	P3
	Rayonnements (Situations à risque : intervention sur les CE avec présence antennes opérateurs)	Gravité	Non concerné	G3 - ITT - AT<89j	Non concerné	Non concerné	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque		E2 - Annuel + de 4h			E3 - Mensuel +de 4h	E1 - Annuel de 1h à 4h
		Risque initial	#N/A	RI 3 : Elevé	#N/A	#N/A	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise		M2			M2	M2
		Risque résiduel	#N/A	RR 2 : Modéré	#N/A	#N/A	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné		Eff2			Eff2	Eff2
		Vraisemblance		V1			V1	V1
		Facteur de correction	#N/A	FC 1	#N/A	#N/A	FC 1	FC 1
		PRIORISATION	#N/A	P4	#N/A	#N/A	P4	P4
	Travail à proximité de réseaux sensibles (Situations à risque : Accrochage d'un réseau enterré, accrochage d'un réseau aérien)	Gravité	Non concerné	G5 - décès	Non concerné	Non concerné	Non concerné	G1 - soins
		Exposition au risque		E4 - Quotidien + de 4h				E2 - Annuel + de 4h
		Risque initial	#N/A	RI 5 : Inacceptable	#N/A	#N/A	#N/A	RI 1 : Faible
		Moyens de maîtrise		M3				M2
		Risque résiduel	#N/A	RR 4 : Très élevé	#N/A	#N/A	#N/A	RR 1 : Faible
		Effectif concerné		Eff2				Eff2
		Vraisemblance		V1				V1
		Facteur de correction	#N/A	FC 1	#N/A	#N/A	#N/A	FC 1
		PRIORISATION	#N/A	P2	#N/A	#N/A	#N/A	P4
	Travail à proximité de l'eau (Situations à risque : Travail à proximités d'un cours d'eau ou étendue d'eau naturel sans protection, nettoyage clarificateur, travail à proximité d'une lagune, bassin aération...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Mensuel +de 4h	4 - Quotidien de 1h à 4	E1 - Mensuel - de 15 min	- Quotidien de 15min à	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E3 - Mensuel +de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M3	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P2	P3	P2	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DGS - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DE - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DAFIC - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DESI - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DP - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DRH - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable
Risques d'incendie et d'explosion (Situations à risque : départ incendie cause feu de poubelle suite cigarette mal éteinte, utilisation d'un outil générant des étincelles, défaillance électrique, stockage de produits inflammables non comptables...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable
	Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3	M3
	Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
	PRIORISATION	P1	P1	P1	P1	P1	P1
	Gravité	Non concerné	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	Non concerné
Risques liés à l'électricité (Situations à risque : réalisation de tâches d'ordre électrique : réglage de matériel, réarmement des pompes dans une armoire..., non consignation d'une installation électrique lors d'une recherche de panne, changement et remplacement d'une pompe (inversion des phases)...)	Exposition au risque		E3 - Quotidien de 15min à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 15min à 1h	
	Risque initial	#N/A	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	#N/A
	Moyens de maîtrise		M2	M2	M2	M2	
	Risque résiduel	#N/A	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	#N/A
	Effectif concerné		Eff2	Eff2	Eff2	Eff2	
	Vraisemblance		V1	V1	V1	V1	
	Facteur de correction	#N/A	FC 1	FC 1	FC 1	FC 1	#N/A
	PRIORISATION	#N/A	P3	P3	P4	P4	#N/A
	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
Risques psychosociaux	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3	M3
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
	PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P2	P2
	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
Organisation de travail (Situations à risque : participation à la gestion de crise, réalisation des astreintes, équipements ou matériel ou logiciel qui fonctionne mal...)	Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M2	M2	M3
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
	PRIORISATION	P2	P2	P2	P3	P3	P2

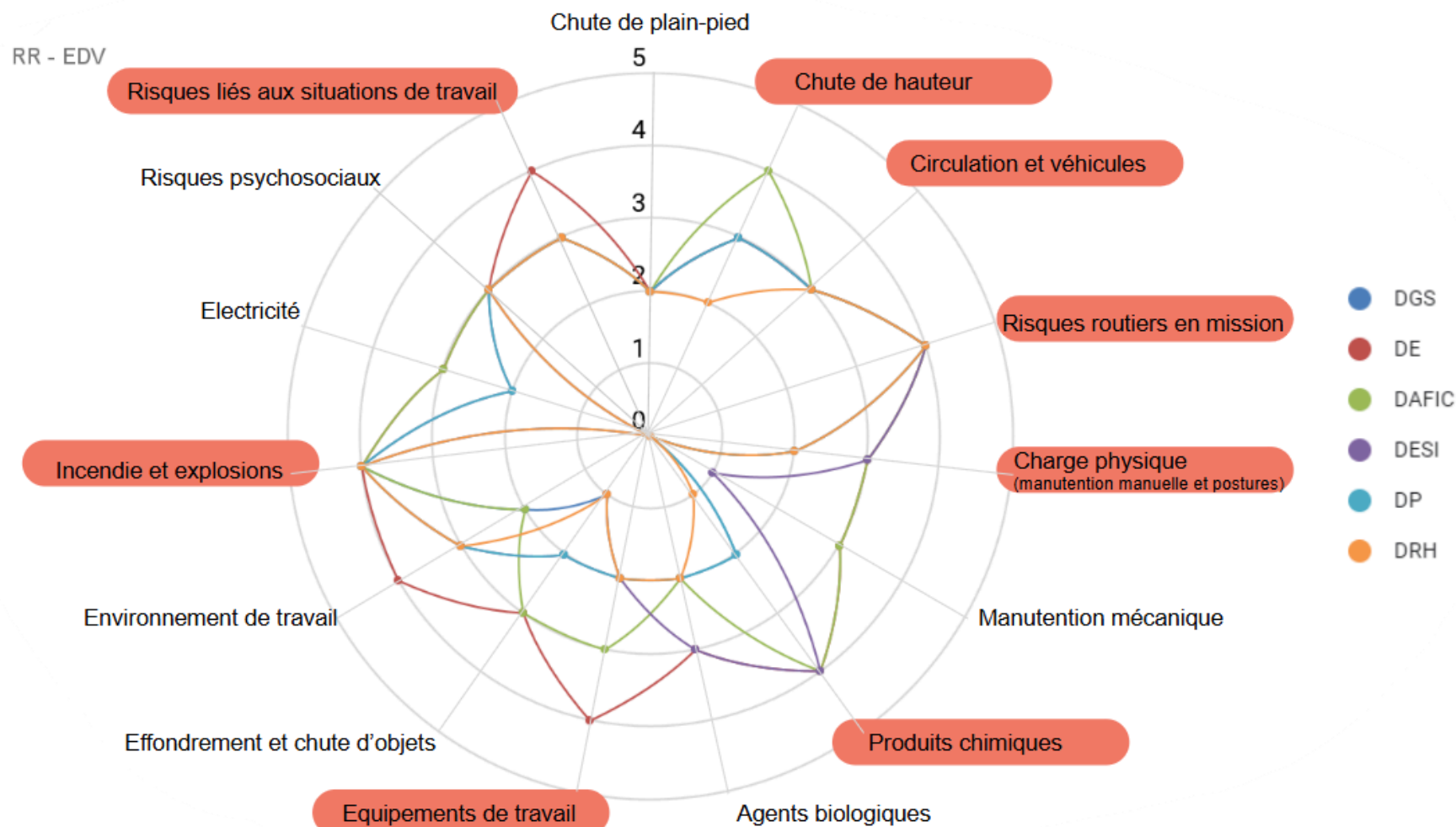
Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DGS - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DE Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DAFIC - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DESI - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DP - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable	DRH - Toutes les UT SYNTHÈSE la moins favorable
Risques liés aux situations de travail	Travail isolé (Situations à risque : intervention seul en milieu ordinaire et dangereux, télétravail...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G5 - décès	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M3	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correctio	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P2	P3	P3	P2	P3	
	Travail en astreinte (Situations à risque : intervention seul la nuit, cumul d'heures de travail et d'heures d'interventions d'astreintes...)	Gravité	Non concerné	G5 - décès	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque		E3 - Mensuel +de 4h				
		Risque initial	#N/A	RI 4 : Très élevé	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Moyens de maîtrise		M4				
		Risque résiduel	#N/A	RR 4 : Très élevé	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Effectif concerné		Eff3				
		Vraisemblance		V1				
		Facteur de correctio	#N/A	FC 2	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	PRIORISATION	#N/A	P1	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	
	Co-activité (Situations à risque : Intervention d'entreprise extérieur sur site EDV, intervention autre service syndicat)	Gravité	G1 - soins	G3 - ITT - AT<89j	G1 - soins	G1 - soins	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E2 - Annuel + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 4 : Très élevé	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correctio	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P2	P3	P3	P3	P3	
	Restaurants / Réunions publiques / avec des élus / réunions internes / évènements (alcool à disposition) (Situations à risque : consommation excessive d'alcool)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
Moyens de maîtrise		M3	M3	M3	M3	M3	M3	
Risque résiduel		RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	
Effectif concerné		Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	
Vraisemblance		V1	V1	V1	V1	V1	V1	
Facteur de correctio		FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	
PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P2	P2		

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



Eaux de Vienne Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Eaux de Vienne - Direction de L'Administration des Finances et de la Clientèle

		DAFIC - Magasins	DAFIC - Patrimoine	DAFIC - Garage	DAFIC - Relève	DAFIC - Clientèle
Risques de chutes de plain-pied (Situations à risque : Sols glissants (intempéries, boues, produits chimiques,...) sols verglacés, sols enneigés, obstacles dans le cheminement (fils aspirateur, cartons...))	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M1	M1	M1	M1	M1
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4
	Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
	PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P2
Risques de chutes de hauteur	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E1 - Annuel de 1h à 4h	E1 - Annuel de 1h à 4h	E2 - Annuel + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M1
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P3
	Gravité	G5 - décès	G2 - AT - de 21j	Non concerné	G2 - AT - de 21j	Non concerné
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E1 - Annuel de 1h à 4h		E3 - Hebdo de 1h à 4h	
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 1 : Faible	#N/A	RI 3 : Elevé	#N/A
	Moyens de maîtrise	M2	M2		M2	
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 1 : Faible	#N/A	RR 2 : Modéré	#N/A
	Effectif concerné	Eff3	Eff3		Eff3	
	Vraisemblance	V4	V4		V4	
	Facteur de correction	FC 4	FC 4	#N/A	FC 4	#N/A
	PRIORISATION	P1	P3	#N/A	P2	#N/A
Accès à des zones en hauteur ou en profondeur (Situations à risque : utilisation équipement mobile type échelle, escabeau, utilisation équipement fixe non sécurisé...)	Gravité	G4 - IP - AT>90j	G4 - IP - AT>90j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E2 - Hebdo - de 15 min	E2 - Mensuel de 1h à 4h
	Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DAFIC - Magasins		DAFIC - Patrimoine		DAFIC - Garage		DAFIC - Relève		DAFIC - Clientèle	
Risques liés aux circulation de véhicules et engins	Circulation et déplacement en interne Situations à risque : zone de circulation commune piétons/véhicules, conduite engins de chantier...)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j		
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h				
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé				
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3				
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé				
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4				
		Vraisemblance	V3	V3	V3	V3	V3				
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4				
		PRIORISATION	P1	P1	P1	P1	P1				
	Circulation et déplacement sur la voie publique (Situations à risque : travail sur ou à coté la chaussée, stationnement avec empiètement sur la chaussée, engins de location non équipés de dispositifs de sécurité...)	Gravité	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G5 - décès	Non concerné			
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E2 - Annuel + de 4h	E2 - Annuel + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h					
		Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 5 : Inacceptable	#N/A				
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2					
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	#N/A				
		Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2				
		Vraisemblance	V3	V3	V3	V3	V3				
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2				
		PRIORISATION	P2	P3	P3	P2	#N/A				
Risques routiers en mission (Situations à risque : conduite véhicule léger, conduite engins, poids lourds et ensemble (remorque), utilisation du téléphone portable, surcharge véhicule...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès				
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h					
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé					
	Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M2	M3					
	Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé					
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4					
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1					
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3					
	PRIORISATION	P1	P1	P1	P2	P2					
Risques liés à la charge	Manutention manuelle (Situations à risque : Manutention de charge lourdes tel que bouteille chlore, pilonneuse, caisse à outils, bidons, déchargement et chargement des véhicules sans hayon...)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j				
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E1 - Annuel - de 15 min				
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 1 : Faible				
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3				
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 1 : Faible				
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3				
		Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4				
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4				
		PRIORISATION	P1	P1	P1	P1	P3				

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DAFIC - Magasins	DAFIC - Patrimoine	DAFIC - Garage	DAFIC - Relève	DAFIC - Clientèle
physique de travail	Posture de travail (Situations à risque : contraintes posturales prolongées tel que position accroupie, à genoux, allongée, bras au dessus des épaules, statique prolongée, assise prolongée...)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V4	V4	V4	V4
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P1	P1	P2	P2
		Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	Non concerné	Non concerné
Risques liés à la manutention mécanique (Situations à risque : Intervention sur des équipements en mouvement (pompe, clarificateur...), levage de matériel avec un engin non équipé de crochet de transport ou non dédié à la tâche, utilisation de matériels de levage non conformes (élingues déchirés, CMU non adaptés...))		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P2
		Gravité	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j	G5 - décès	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E2 - Hebdo - de 15 min
Risques liés aux produits chimiques (Situations à risque : exposition au gaz, ozone, poussières..., exposition aux produits CMR (amiante, fumées de soudage...), remplacement bouteille de chlore, stockage et manipulation de produits sans EPI, produits non stockés dans des bacs de rétention...)		Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V2	V2	V2	V2
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P1	P2	P3	P4
		Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E1 - Annuel de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible	RI 3 : Elevé
Risques liés aux agents biologiques (catégorie 3 et 4 du code du travail) (Situations à risque : contact cutané avec les eaux usées, embruns assainissement, manipulation/intervention sur du matériel souillé, projections lors du nettoyage au karcher, descente dans les poste de relèvement...)		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P4	P3
		Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E1 - Annuel de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P4	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DAFIC - Magasins	DAFIC - Patrimoine	DAFIC - Garage	DAFIC - Relève	DAFIC - Clientèle
Risques liés aux équipements de travail	Machine et outils (Situations risque : utilisation d'outils non sécurisé, inadapté à la tâche à réalisée, utilisation outils sans EPI, machine défectueuse...)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Hebdo + de 4h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V3	V3	V3	V3
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2	P3	P3
		Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	Non concerné
	Vibrations (Situations à risque : machines-outils tenus à la main : utilisation de la pilonneuse, marteau piqueur, trompe aspiration de manière répétée...)	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	Non concerné
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	#N/A
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	#N/A
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	#N/A
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff2
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 1
		PRIORISATION	P2	P3	P2	#N/A
		Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h
	Bruit (Situations à risque : interventions sur des ouvrages bruyants, engins sans protection...)	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P3	P3
		Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
	Travail sur écran (Situations à risque : fatigue du au travail sur écran sans pause, mauvaise posture à son poste de travail, matériel non adapté...)	Moyens de maîtrise	M1	M1	M1	M1
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P3	P3	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DAFIC - Magasins	DAFIC - Patrimoine	DAFIC - Garage	DAFIC - Relève	DAFIC - Clientèle
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets (Situations à risque : effondrement objet sur un étagère, un rack, objet en cours de manipulation (palan, pont élévateur...), effondrement d'une tranchée...)	Gravité	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	Non concerné	G1 - soins
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h		E1 - Annuel - de 15 min
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	#N/A	RI 1 : Faible
	Moyens de maitrise	M2	M2	M2		M2
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	#N/A	RR 1 : Faible
	Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2		Eff2
	Vraisemblance	V1	V1	V1		V1
	Facteur de correction	FC 1	FC 1	FC 1	#N/A	FC 1
	PRIORISATION	P3	P4	P4	#N/A	P4
Risques liés à l'environnement de travail	Ambiance climatique (Situations à risque : travail en extérieur par fortes chaleurs et grand froid, travail sous intempéries (neige, verglas, vent fort...))	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G1 - soins
		Exposition au risque	E2 - Annuel + de 4h	E2 - Annuel + de 4h	E2 - Annuel + de 4h	E2 - Annuel + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible
		Moyens de maitrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P4	P3	P4
	Eclairage et visibilité (Situations à risque : locaux mal éclairés, intervention avec visibilité réduite en période hivernale matin et soir, interventions en astreintes...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E1 - Annuel de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P4	P3
	intervention en présence d'animaux en liberté, intervention à proximités d'animaux d'élevage, intervention avec présence ou à proximités de rat, serpents, guêpes dans les armoires, compteurs... présence	Gravité	G1 - soins	Non concerné	G2 - AT - de 21j	Non concerné
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	#N/A
		Moyens de maitrise	M2	M2	M2	M3
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	#N/A
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff2
		Vraisemblance	V2	V2	V2	V2
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P3	#N/A

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DAFIC - Magasins	DAFIC - Patrimoine	DAFIC - Garage	DAFIC - Relève	DAFIC - Clientèle
Risques liés à l'environnement de travail	Espaces confinés (Situations à risque : nettoyage château d'eau, bêche au sol, intervention dans les PR...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque				
		Risque initial	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Moyens de maîtrise				
		Risque résiduel	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Effectif concerné				
		Vraisemblance				
		Facteur de correction	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Rayonnements (Situations à risque : intervention sur les CE avec présence antennes opérateurs)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque				
		Risque initial	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Moyens de maîtrise				
		Risque résiduel	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Effectif concerné				
		Vraisemblance				
		Facteur de correction	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Travail à proximité de réseaux sensibles (Situations à risque : Accrochage d'un réseau enterré, accrochage d'un réseau aérien)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque				
		Risque initial	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Moyens de maîtrise				
		Risque résiduel	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Effectif concerné				
		Vraisemblance				
		Facteur de correction	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Travail à proximité de l'eau (Situations à risque : Travail à proximités d'un cours d'eau ou étendue d'eau naturel sans protection, nettoyage clarificateur, travail à proximité d'une lagune, bassin aération)	Gravité	Non concerné	Non concerné	G5 - décès	Non concerné
		Exposition au risque			E1 - Mensuel - de 15 min	
		Risque initial	#N/A	#N/A	RI 3 : Elevé	#N/A
		Moyens de maîtrise			M2	
		Risque résiduel	#N/A	#N/A	RR 2 : Modéré	#N/A
		Effectif concerné			Eff3	
		Vraisemblance			V1	
		Facteur de correction	#N/A	#N/A	FC 2	#N/A
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	P3	#N/A

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DAFIC - Magasins	DAFIC - Patrimoine	DAFIC - Garage	DAFIC - Relève	DAFIC - Clientèle
Risques d'incendie et d'explosion (Situations à risque : départ incendie cause feu de poubelle suite cigarette mal éteinte, utilisation d'un outil générant des étincelles, défaillance électrique, stockage de produits inflammables non comptables...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable
	Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3
	Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 3 : Elevé	RR 4 : Très élevé
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
Risques liés à l'électricité (Situations à risque : réalisation de tâches d'ordre électrique : réglage de matériel, réarmement des pompes dans une armoire..., non consignation d'une installation électrique lors d'une recherche de panne, changement et remplacement d'une pompe (inversion des phases)...)	PRIORISATION	P1	P1	P1	P2	P1
	Gravité	Non concerné	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	Non concerné	Non concerné
	Exposition au risque		E3 - Hebdo de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h		
	Risque initial	#N/A	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	#N/A	#N/A
	Moyens de maîtrise		M2	M2		
	Risque résiduel	#N/A	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	#N/A	#N/A
	Effectif concerné		Eff2	Eff2		
	Vraisemblance		V1	V1		
Risques psychosociaux	Facteur de correction	#N/A	FC 1	FC 1	#N/A	#N/A
	PRIORISATION	#N/A	P4	P3	#N/A	#N/A
	Agression (Situations à risque : agression verbale par un abonné, riverains, entre agents, agression physique d'un abonné, riverains entre agents...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque			E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	#N/A	#N/A	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise			M3	M3
		Risque résiduel	#N/A	#N/A	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné			Eff4	Eff4
		Vraisemblance			V1	V1
		Facteur de correction	#N/A	#N/A	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	P2	P2
	Organisation de travail (Situations à risque : participation à la gestion de crise, réalisation des astreintes, équipements ou matériel ou logiciel qui fonctionne mal...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G1 - soins	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E1 - Annuel de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 1 : Faible	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff3	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 2	FC 3
		PRIORISATION	P3	P3	P4	P3

Rédacteur(s) : Service SST

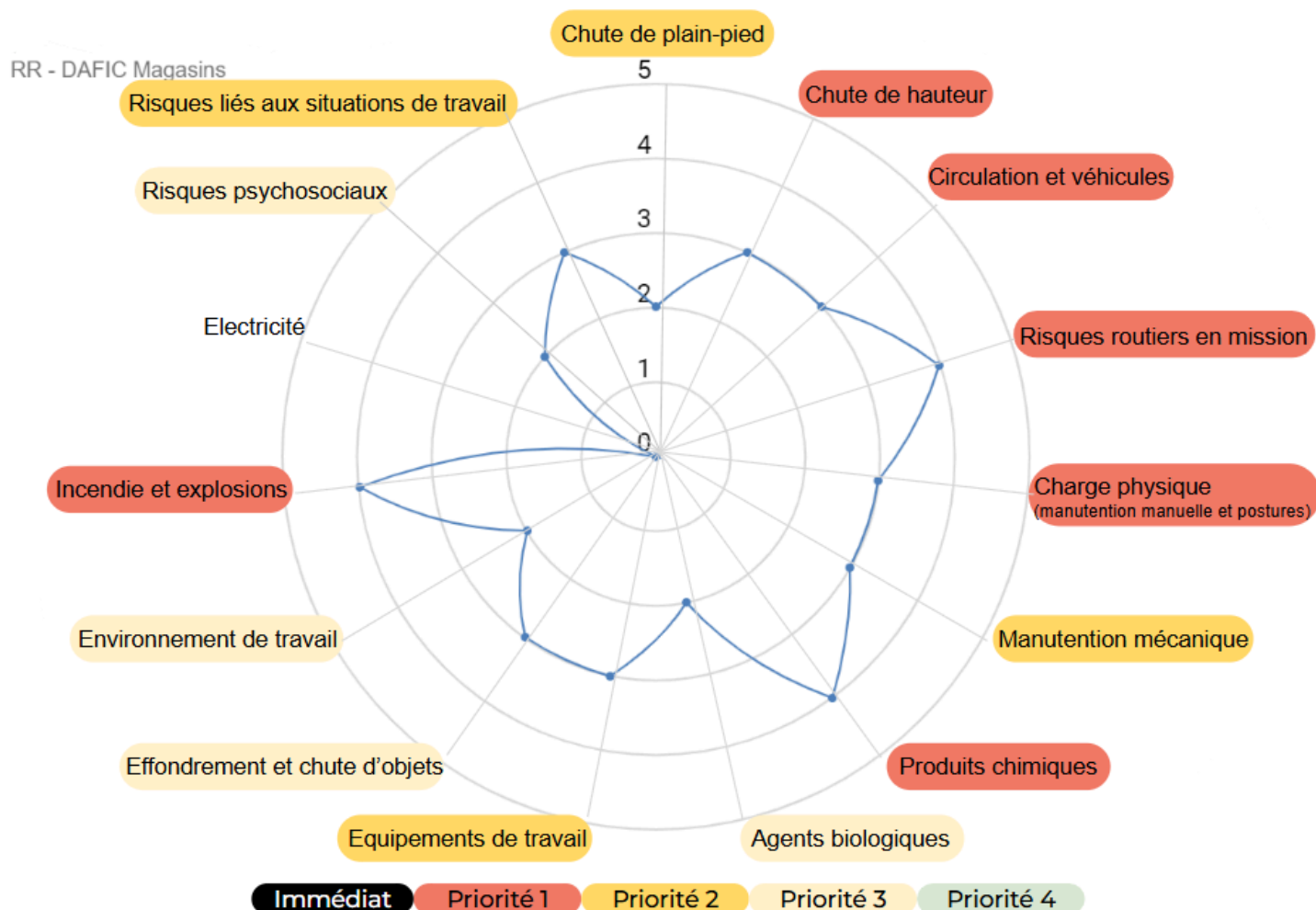
Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DAFIC - Magasins	DAFIC - Patrimoine	DAFIC - Garage	DAFIC - Relève	DAFIC - Clientèle	
Risques liés aux situations de travail	Travail isolé (Situations à risque : intervention seul en milieu ordinaire et dangereux, télétravail...)	Gravité	Non concerné	G1 - soins	Non concerné	G2 - AT - de 21j	G1 - soins
		Exposition au risque		E2 - Mensuel de 1h à 4h		E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
		Risque initial	#N/A	RI 1 : Faible	#N/A	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise		M2		M2	M2
		Risque résiduel	#N/A	RR 1 : Faible	#N/A	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné		Eff2		Eff2	Eff2
		Vraisemblance		V1		V1	V1
		Facteur de correction	#N/A	FC 1	#N/A	FC 1	FC 1
		PRIORISATION	#N/A	P4	#N/A	P4	P4
	Travail en astreinte (Situations à risque : intervention seul la nuit, cumul d'heures de travail et d'heures d'interventions d'astreintes...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque					
		Risque initial	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Moyens de maîtrise					
		Risque résiduel	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Effectif concerné					
		Vraisemblance					
		Facteur de correction	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Co-activité (Situations à risque : Intervention d'entreprise extérieur sur site EDV, intervention autre service syndicat)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h			
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	#N/A	#N/A	#N/A
		Moyens de maîtrise	M2	M2			
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	#N/A	#N/A	#N/A
		Effectif concerné	Eff3	Eff3			
		Vraisemblance	V1	V1			
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	#N/A	#N/A	#N/A
		PRIORISATION	P3	P3	#N/A	#N/A	#N/A
	Restaurants / Réunions publiques / avec des élus / réunions internes / événements (alcool à disposition) (Situations à risque : consommation excessive d'alcool)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

DAFIC - MAGASIN

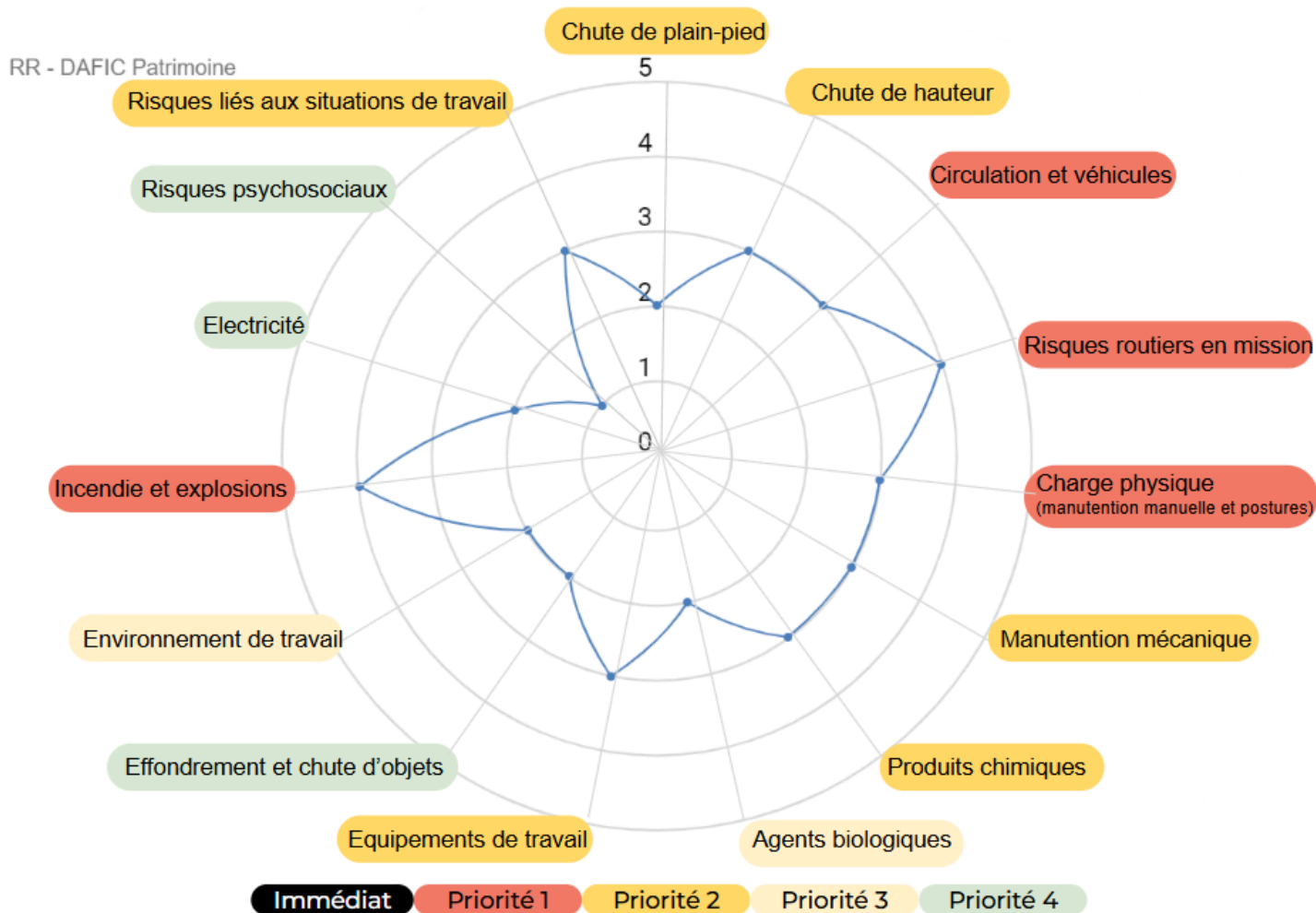


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Circulation en tant que piéton ou conducteur d'engin dans les magasins EdV
- Déplacement de mission (livraisons, réunion, formation...)
- Accueil des entreprises extérieures, des autres agents...
- Manutentions manuelles et mécaniques de divers articles
- Gestion de stocks de produits chimiques

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

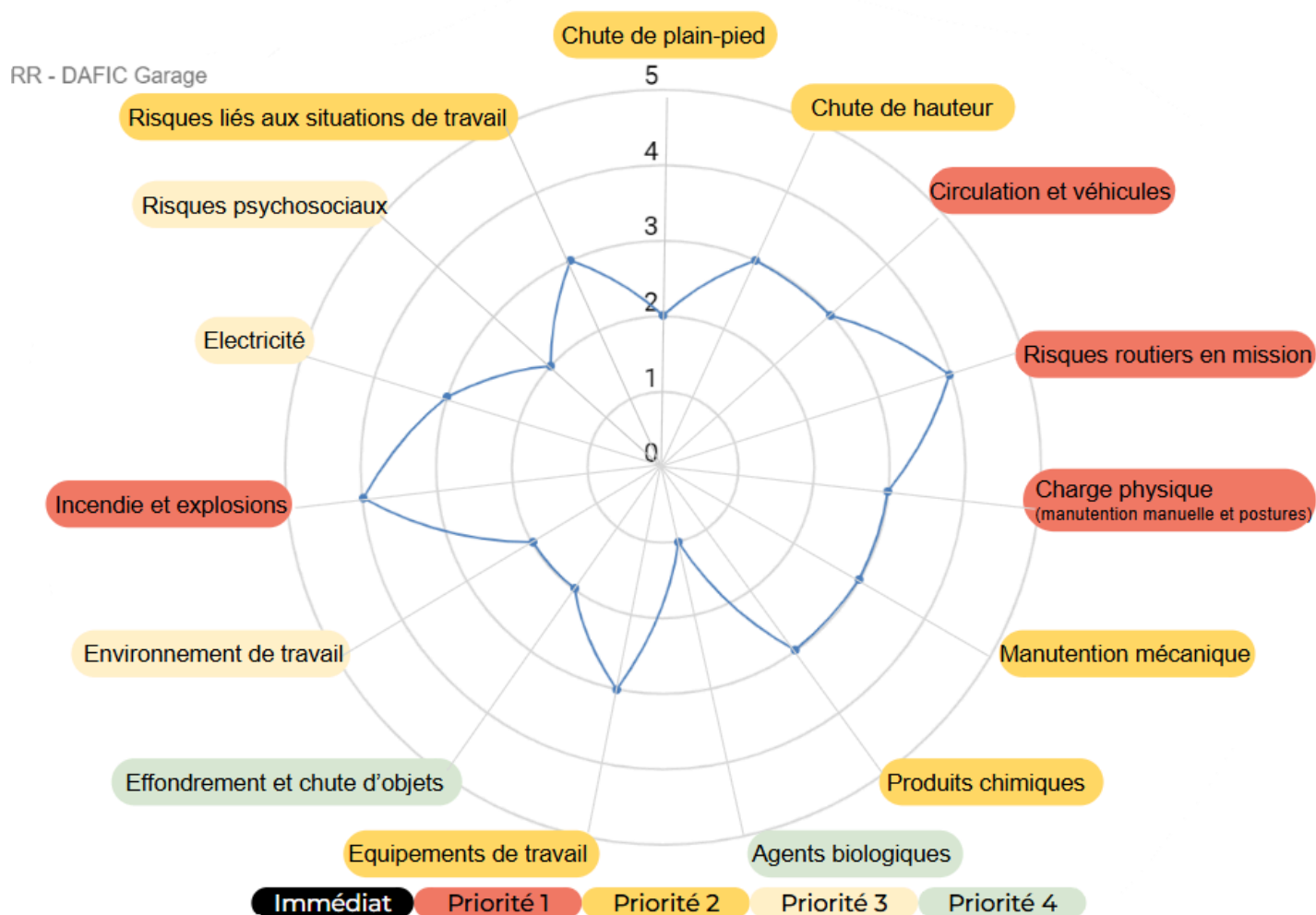


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (interventions, réunion, formation...)
- Accueil des entreprises extérieures, des autres agents...
- Manutentions manuelles et mécaniques de divers articles
- Divers travaux

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

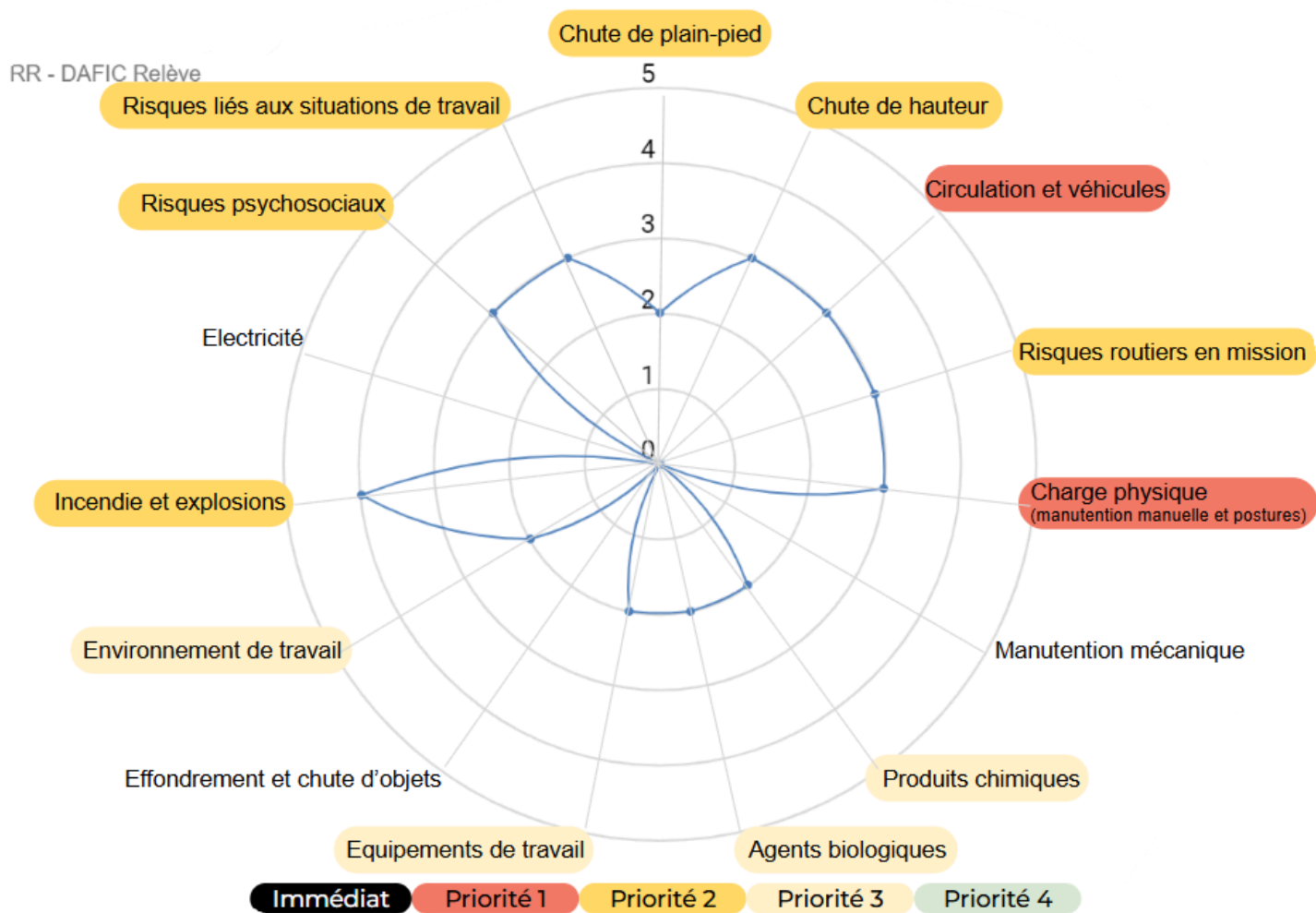


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (Interventions, réunion, formation...)
- Accueil des entreprises extérieures, des autres agents...
- Manutentions manuelles et mécaniques de divers articles
- Utilisation et stockage de produits chimiques

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

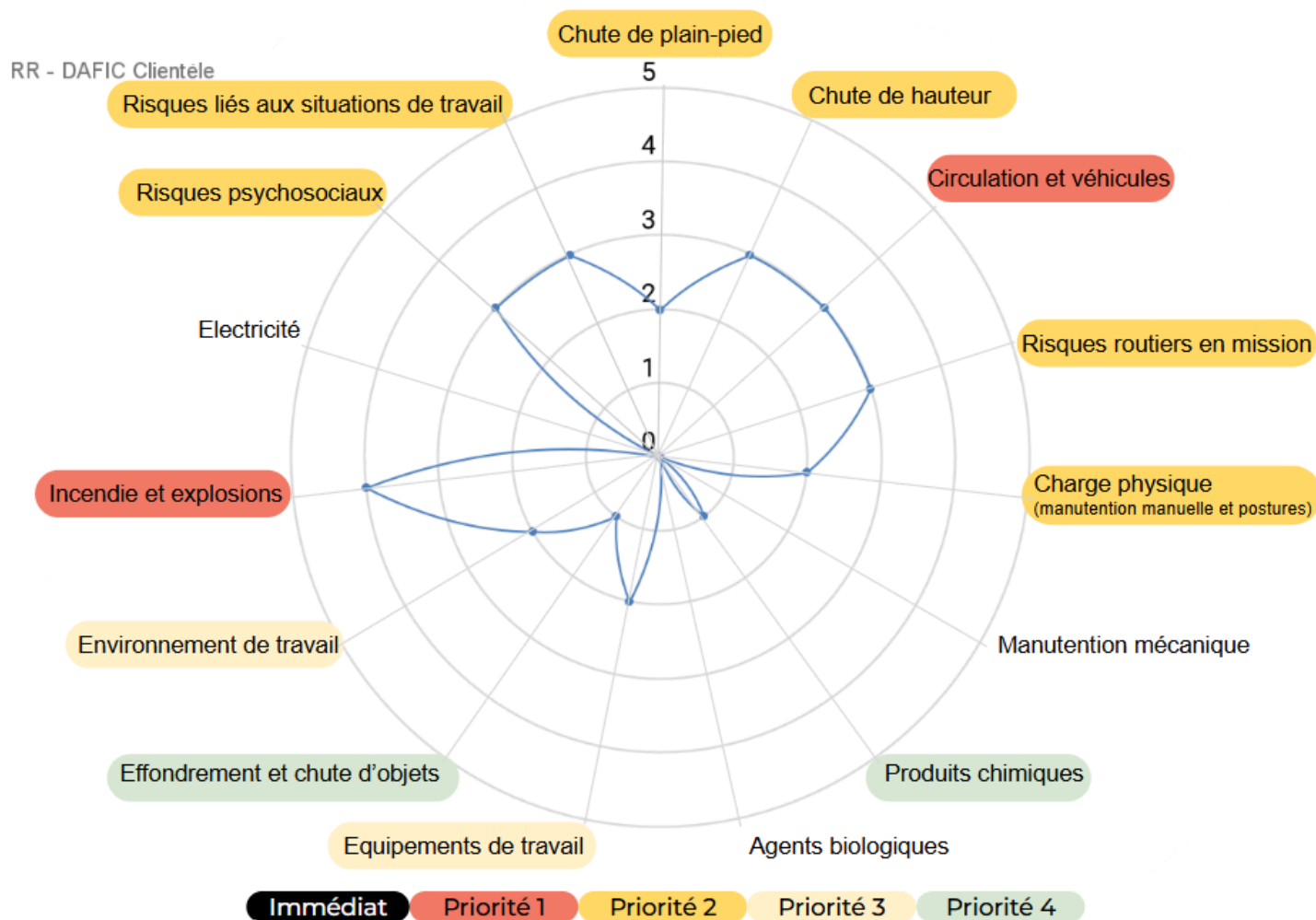


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (Interventions, réunion, formation...)
- Circulation en tant que piéton ou conducteur sur la voie publique
- Contact avec les abonnés lors des relèves ou remplacement de module
- Manutentions manuelles de diverses plaques

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (réunion, formation...)
- Rencontre avec de public, entreprises extérieures..
- Thématique sensible

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

Eaux de Vienne Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Eaux de Vienne - Direction de L'Exploitation

		DE - Ouvrages	DE - Réseaux	DE - Hydrocurage / passage caméra	DE - Contrôle AC/ANC	DE - Télégestion
Risques de chutes de plain-pied (Situations à risque : Sols glissants (intempéries, boues, produits chimiques,...) sols verglacés, sols enneigés, obstacles dans le cheminement (fils aspirateur, cartons...))	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maitrise	M1	M1	M1	M1	M1
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4
	Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
Risques de chutes de hauteur	PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P2
	Gravité	G5 - décès	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Mensuel +de 4h
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maitrise	M2	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P2	P3	P2	P3	P3
	Gravité	G5 - décès	G2 - AT - de 21j	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Mensuel +de 4h
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maitrise	M2	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4
	Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
	PRIORISATION	P1	P2	P1	P1	P2
	Gravité	G5 - décès	G2 - AT - de 21j	G5 - décès	Non concerné	G3 - ITT - AT<89j
	Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h		E2 - Mensuel de 1h à 4h
	Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	#N/A	RI 3 : Elevé
	Moyens de maitrise	M3	M3	M3		M3
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	#N/A	RR 3 : Elevé
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3		Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1		V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	#N/A	FC 2
	PRIORISATION	P2	P2	P2	#N/A	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DE - Ouvrages	DE - Réseaux	DE - Hydrocurage / passage caméra	DE - Contrôle AC/ANC	DE - Télégestion
Risques liés aux circulation de véhicules et engins	Circulation et déplacement en interne Situations à risque : zone de circualtion commune piétons/véhicules, conduite engins de chantier...)	Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maitrise	M3	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff2
		Vraisemblance	V3	V3	V3	V3	V1
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 1
		PRIORISATION	P1	P1	P1	P1	P3
	Circulation et déplacement sur la voie publique (Situations à risque : travail sur ou à coté la chaussée, stationnement avec empiètement sur la chaussée, engins de location non équipés de dispositifs de sécurité...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 15min à 1h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maitrise	M2	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2
		Vraisemblance	V3	V3	V3	V3	V3
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P2		
Risques routiers en mission (Situations à risque : conduite véhicule léger, conduite engins, poids lourds et ensemble (remorque), utilisation du téléphone portable, surcharge véhicule...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	
	Exposition au risque	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	
	Moyens de maitrise	M3	M3	M3	M3	M3	
	Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	
PRIORISATION	P1	P1	P1	P1	P1		
Risques liés à la charge	Manutention manuelle (Situations à risque : Manutention de charge lourdes tel que bouteille chlore, pilonneuse, caisse à outils, bidons, déchargement et chargement des véhicules sans hayon...)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E2 - Annuel + de 4h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M3	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P1	P1	P1	P1	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DE - Ouvrages	DE - Réseaux	DE - Hydrocurage / passage caméra	DE - Contrôle AC/ANC	DE - Télégestion
physique de travail	Posture de travail (Situations à risque : contraintes posturales prolongées tel que position accroupie, à genoux, allongée, bras au dessus des épaules, statique prolongée, assise prolongée...)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P1	P2	P1	P2	P2
Risques liés à la manutention mécanique (Situations à risque : Intervention sur des équipements en mouvement (pompe, clarificateur...), levage de matériel avec un engin non équipé de crochet de transport ou non dédié à la tâche, utilisation de matériels de levage non conformes (élingues déchirés, CMU non adaptés...))		Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	Non concerné	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h		E1 - Annuel de 1h à 4h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	#N/A	RI 1 : Faible
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2		M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	#N/A	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3		Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1		V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	#N/A	FC 2
		PRIORISATION	P2	P2	P2	#N/A	P4
Risques liés aux produits chimiques (Situations à risque : exposition au gaz, ozone, poussières..., exposition aux produits CMR (amiante, fumées de soudage...), remplacement bouteille de chlore, stockage et manipulation de produits sans EPI, produits non stockés dans des bacs de rétention...)		Gravité	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j	G5 - décès	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien - de 15min	E3 - Quotidien - de 15min
		Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M3	M2	M3	M2	M2
		Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 3 : Elevé	RR 4 : Très élevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff2	Eff2
		Vraisemblance	V2	V2	V2	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 1	FC 1
		PRIORISATION	P1	P2	P1	P4	P4
Risques liés aux agents biologiques (catégorie 3 et 4 du code du travail) (Situations à risque : contact cutané avec les eaux usées, embruns assainissement, manipulation/intervention sur du matériel souillé, projections lors du nettoyage au karcher, descente dans les poste de relèvement...)		Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P2	P3	P2	P2	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DE - Ouvrages	DE - Réseaux	DE - Hydrocurage / passage caméra	DE - Contrôle AC/ANC	DE - Télégestion
Risques liés aux équipements de travail	Machine et outils (Situations risque : utilisation d'outils non sécurisé, inadapté à la tâche à réalisée, utilisation outils sans EPI, machine défectueuse...)	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maitrise	M2	M3	M3	M2	M3
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V3	V3	V3	V3	V3
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P3	P1	P1	P3	P2
	Vibrations (Situations à risque : machines-outils tenus à la main : utilisation de la pilonneuse, marteau piqueur, trompe aspiration de manière répétée...)	Gravité	G1 - soins	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	Non concerné	G1 - soins
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h		E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	#N/A	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M2	M2	M2		M1
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	#N/A	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff2	Eff3	Eff3		Eff2
		Vraisemblance	V1	V1	V1		V1
	Bruit (Situations à risque : interventions sur des ouvrages bruyants, engins sans protection...)	Facteur de correction	FC 1	FC 2	FC 2	#N/A	FC 1
		PRIORISATION	P4	P3	P3	#N/A	P4
		Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	Non concerné	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h		E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	#N/A	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M2	M2	M2		M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	#N/A	RR 2 : Modéré
	Travail sur écran (Situations à risque : fatigue du au travail sur écran sans pause, mauvaise posture à son poste de travail, matériel non adapté...)	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3		Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1		V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	#N/A	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P3	#N/A	P3
		Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M1	M1	M1	M1	M1
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DE - Ouvrages	DE - Réseaux	DE - Hydrocurage / passage caméra	DE - Contrôle AC/ANC	DE - Télégestion
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets (Situations à risque : effondrement objet sur un étagère, un rack, objet en cours de manipulation (palan, pont élévateur...), effondrement d'une tranchée...)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
	Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
	Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 1	FC 1	FC 1	FC 1	FC 1
	PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P3
Ambiance climatique (Situations à risque : travail en extérieur par fortes chaleurs et grand froid, travail sous intempéries (neige, verglas, vent fort...))	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E3 - Mensuel +de 4h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P3
Eclairage et visibilité (Situations à risque : locaux mal éclairés, intervention avec visibilité réduite en période hivernale matin et soir, interventions en astreintes...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P3
Contact avec des animaux vivants (Situations à risque : intervention en présence d'animaux en liberté, intervention à proximité d'animaux d'élevage, intervention avec présence ou à proximité de rat, serpents, guêpes dans les armoires, compteurs... présence de tiques dans les herbes hautes non tondus...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff2	Eff2	Eff2
	Vraisemblance	V2	V2	V2	V2	V2
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DE - Ouvrages	DE - Réseaux	DE - Hydrocurage / passage caméra	DE - Contrôle AC/ANC	DE - Télégestion
Risques liés à l'environnement de travail	Espaces confinés (Situations à risque : nettoyage château d'eau, bâche au sol, intervention dans les PR...)	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	#N/A	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3		M3
		Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	#N/A	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2		Eff2
		Vraisemblance	V1	V1	V1		V1
		Facteur de correction	FC 1	FC 1	FC 1	#N/A	FC 1
		PRIORISATION	P2	P3	P3	#N/A	P3
	Rayonnements (Situations à risque : intervention sur les CE avec présence antennes opérateurs)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque	E2 - Annuel + de 4h				
		Risque initial	RI 3 : Elevé	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Moyens de maîtrise	M2				
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Effectif concerné	Eff2				
		Vraisemblance	V1				
		Facteur de correction	FC 1	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		PRIORISATION	P4	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Travail à proximité de réseaux sensibles (Situations à risque : Accrochage d'un réseau enterré, accrochage d'un réseau aérien)	Gravité	Non concerné	G5 - décès	G4 - IP - AT>90j	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque		E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h		
		Risque initial	#N/A	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé	#N/A	#N/A
		Moyens de maîtrise		M3	M3		
		Risque résiduel	#N/A	RR 4 : Très élevé	RR 3 : Elevé	#N/A	#N/A
		Effectif concerné		Eff2	Eff2		
		Vraisemblance		V1	V1		
		Facteur de correction	#N/A	FC 1	FC 1	#N/A	#N/A
		PRIORISATION	#N/A	P2	P3	#N/A	#N/A
	Travail à proximité de l'eau (Situations à risque : Travail à proximités d'un cours d'eau ou étendue d'eau naturel sans protection, nettoyage clarificateur, travail à proximité d'une lagune, bassin aération...)	Gravité	G5 - décès	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G5 - décès	G5 - décès
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 1h à 4h
		Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P2	P3	P2	P2	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DE - Ouvrages	DE - Réseaux	DE - Hydrocurage / passage caméra	DE - Contrôle AC/ANC	DE - Télégestion
Risques d'incendie et d'explosion (Situations à risque : départ incendie cause feu de poubelle suite cigarette mal éteinte, utilisation d'un outil générant des étincelles, défaillance électrique, stockage de produits inflammables non comptables...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable
	Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3
	Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
	PRIORISATION	P1	P1	P1	P1	P1
Risques liés à l'électricité (Situations à risque : réalisation de tâches d'ordre électrique : réglage de matériel, réarmement des pompes dans une armoire..., non consignation d'une installation électrique lors d'une recherche de panne, changement et remplacement d'une pompe (inversion des phases)...)	Gravité	G5 - décès	G4 - IP - AT>90j	Non concerné	G4 - IP - AT>90j	G5 - décès
	Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E2 - Annuel + de 4h		E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
	Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	#N/A	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé
	Moyens de maîtrise	M2	M2		M2	M2
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	#N/A	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
	Effectif concerné	Eff2	Eff2		Eff2	Eff2
	Vraisemblance	V1	V1		V1	V1
	Facteur de correction	FC 1	FC 1	#N/A	FC 1	FC 1
	PRIORISATION	P3	P4	#N/A	P3	P3
Risques psychosociaux	Agression (Situations à risque : agression verbale par un abonné, riverains, entre agents, agression physique d'un abonné, riverains entre agents...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G1 - soins
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E1 - Annuel de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 1 : Faible
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P3
	Organisation de travail (Situations à risque : participation à la gestion de crise, réalisation des astreintes, équipements ou matériel ou logiciel qui fonctionne mal...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E2 - Annuel + de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P3

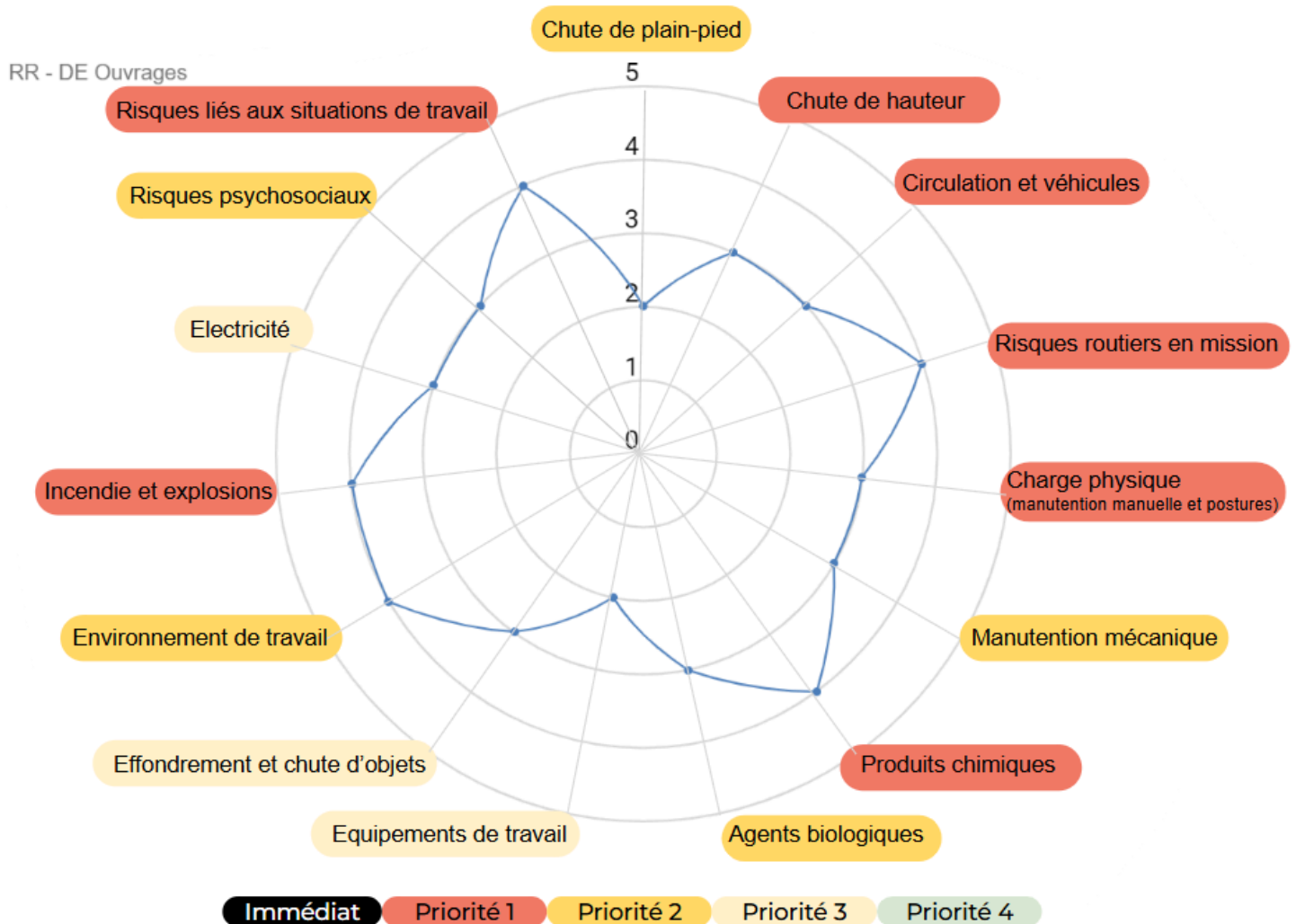
Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DE - Ouvrages	DE - Réseaux	DE - Hydrocurage / passage caméra	DE - Contrôle AC/ANC	DE - Télégestion
Risques liés aux situations de travail	Travail isolé (Situations à risque : intervention seul en milieu ordinaire et dangereux, télétravail...)	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P2
	Travail en astreinte (Situations à risque : intervention seul la nuit, cumul d'heures de travail et d'heures d'interventions d'astreintes...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Mensuel +de 4h		
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	#N/A	#N/A
		Moyens de maîtrise	M4	M4	M4		
		Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	#N/A	#N/A
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3		
		Vraisemblance	V1	V1	V1		
	Co-activité (Situations à risque : Intervention d'entreprise extérieur sur site EDV, intervention autre service syndicat)	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	#N/A	#N/A
		PRIORISATION	P1	P1	P1	#N/A	#N/A
		Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E2 - Annuel + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé
	Restaurants / Réunions publiques / avec des élus / réunions internes / événements (alcool à disposition) (Situations à risque : consommation excessive d'alcool)	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P3	P3	P2
		Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



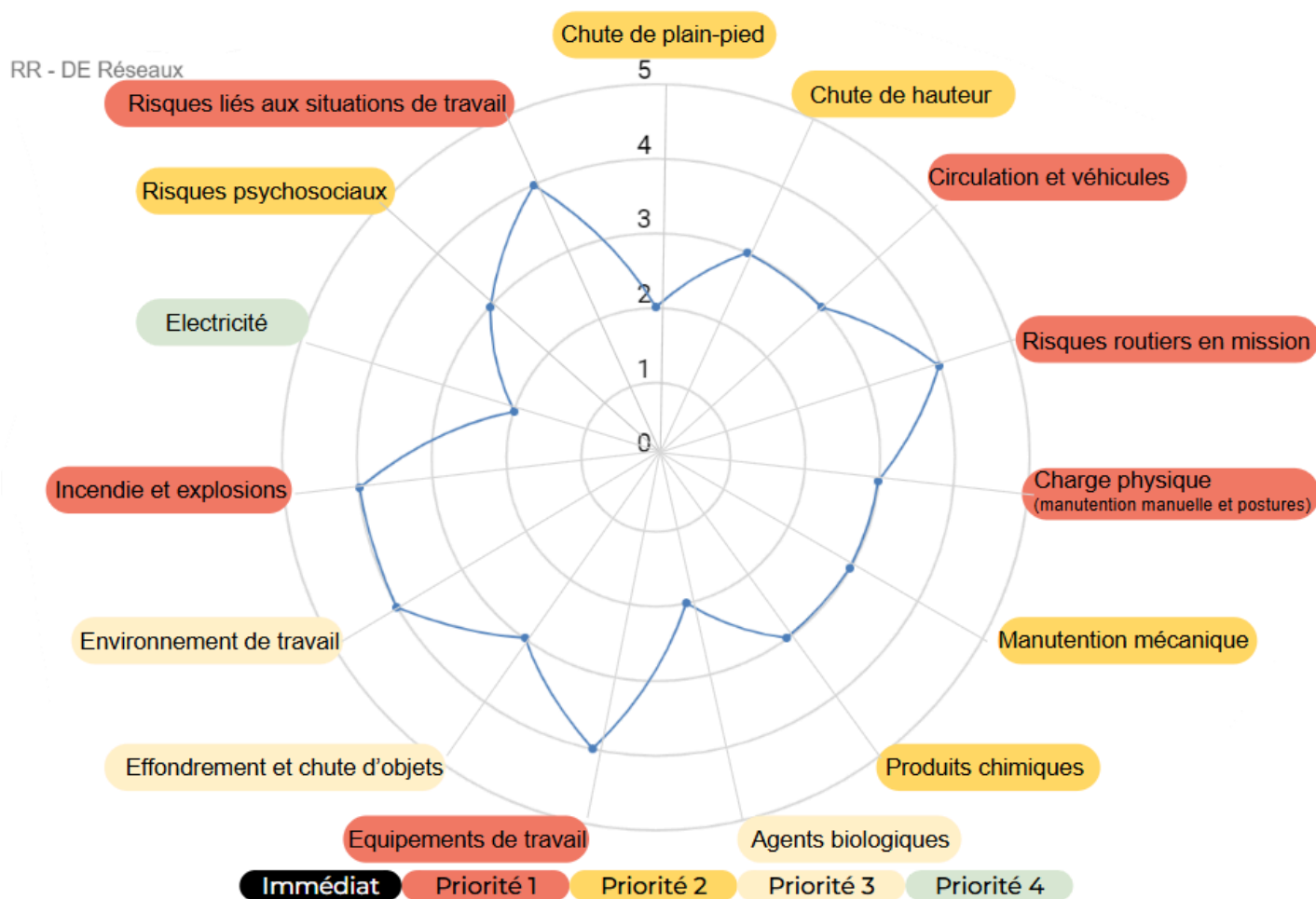
Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (tournée d'ouvrages, réunion, formation...)

Globalement exploitation et maintenance d'ouvrages d'Eau et ou d'assainissement. Les risques sont associés au type d'ouvrage, à son état, au processus (produits chimiques...)

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



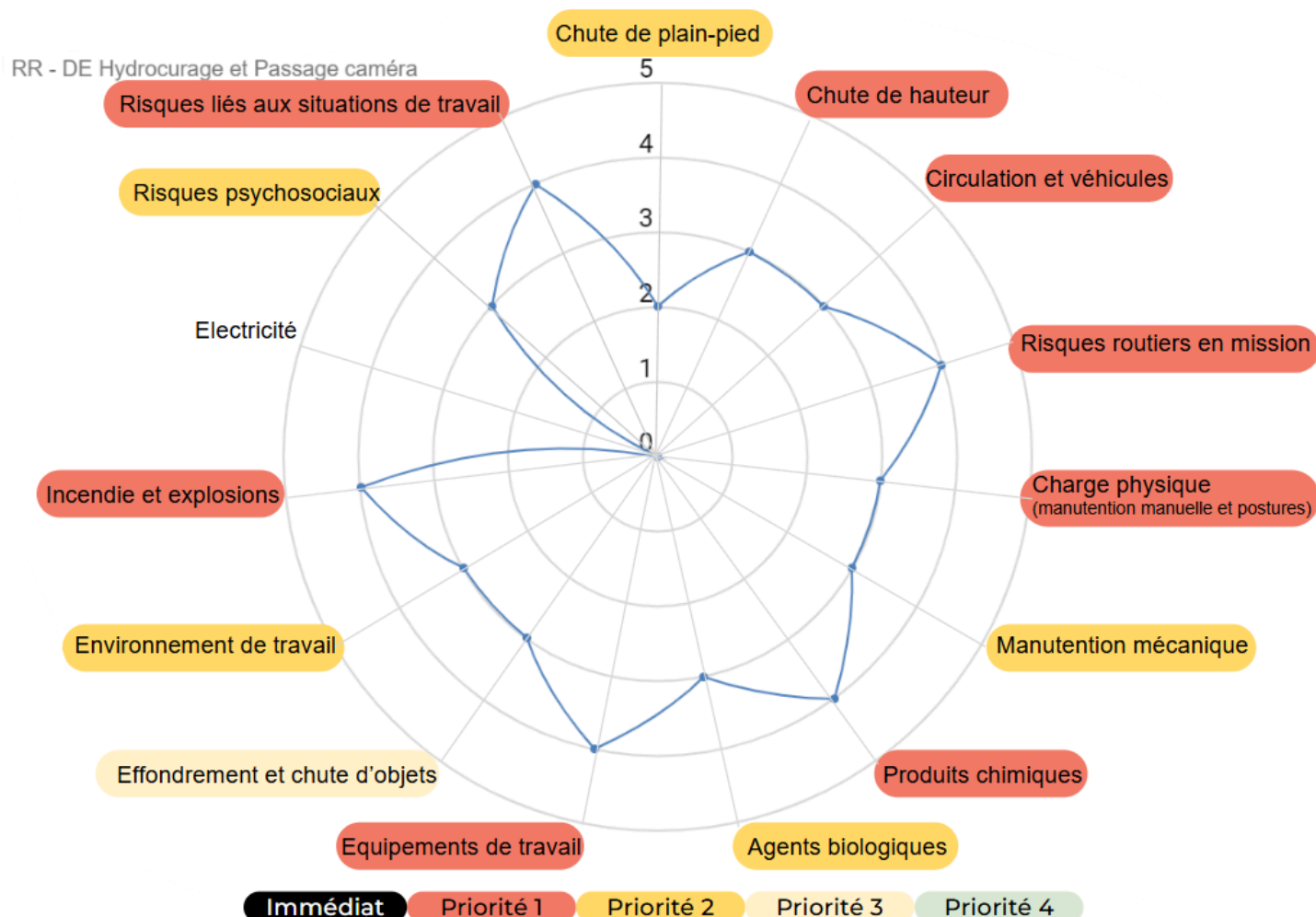
Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (tournée d'ouvrages, réunion, formation...)

Globalement exploitation et maintenance du réseau d'Eau et ou d'assainissement.
Les risques sont associés au type de travaux à réaliser,
aux matériaux (amiante...),
à la méthode utilisée,
à l'emplacement du chantier sur la voirie et le type de voirie

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



Principales situations à risque

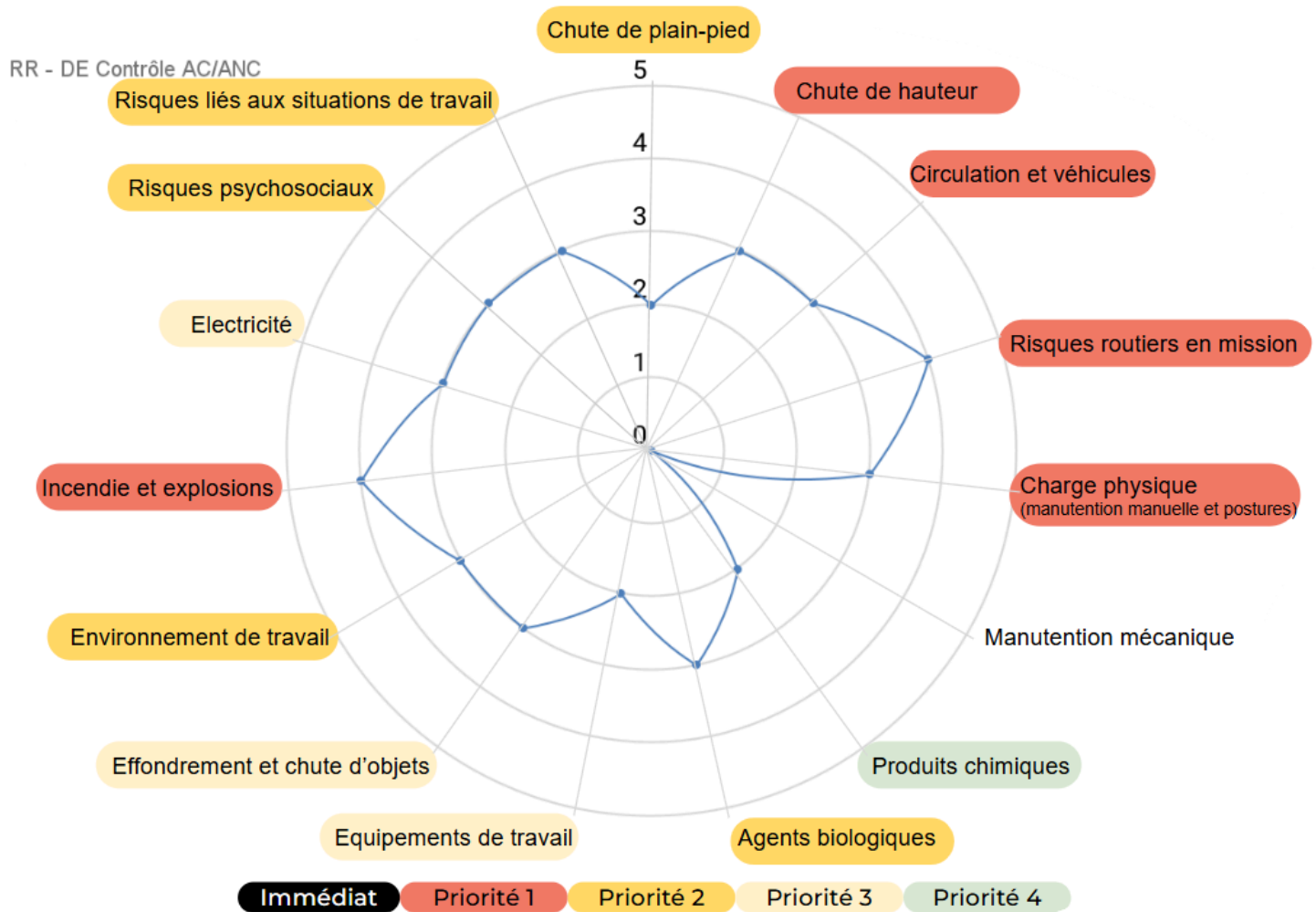
- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (tournée d'ouvrages, réunion, formation...)

Globalement curage et débouchage du réseau d'assainissement.

Les risques sont associés
au type de travaux à réaliser,
aux matériaux (amiante...),
à la méthode utilisée,
à l'emplacement du chantier sur la voirie et le type de voirie

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



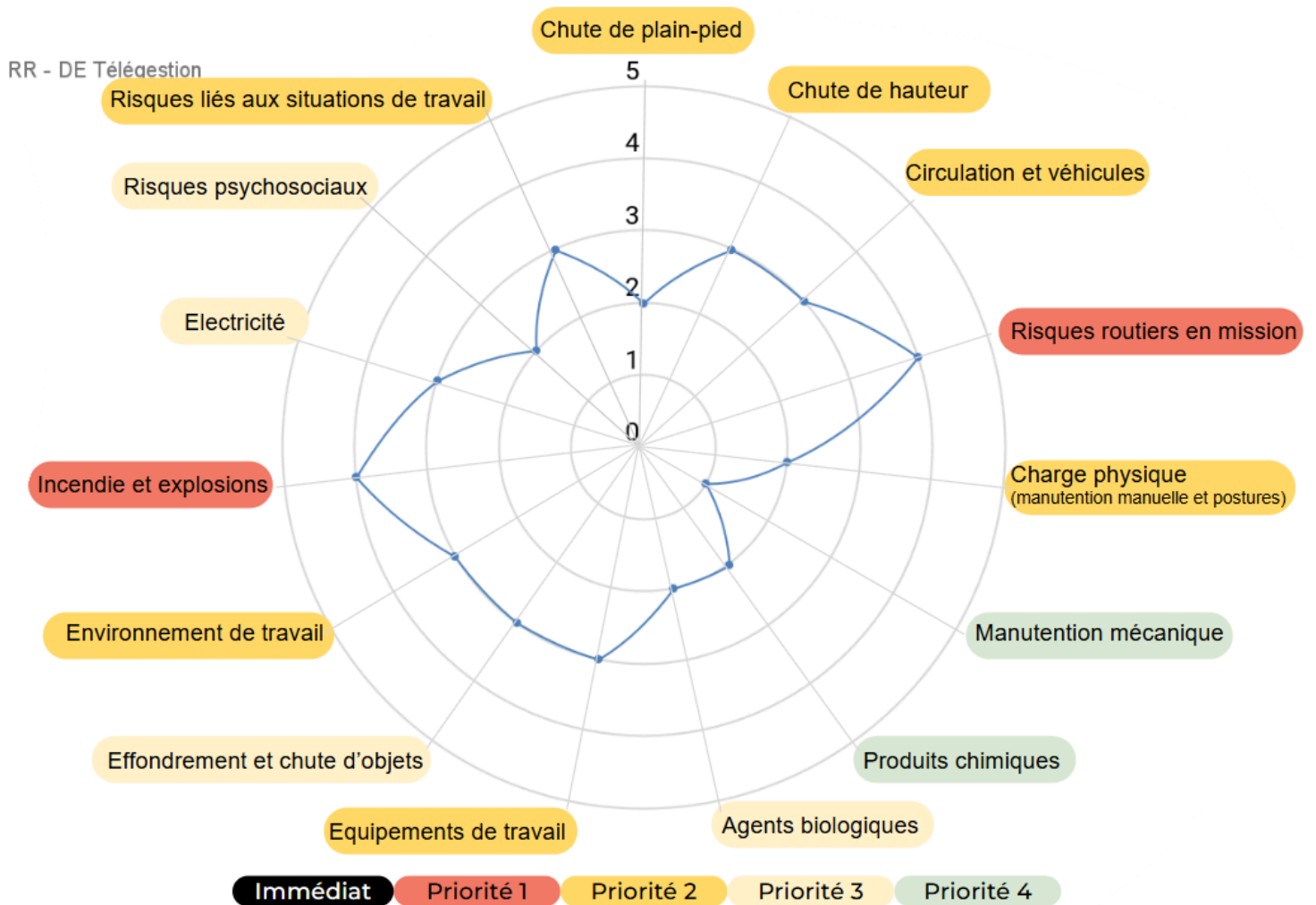
Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (pour rejoindre le site de mission, réunion, formation...)
- Rencontre avec de public, entreprises extérieures..
- Thématique sensible

Les risques liés aux contrôles dépendent des équipements contrôlés, du lieu de contrôle

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (réunion, formation...)

Les risques sont associés au type d'ouvrage, à son état, au processus

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

Eaux de Vienne Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Eaux de Vienne - Direction de L'Eau et des systèmes d'information

		DESI - SQE	DESI - Ressources	DESI - SIG Topographie	DESI - Laboratoire	DESI - SI
Risques de chutes de plain-pied (Situations à risque : Sols glissants (intempéries, boues, produits chimiques,...) sols verglacés, sols enneigés, obstacles dans le cheminement (fils aspirateur, cartons...))	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M1	M1	M1	M1	M1
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4
	Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
	PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P2
Risques de chutes de hauteur	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G2 - AT - de 21j	G1 - soins	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Hebdo + de 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M1	M1	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P4	P4	P3	P3	P3
	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G1 - soins	G2 - AT - de 21j	Non concerné	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h		E3 - Quotidien de 15min à 1h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé		RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M2	M1	M2		M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré		RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3		Eff3
	Vraisemblance	V4	V4	V4		V4
	Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4		FC 4
	PRIORISATION	P2	P3	P2	N/A	P2
Accès à des zones en hauteur ou en profondeur (Situations à risque : utilisation équipement mobile type échelle, escabeau, utilisation équipement fixe non sécurisé...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E1 - Annuel de 1h à 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E2 - Annuel + de 4h	E2 - Mensuel de 15min à 1h
	Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 2 : Modéré
	Moyens de maîtrise	M1	M1	M3	M1	M3
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P3	P2	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DESI - SQE	DESI - Ressources	DESI - SIG Topographie	DESI - Laboratoire	DESI - SI
Risques liés aux circulation de véhicules et engins	Circulation et déplacement en interne (Situations à risque : zone de circulation commune piétons/véhicules, conduite engins de chantier...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G1 - soins	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2	M3
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V3	V3	V3	V3	V3
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	P1
	Circulation et déplacement sur la voie publique (Situations à risque : travail sur ou à coté la chaussée, stationnement avec empiètement sur la chaussée, engins de location non équipés de dispositifs de sécurité...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G4 - IP - AT>90j	Non concerné
		Exposition au risque	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Mensuel +de 4h	
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé	
		Moyens de maîtrise	M3	M2	M2	M3	
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	
		Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2	
		Vraisemblance	V3	V3	V3	V3	
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P2	#N/A
Risques routiers en mission (Situations à risque : conduite véhicule léger, conduite engins, poids lourds et ensemble (remorque), utilisation du téléphone portable, surcharge véhicule...)		Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E1 - Annuel de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 15min à 1h
		Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P1	P1	P1	P2	P2
		Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G1 - soins	G2 - AT - de 21j
Risques liés à la charge physique	Manutention manuelle (Situations à risque : Manutention de charge lourdes tel que bouteille chlore, pilonneuse, caisse à outils, bidons, déchargement et chargement des véhicules sans hayon...)	Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E1 - Annuel de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible
		Moyens de maîtrise	M4	M4	M3	M2	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V4	V4	V4	V4	V4
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P1	P1	P1	P2	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DESI - SQE	DESI - Ressources	DESI - SIG Topographie	DESI - Laboratoire	DESI - SI
Charge physique de travail	Posture de travail (Situations à risque : contraintes posturales prolongées tel que position accroupie, à genoux, allongée, bras au dessus des épaules, statique prolongée, assise prolongée...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	E#3	E#3	E#3	E#3
		Vraisemblance	V4	V4	V4	V4
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P2
Risques liés à la manutention mécanique (Situations à risque : Intervention sur des équipements en mouvement (pompe, clarificateur...), levage de matériel avec un engin non équipé de crochet de transport ou non dédié à la tâche, utilisation de matériels de levage non conformes (élingues déchirés, CMU non adaptés...))		Gravité	G2 - AT - de 21j	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque	E1 - Mensuel - de 15 min			
		Risque initial	RI 1 : Faible			
		Moyens de maîtrise	M2			
		Risque résiduel	RR 1 : Faible			
		Effectif concerné	E#3			
		Vraisemblance	V1			
		Facteur de correction	FC 2			
		PRIORISATION	P4	#N/A	#N/A	#N/A
Risques liés aux produits chimiques (Situations à risque : exposition au gaz, ozone, poussières..., exposition aux produits CMR (amiante, fumées de soudage...), remplacement bouteille de chlore, stockage et manipulation de produits sans EPI, produits non stockés dans des bacs de rétention...)		Gravité	G5 - décès	G2 - AT - de 21j	G1 - soins	G5 - décès
		Exposition au risque	E3 - Quotidien - de 15min	E1 - Annuel - de 15 min	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible	RI 5 : Inacceptable
		Moyens de maîtrise	M2	M3	M3	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	E#3	E#3	E#3	E#3
		Vraisemblance	V2	V2	V2	V2
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P2	P4	P4	P2
Risques liés aux agents biologiques (catégorie 3 et 4 du code du travail) (Situations à risque : contact cutané avec les eaux usées, embruns assainissement, manipulation/intervention sur du matériel souillé, projections lors du nettoyage au karcher, descente dans les poste de relèvement...)		Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G1 - soins	G1 - soins	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E1 - Annuel - de 15 min	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 1 : Faible	RI 2 : Modéré	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maîtrise	M2	M1	M2	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	E#3	E#3	E#3	E#3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P2	P4	P3	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DESI - SQE	DESI - Ressources	DESI - SIG Topographie	DESI - Laboratoire	DESI - SI
Risques liés aux équipements de travail	Machine et outils (Situations risque : utilisation d'outils non sécurisé, inadapté à la tâche à réalisée, utilisation outils sans EPI, machine défectueuse...)	Gravité	G1 - soins	Non concerné	Non concerné	G1 - soins
		Exposition au risque	E2 - Annuel + de 4h		E3 - Hebdo de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 15min à 1h
		Risque initial	RI 1 : Faible		RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible
		Moyens de maîtrise	M1		M2	M1
		Risque résiduel	RR 1 : Faible		RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3		Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V3		V3	V1
		Facteur de correction	FC 3		FC 3	FC 2
		PRIORISATION	P3	#N/A	P3	P4
	Vibrations (Situations à risque : machines-outils tenus à la main : utilisation de la pilonneuse, marteau piqueur, trompe aspiration de manière répétée...)	Gravité	Non concerné	G2 - AT - de 21j	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque		E2 - Mensuel de 1h à 4h		
		Risque initial	#N/A	RI 2 : Modéré		
		Moyens de maîtrise	M1			
		Risque résiduel	#N/A	RR 1 : Faible		
		Effectif concerné	Eff2			
		Vraisemblance	V1			
		Facteur de correction	#N/A	FC 1		
		PRIORISATION	#N/A	P4	#N/A	#N/A
	Bruit (Situations à risque : interventions sur des ouvrages bruyants, engins sans protection...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E1 - Annuel - de 15 min	E2 - Annuel + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Mensuel +de 4h
		Risque initial	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M2	M1	M1	M2
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P4	P4	P4	P3
	Travail sur écran (Situations à risque : fatigue du au travail sur écran sans pause, mauvaise posture à son poste de travail, matériel non adapté...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M1	M1	M1	M1
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P3	P3	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DESI - SQE	DESI - Ressources	DESI - SIG Topographie	DESI - Laboratoire	DESI - SI
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets (Situations à risque : effondrement objet sur un étagère, un rack, objet en cours de manipulation (palan, pont élévateur...), effondrement d'une tranchée...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G1 - soins	G1 - soins
	Exposition au risque	E1 - Mensuel - de 15 min	E1 - Mensuel - de 15 min	E1 - Mensuel - de 15 min	E1 - Annuel - de 15 min	E1 - Annuel - de 15 min
	Risque initial	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible
	Moyens de maitrise	M2	M2	M2	M1	M2
	Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
	Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 1	FC 1	FC 1	FC 1	FC 1
	PRIORISATION	P4	P4	P4	P4	P4
Risques liés à l'environnement de travail	Ambiance climatique (Situations à risque : travail en extérieur par fortes chaleurs et grand froid, travail sous intempéries (neige, verglas, vent fort...))	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E2 - Annuel + de 4h	E2 - Annuel + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 1 : Faible	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M2	M2	M1	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P4	P3
	Eclairage et visibilité (Situations à risque : locaux mal éclairés, intervention avec visibilité réduite en période hivernale matin et soir, interventions en astreintes...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M1	M1	M2	M2
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P4	P4	P3	P3
	Contact avec des animaux vivants (Situations à risque : intervention en présence d'animaux en liberté, intervention à proximité d'animaux d'élevage, intervention avec présence ou à proximité de rat, serpents, guêpes dans les armoires, compteurs... présence de tiques dans les herbes hautes non tondues...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G2 - AT - de 21j	Non concerné
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	
		Moyens de maitrise	M3	M2	M2	
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	
		Vraisemblance	V2	V2	V2	
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	
		PRIORISATION	P3	P3	P3	#N/A

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DESI - SQE	DESI - Ressources	DESI - SIG Topographie	DESI - Laboratoire	DESI - SI
Risques liés à l'environnement de travail	Espaces confinés (Situations à risque : nettoyage château d'eau, bêche au sol, intervention dans les PR...)	Gravité	G5 - décès	Non concerné	Non concerné	G1 - soins	Non concerné
		Exposition au risque	E2 - Annuel + de 4h			E2 - Annuel + de 4h	
		Risque initial	RI 4 : Très élevé			RI 1 : Faible	
		Moyens de maîtrise	M3			M1	
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé			RR 1 : Faible	
		Effectif concerné	Eff1			Eff1	
		Vraisemblance	V1			V1	
		Facteur de correction	FC 1			FC 1	
		PRIORISATION	P3	#N/A	#N/A	P4	#N/A
		Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
	Rayonnements (Situations à risque : intervention sur les CE avec présence antennes opérateurs)	Exposition au risque					
		Risque initial					
		Moyens de maîtrise					
		Risque résiduel					
		Effectif concerné					
		Vraisemblance					
		Facteur de correction					
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Travail à proximité de réseaux sensibles (Situations à risque : Accrochage d'un réseau enterré, accrochage d'un réseau aérien)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque					
		Risque initial					
		Moyens de maîtrise					
		Risque résiduel					
		Effectif concerné					
		Vraisemblance					
		Facteur de correction					
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Travail à proximité de l'eau (Situations à risque : Travail à proximités d'un cours d'eau ou étendue d'eau naturel sans protection, nettoyage clarificateur, travail à proximité d'une lagune, bassin aération...)	Gravité	G4 - IP - AT>90j	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	Non concerné
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E1 - Annuel de 1h à 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	
		Moyens de maîtrise	M2	M4	M2	M2	
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré		
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3	
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2	
		PRIORISATION	P2	P2	P3	#N/A	#N/A
		Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	Non concerné

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DESI - SQE	DESI - Ressources	DESI - SIG Topographie	DESI - Laboratoire	DESI - SI	
Risques d'incendie et d'explosion (Situations à risque : départ incendie cause feu de poubelle suite cigarette mal éteinte, utilisation d'un outil générant des étincelles, défaillance électrique, stockage de produits inflammables non comptables...)	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	
	Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3	M3	
	Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 3 : Elevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1	
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	
	PRIORISATION	P1	P1	P2	P1	P1	
Risques liés à l'électricité (Situations à risque : réalisation de tâches d'ordre électrique : réglage de matériel, réarmement des pompes dans une armoire..., non consignation d'une installation électrique lors d'une recherche de panne, changement et remplacement d'une pompe (inversion des phases)...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	Non concerné	
	Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h		
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré		
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2		
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré		
	Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2	Eff2		
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1		
	Facteur de correction	FC 1	FC 1	FC 1	FC 1		
PRIORISATION	P4	P4	P4	P4	#N/A		
Risques psychosociaux	Agression (Situations à risque : agression verbale par un abonné, riverains , entre agents, agression physique d'un abonné, riverains entre agents...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E1 - Annuel - de 15 min	E1 - Annuel - de 15 min	E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M1	M1	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
	PRIORISATION	P2	P2	P3	P3	P2	
	Organisation de travail (Situations à risque : participation à la gestion de crise, réalisation des astreintes, équipements ou matériel ou logiciel qui fonctionne mal...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M1	M2	M3
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1	V1
Facteur de correction		FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3	
PRIORISATION	P3	P3	P3	P2	P3		

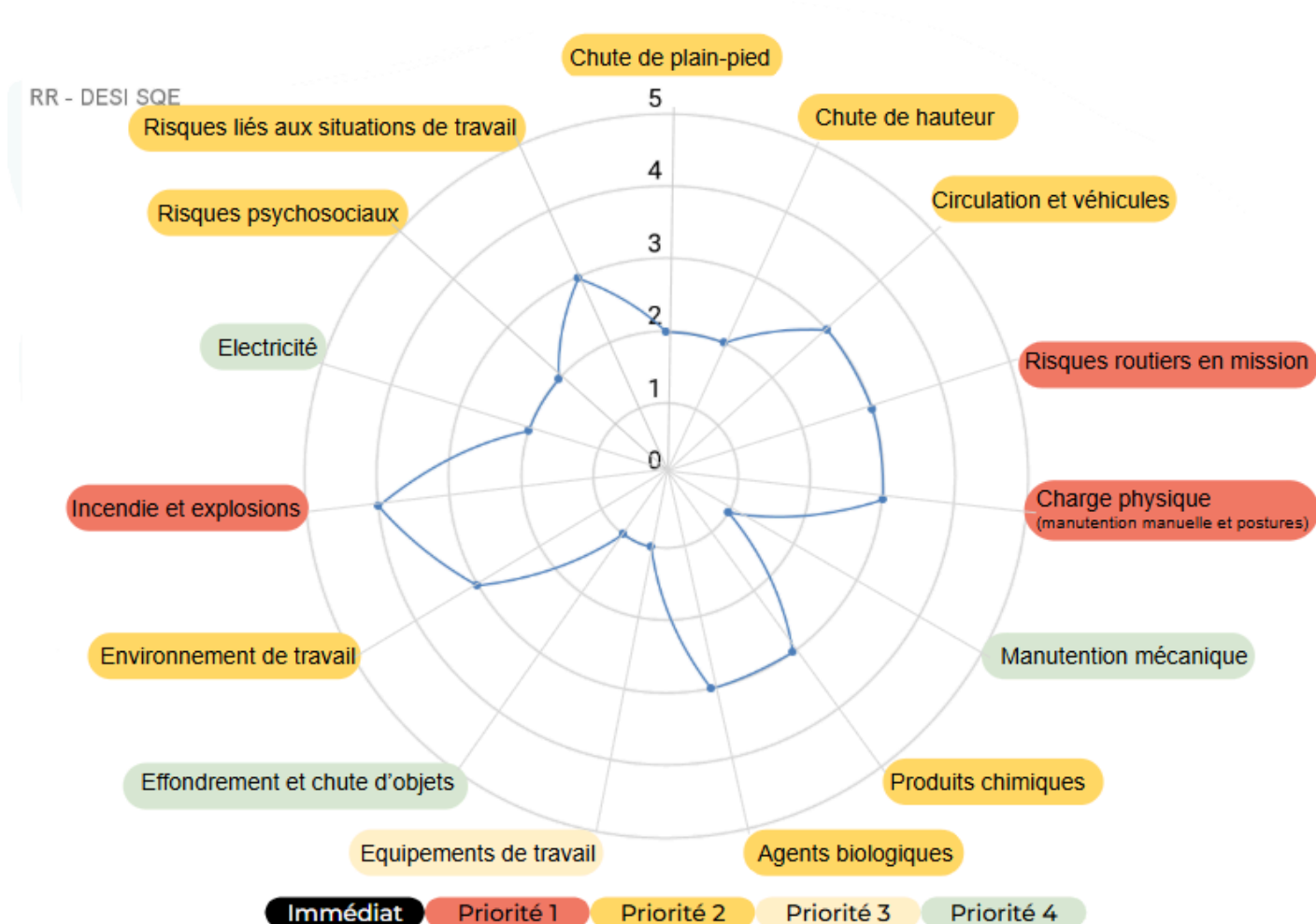
Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DESI - SQE	DESI - Ressources	DESI - SIG Topographie	DESI - Laboratoire	DESI - SI
Risques liés aux situations de travail	Travail isolé (Situations à risque : intervention seul en milieu ordinaire et dangereux, télétravail...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Mensuel +de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 1	FC 1	FC 1	FC 2
		PRIORISATION	P4	P4	P3	P3
		Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
	Travail en astreinte (Situations à risque : intervention seul la nuit, cumul d'heures de travail et d'heures d'interventions d'astreintes...)	Exposition au risque				
		Risque initial				
		Moyens de maîtrise				
		Risque résiduel				
		Effectif concerné				
		Vraisemblance				
		Facteur de correction				
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque				
		Risque initial				
	Co-activité (Situations à risque : Intervention d'entreprise extérieur sur site EDV, intervention autre service syndicat)	Moyens de maîtrise				
		Risque résiduel				
		Effectif concerné				
		Vraisemblance				
		Facteur de correction				
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
		Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3
	Restaurants / Réunions publiques / avec des élus / réunions internes / événements (alcool à disposition) (Situations à risque : consommation excessive d'alcool)	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



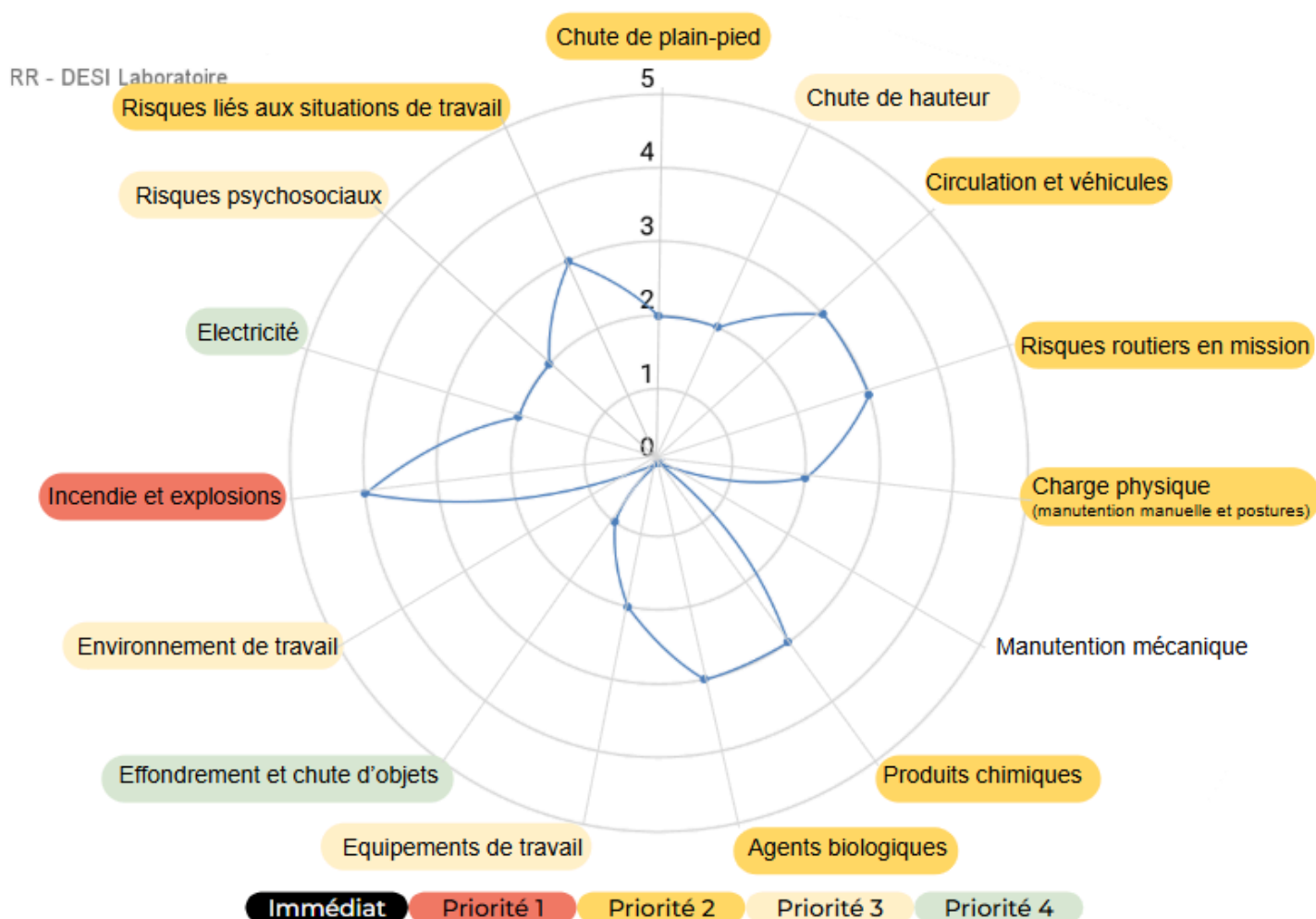
Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (intervention, réunion, formation...)
- Manutention de matériel de prélèvement

Les risques sont associés au type d'ouvrage, à son état, au processus

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



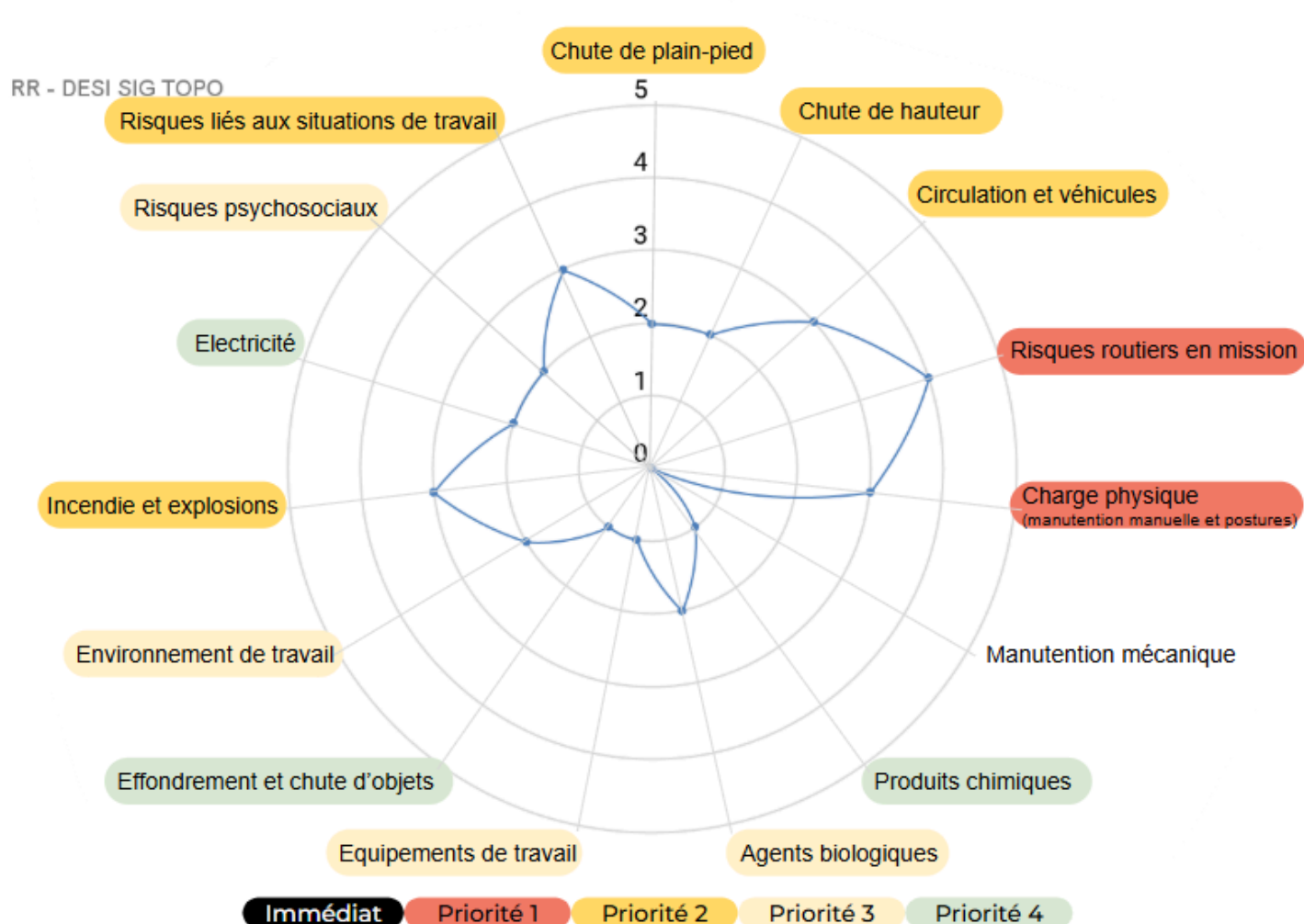
Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (réunion, formation...)

Les risques sont associés au type d'analyse à réaliser (réactifs...)

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

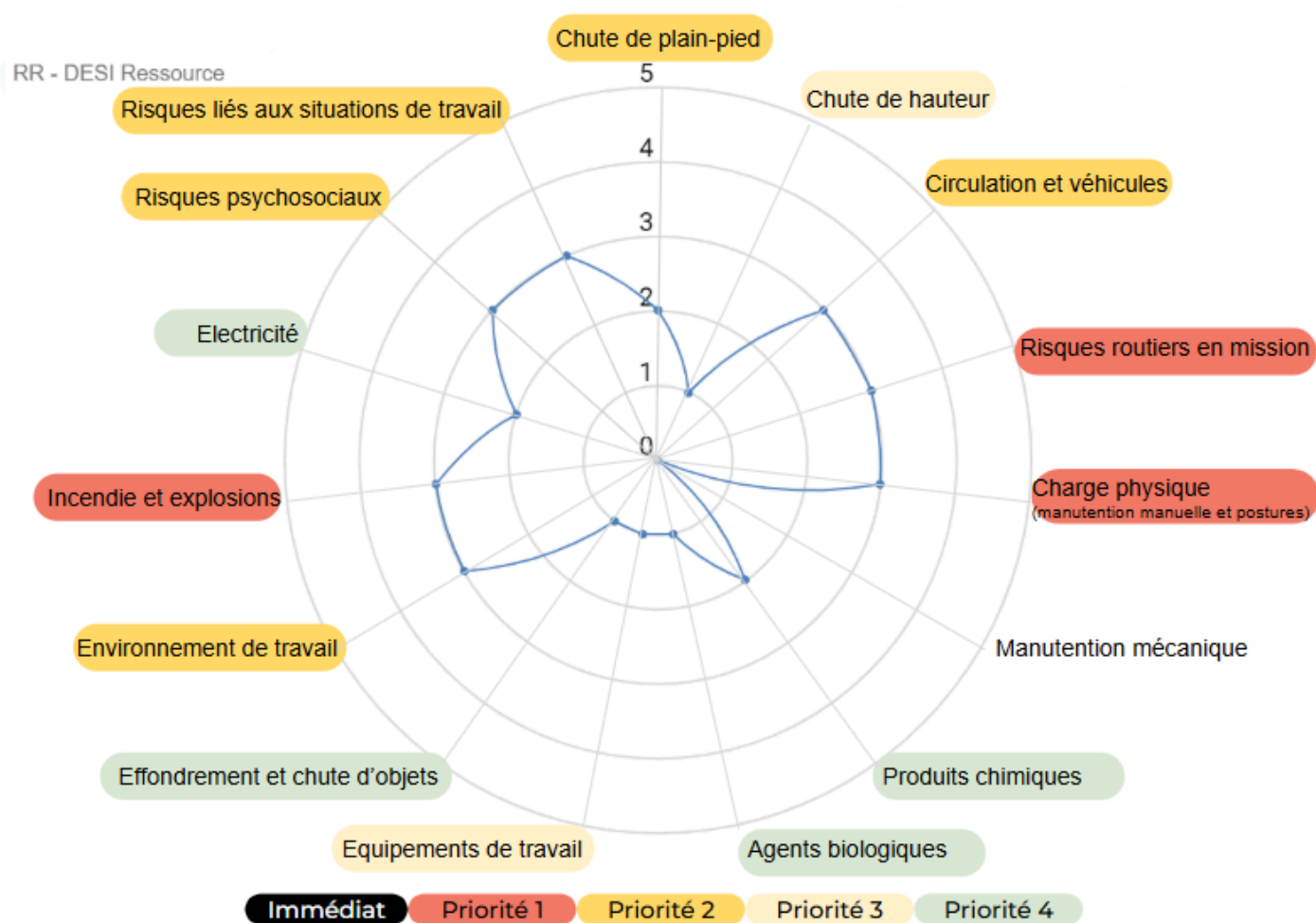


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Circulation en tant que piéton ou conducteur sur la voie publique
- Déplacement de mission (intervention, réunion, formation...)
- Contact avec les abonnés lors des visites sur le terrain
- Manutentions manuelles de diverses plaques

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

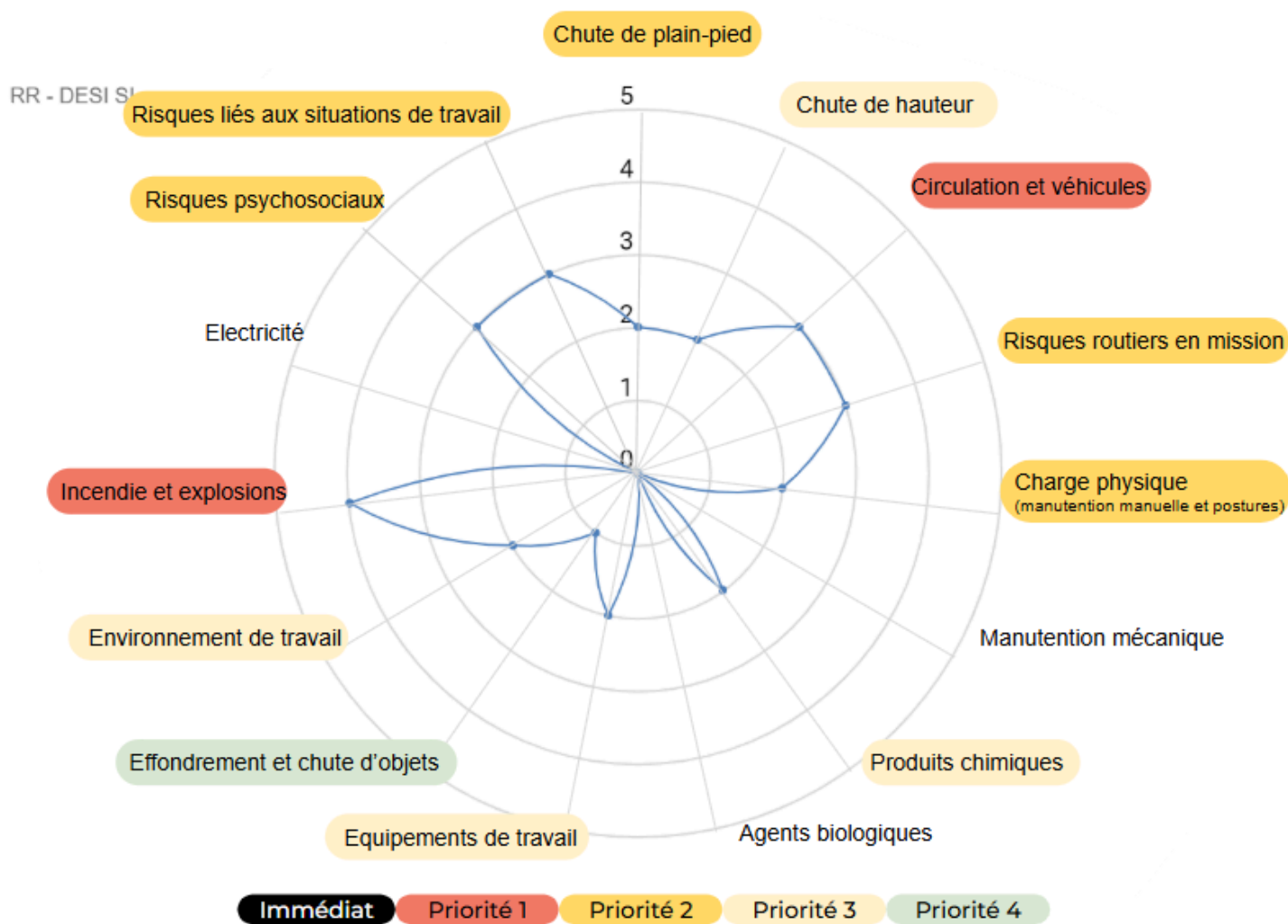


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Circulation en tant que piéton ou conducteur sur la voie publique
- Déplacement de mission (intervention, réunion, formation...)
- Contact avec les agriculteurs du programme
- Organisation de réunions thématique sensible
- Contact avec les abonnés lors des évènements
- Manutentions manuelles diverses (sacs de graines, équipement de communication...)

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (interventions, réunion, formation...)
- Manutention manuelles diverses
- Service support

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



Eaux de Vienne Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Eaux de Vienne - Direction Générale des services

		Administratifs	DGS - COM	DGS - Grands Projets	DGS - CVM
Risques de chutes de plain-pied (Situations à risque : Sols glissants (intempéries, boues, produits chimiques,...) sols verglacés, sols enneigés, obstacles dans le cheminement (fils aspirateur, cartons...))	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maitrise	M1	M1	M1	M1
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V4	V4	V4	V4
	Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
	PRIORISATION	P2	P2	P2	P2
Risques de chutes de hauteur	Parties en élévation (Situations à risque : Châteaux d'eau et bâches mezzanines magasins cabines de camion arrière des véhicules atelier ouvrages en élévation par rapport au niveau du sol...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G5 - décès	G1 - soins
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 4 : Très élevé	RI 1 : Faible
		Moyens de maitrise	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P2	P4
	Parties en dénivellation (Situations à risque : Travail aux abords d'un PR, lagune, prétraitement. Intervention poire, manille...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E1 - Mensuel - de 15 min	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E1 - Mensuel - de 15 min
		Risque initial	RI 1 : Faible	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible
		Moyens de maitrise	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V4	V4	V4
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P3	P2	P3
	Accès à des zones en hauteur ou en profondeur (Situations à risque : utilisation équipement mobile type échelle, escabeau, utilisation équipement fixe non sécurisé...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 15min à 1h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			Administratifs	DGS - COM	DGS - Grands Projets	DGS - CVM
Risques liés aux circulation de véhicules et engins	Circulation et déplacement en interne Situations à risque : zone de circulation commune piétons/véhicules, conduite engins de chantier...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien - de 15min	E3 - Quotidien - de 15min	E3 - Quotidien - de 15min
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maitrise	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V3	V3	V3	V3
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P1	P1	P1	P1
	Circulation et déplacement sur la voie publique (Situations à risque : travail sur ou à coté la chaussée, stationnement avec empiètement sur la chaussée, engins de location non équipés de dispositifs de sécurité...)	Gravité	Non concerné	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque		E2 - Annuel + de 4h	E2 - Annuel + de 4h	E1 - Annuel de 1h à 4h
		Risque initial		RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise		M2	M2	M2
		Risque résiduel		RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné		Eff2	Eff2	Eff2
		Vraisemblance		V3	V3	V3
		Facteur de correction		FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	#N/A	P3	P3	P3
Risques routiers en mission (Situations à risque : conduite véhicule léger, conduite engins, poids lourds et ensemble (remorque), utilisation du téléphone portable, surcharge véhicule...)		Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maitrise	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P2
Risques liés à la charge	Manutention manuelle (Situations à risque : Manutention de charge lourdes tel que bouteille chlore, pilonneuse, caisse à outils, bidons, déchargement et chargement des véhicules sans hayon...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque	E1 - Annuel de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h		
		Risque initial	RI 1 : Faible	RI 2 : Modéré		
		Moyens de maitrise	M2	M2		
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré		
		Effectif concerné	Eff3	Eff3		
		Vraisemblance	V4	V4		
		Facteur de correction	FC 4	FC 4		
		PRIORISATION	P3	P2	#N/A	#N/A

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			Administratifs	DGS - COM	DGS - Grands Projets	DGS - CVM
physique de travail	Posture de travail (Situations à risque : contraintes posturales prolongées tel que position accroupie, à genoux, allongée, bras au dessus des épaules, statique prolongée, assise prolongée...)	Gravité Exposition au risque Risque initial Moyens de maîtrise Risque résiduel Effectif concerné Vraisemblance Facteur de correction PRIORISATION	G2 - AT - de 21j E4 - Quotidien de 1h à 4h RI 3 : Elevé M2 RR 2 : Modéré Eff3 V4 FC 4 P2	G2 - AT - de 21j E4 - Quotidien + de 4h RI 3 : Elevé M2 RR 2 : Modéré Eff3 V4 FC 4 P2	G2 - AT - de 21j E4 - Quotidien + de 4h RI 3 : Elevé M2 RR 2 : Modéré Eff3 V4 FC 4 P2	G2 - AT - de 21j E4 - Quotidien + de 4h RI 3 : Elevé M2 RR 2 : Modéré Eff3 V4 FC 4 P2
Risques liés à la manutention mécanique (Situations à risque : Intervention sur des équipements en mouvement (pompe, clarificateur...), levage de matériel avec un engin non équipé de crochet de transport ou non dédié à la tâche, utilisation de matériels de levage non conformes (élingues déchirés, CMU non adaptés...))		Gravité Exposition au risque Risque initial Moyens de maîtrise Risque résiduel Effectif concerné Vraisemblance Facteur de correction PRIORISATION	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Risques liés aux produits chimiques (Situations à risque : exposition au gaz, ozone, poussières..., exposition aux produits CMR (amiante, fumées de soudage...), remplacement bouteille de chlore, stockage et manipulation de produits sans EPI, produits non stockés dans des bacs de rétention...)		Gravité Exposition au risque Risque initial Moyens de maîtrise Risque résiduel Effectif concerné Vraisemblance Facteur de correction PRIORISATION	G1 - soins E3 - Quotidien de 15min à 1h RI 2 : Modéré M2 RR 2 : Modéré Eff3 V2 FC 2 P3	G3 - ITT - AT<89j E2 - Mensuel de 15min à 1h RI 3 : Elevé M2 RR 2 : Modéré Eff3 V2 FC 2 P3	G3 - ITT - AT<89j E2 - Mensuel de 15min à 1h RI 3 : Elevé M2 RR 2 : Modéré Eff3 V2 FC 2 P3	G1 - soins E3 - Quotidien - de 15min RI 2 : Modéré M2 RR 2 : Modéré Eff3 V2 FC 2 P3
Risques liés aux agents biologiques (catégorie 3 et 4 du code du travail) Situations à risque : contact cutané avec les eaux usées, embruns assainissement, manipulation/intervention sur du matériel souillé, projections lors du nettoyage au karcher, descente dans les poste de relèvement...)		Gravité Exposition au risque Risque initial Moyens de maîtrise Risque résiduel Effectif concerné Vraisemblance Facteur de correction PRIORISATION	Non concerné	G2 - AT - de 21j E3 - Quotidien de 15min à 1h RI 3 : Elevé M2 RR 2 : Modéré Eff3 V1 FC 2 P3	Non concerné	Non concerné

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			Administratifs	DGS - COM	DGS - Grands Projets	DGS - CVM
Risques liés aux équipements de travail	Machine et outils (Situations risque : utilisation d'outils non sécurisé, inadapté à la tâche à réalisée, utilisation outils sans EPI, machine défectueuse...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E2 - Mensuel de 15min à 1h
		Risque initial	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible
		Moyens de maitrise	M1	M1	M1	M1
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P4	P4	P4	P4
	Vibrations (Situations à risque : machines-outils tenus à la main : utilisation de la pilonneuse, marteau piqueur, trompe aspiration de manière répétée...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque				
		Risque initial				
		Moyens de maitrise				
		Risque résiduel				
		Effectif concerné				
		Vraisemblance				
		Facteur de correction				
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Bruit (Situations à risque : interventions sur des ouvrages bruyants, engins sans protection...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E3 - Mensuel + de 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E1 - Annuel de 15min à 1h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible
		Moyens de maitrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P4	P4
	Travail sur écran (Situations à risque : fatigue du au travail sur écran sans pause, mauvaise posture à son poste de travail, matériel non adapté...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M1	M1	M1	M1
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P3	P3	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		Administratifs	DGS - COM	DGS - Grands Projets	DGS - CVM
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets (Situations à risque : effondrement objet sur un étagère, un rack, objet en cours de manipulation (palan, pont élévateur...), effondrement d'une tranchée...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	Non concerné	Non concerné
	Exposition au risque	E1 - Annuel - de 15 min	E2 - Mensuel de 1h à 4h		
	Risque initial	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible		
	Moyens de maîtrise	M2	M2		
	Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible		
	Effectif concerné	Eff2	Eff2		
	Vraisemblance	V1	V1		
	Facteur de correction	FC 1	FC 1		
	PRIORISATION	P4	P4	#N/A	#N/A
Ambiance climatique (Situations à risque : travail en extérieur par fortes chaleurs et grand froid, travail sous intempéries (neige, verglas, vent fort...))	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P4	P4	P4
Eclairage et visibilité (Situations à risque : locaux mal éclairés, intervention avec visibilité réduite en période hivernale matin et soir, interventions en astreintes...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P3	P3	P3
Contact avec des animaux vivants (Situations à risque : intervention en présence d'animaux en liberté, intervention à proximités d'animaux d'élevage, intervention avec présence ou à proximités de rat, serpents, guêpes dans les armoires, compteurs... présence de tiques dans les herbes hautes non tondus...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	G2 - AT - de 21j	Non concerné
	Exposition au risque			E3 - Hebdo de 1h à 4h	
	Risque initial			RI 3 : Elevé	
	Moyens de maîtrise			M2	
	Risque résiduel			RR 2 : Modéré	
	Effectif concerné			Eff3	
	Vraisemblance			V2	
	Facteur de correction			FC 2	
	PRIORISATION	#N/A	#N/A	P3	#N/A

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			Administratifs	DGS - COM	DGS - Grands Projets	DGS - CVM
Risques liés à l'environnement de travail	Espaces confinés (Situations à risque : nettoyage château d'eau, bêche au sol, intervention dans les PR...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque				
		Risque initial				
		Moyens de maîtrise				
		Risque résiduel				
		Effectif concerné				
		Vraisemblance				
		Facteur de correction				
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Rayonnements (Situations à risque : intervention sur les CE avec présence antennes opérateurs)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque				
		Risque initial				
		Moyens de maîtrise				
		Risque résiduel				
		Effectif concerné				
		Vraisemblance				
		Facteur de correction				
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Travail à proximité de réseaux sensibles (Situations à risque : Accrochage d'un réseau enterré, accrochage d'un réseau aérien)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque				
		Risque initial				
		Moyens de maîtrise				
		Risque résiduel				
		Effectif concerné				
		Vraisemblance				
		Facteur de correction				
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Travail à proximité de l'eau (Situations à risque : Travail à proximité d'un cours d'eau ou étendue d'eau naturel sans protection, nettoyage clarificateur, travail à proximité d'une lagune, bassin aération...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	G2 - AT - de 21j E3 - Mensuel +de 4h RI 3 : Elevé M2 RR 2 : Modéré	Non concerné
		Exposition au risque				
		Risque initial				
		Moyens de maîtrise				
		Risque résiduel				
		Effectif concerné				
		Vraisemblance				
		Facteur de correction				
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	P3	#N/A

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		Administratifs	DGS - COM	DGS - Grands Projets	DGS - CVM
Risques d'incendie et d'explosion (Situations à risque : départ incendie cause feu de poubelle suite cigarette mal éteinte, utilisation d'un outil générant des étincelles, défaillance électrique, stockage de produits inflammables non comptables...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable
	Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3
	Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
	PRIORISATION	P1	P1	P1	P1
Risques liés à l'électricité (Situations à risque : réalisation de tâches d'ordre électrique : réglage de matériel, réarmement des pompes dans une armoire..., non consignation d'une installation électrique lors d'une recherche de panne, changement et remplacement d'une pompe (inversion des phases)...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
	Exposition au risque				
	Risque initial				
	Moyens de maîtrise				
	Risque résiduel				
	Effectif concerné				
	Vraisemblance				
	Facteur de correction				
	PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Risques psychosociaux	Agression (Situations à risque : agression verbale par un abonné, riverains, entre agents, agression physique d'un abonné, riverains entre agents...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff2	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 1	FC 3
		PRIORISATION	P2	P3	P2
	Organisation de travail (Situations à risque : participation à la gestion de crise, réalisation des astreintes, équipements ou matériel ou logiciel qui fonctionne mal...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M2
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2	P3

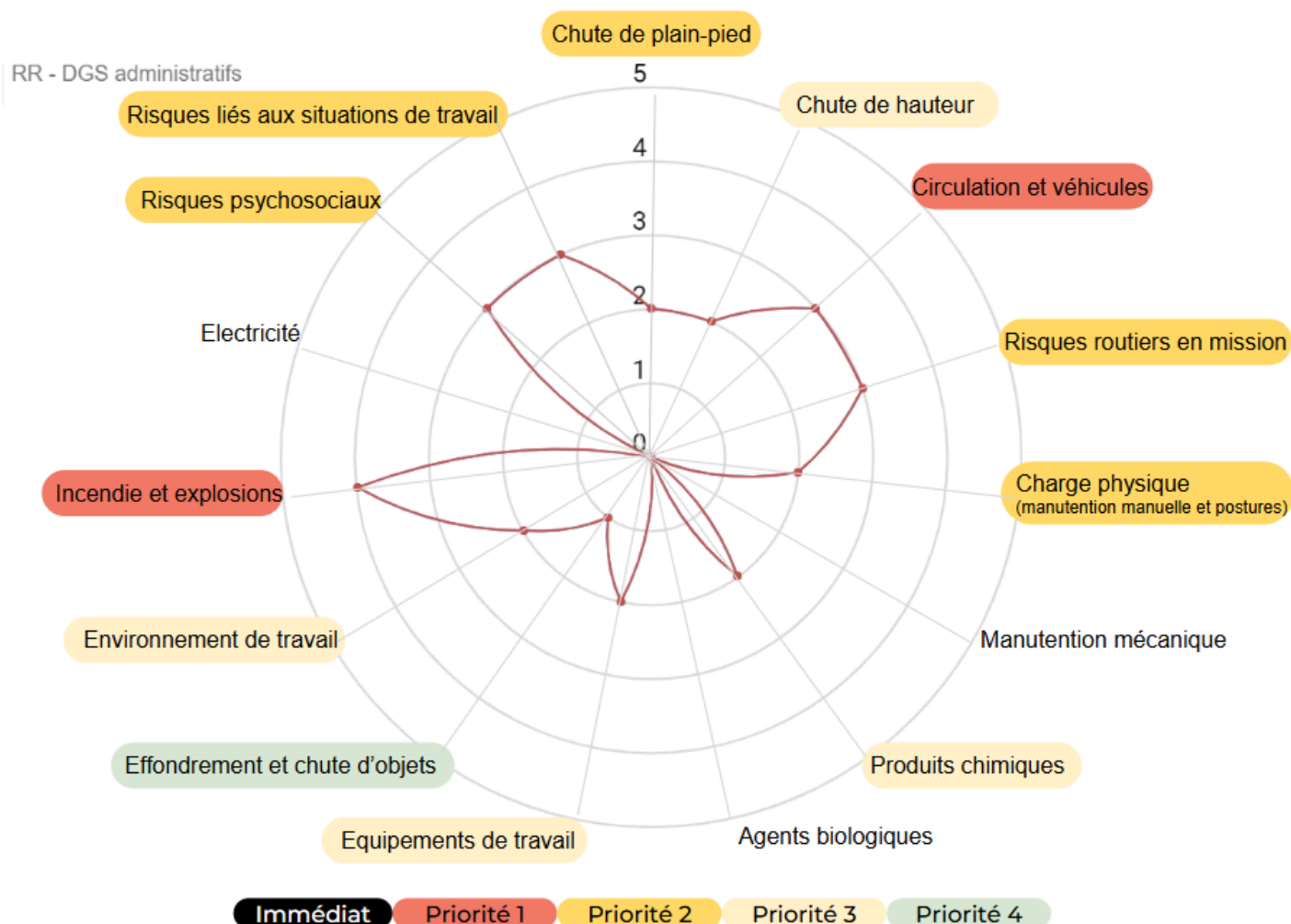
Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			Administratifs	DGS - COM	DGS - Grands Projets	DGS - CVM
Risques liés aux situations de travail	Travail isolé (Situations à risque : intervention seul en milieu ordinaire et dangereux, télétravail...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G1 - soins	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Hebdo + de 4h	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Mensuel +de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff2	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 1	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P4	P3	P3
	Travail en astreinte (Situations à risque : intervention seul la nuit, cumul d'heures de travail et d'heures d'interventions d'astreintes...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque				
		Risque initial				
		Moyens de maîtrise				
		Risque résiduel				
		Effectif concerné				
		Vraisemblance				
		Facteur de correction				
		PRIORISATION	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
	Co-activité (Situations à risque : Intervention d'entreprise extérieur sur site EDV, intervention autre service syndicat)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P3	P3	P3	P3
	Restaurants / Réunions publiques / avec des élus / réunions internes / événements (alcool à disposition) (Situations à risque : consommation excessive d'alcool)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2	P2	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

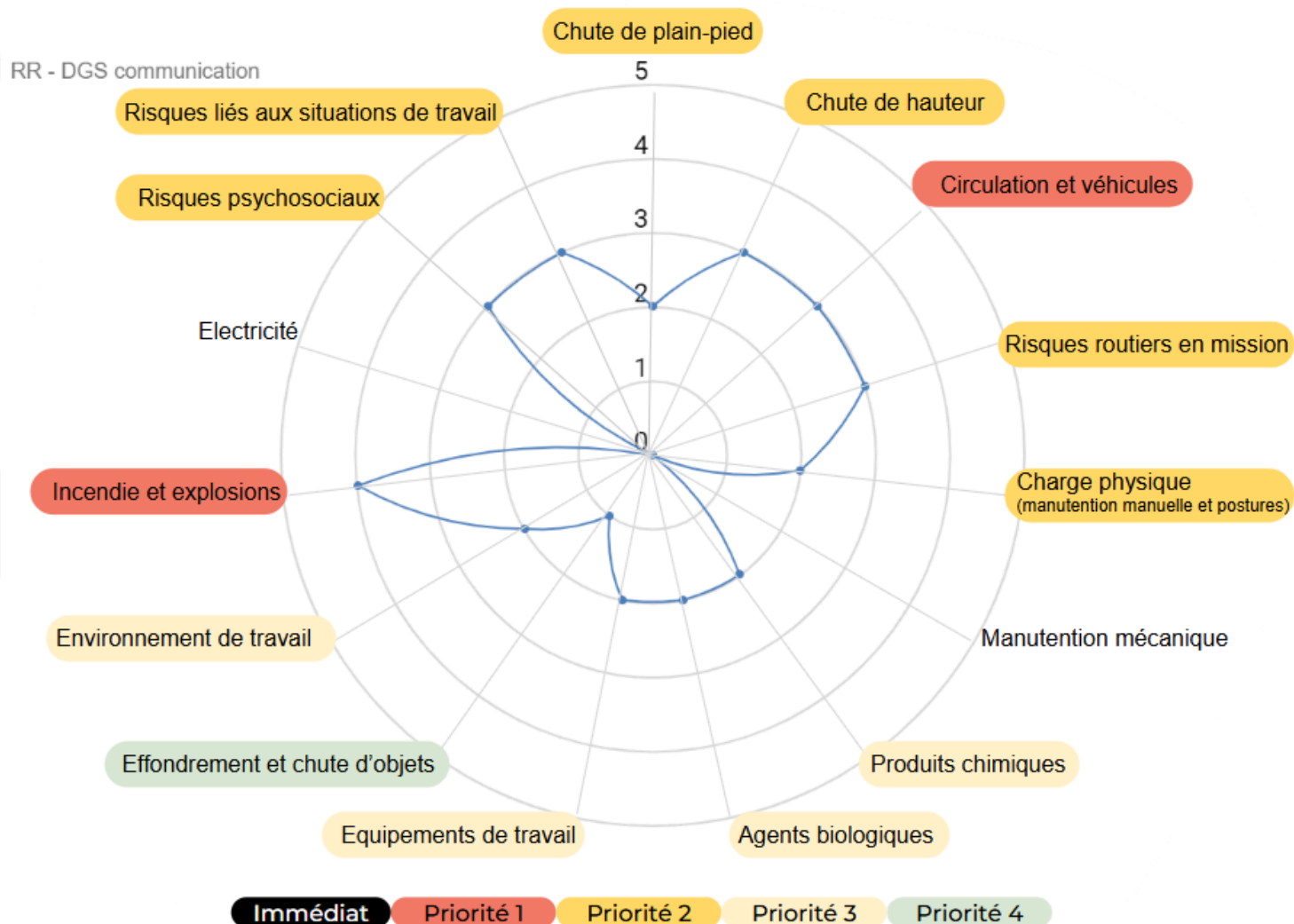


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (réunion, formation...)
- Manutention de cartons de papier (archives, dossier, ramettes...)
- Accueil de public, entreprises extérieures...
-

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

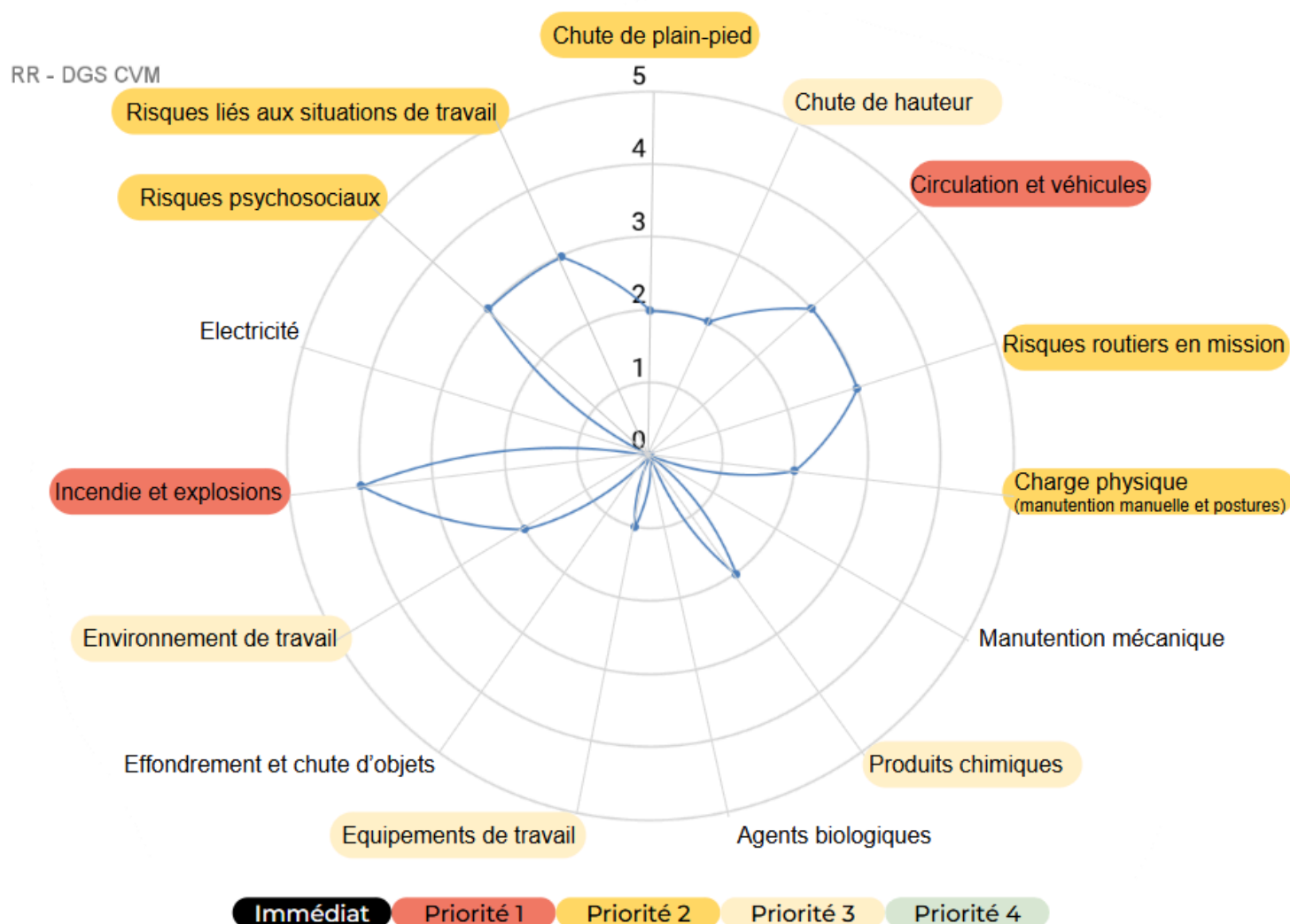


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (réunion, formation...)
- Accompagnement des agents techniques en situation de travail pour des prises de vues
- Accueil de public, entreprises extérieures, journaliste...
- Manutention de cartons, plaquettes, goodies...

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

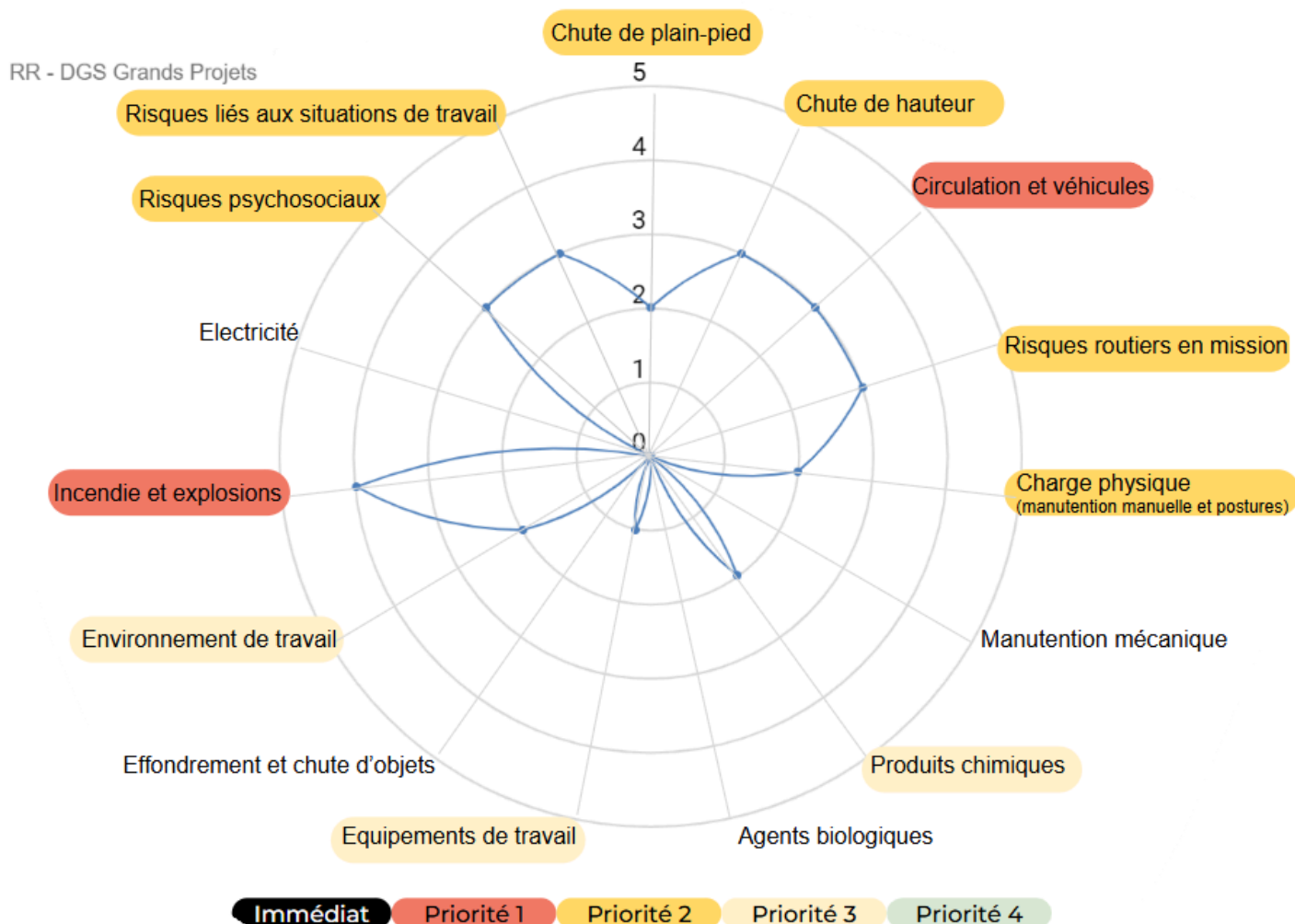


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (réunion, formation...)
- Rencontre avec le public, entreprises extérieures..
- Thématique sensible

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (réunion, formation...)
- Accompagnement des agents techniques
- Organisation de réunions, entreprises extérieures, élus, agents...
- Thématiques sensibles

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

Eaux de Vienne Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Eaux de Vienne - Direction de la Prospective

		DP - Administratif	DP - Ingénierie	DP - Qualité/Prospective
Risques de chutes de plain-pied (Situations à risque : Sols glissants (intempéries, boues, produits chimiques,...) sols verglacés, sols enneigés, obstacles dans le cheminement (fils aspirateur, cartons...))	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maitrise	M1	M1	M1
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V4	V4	V4
	Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4
	PRIORISATION	P2	P2	P2
Risques de chutes de hauteur	Parties en élévation (Situations à risque : Châteaux d'eau et bâches mezzanines magasins cabines de camion arrière des véhicules atelier ouvrages en élévation par rapport au niveau du sol...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	Non concerné
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 5 : Inacceptable
		Moyens de maitrise	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff3	
		Vraisemblance	V1	
		Facteur de correction	FC 2	
		PRIORISATION	P3	P2
	Parties en dénivellation (Situations à risque : Travail aux abords d'un PR, lagune, prétraitement. Intervention poire, manille...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E2 - Mensuel de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V4	V4
		Facteur de correction	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P2	P2
	Accès à des zones en hauteur ou en profondeur (Situations à risque : utilisation équipement mobile type échelle, escabeau, utilisation équipement fixe non sécurisé...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E2 - Mensuel de 1h à 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M3	M3
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DP - Administratif	DP - Ingénierie	DP - Qualité/Prospective
Risques liés aux circulations de véhicules et engins	Circulation et déplacement en interne Situations à risque : zone de circulation commune piétons/véhicules, conduite engins de chantier...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V3	V3	V3
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P1	P1	P1
	Circulation et déplacement sur la voie publique (Situations à risque : travail sur ou à coté la chaussée, stationnement avec empiètement sur la chaussée, engins de location non équipés de dispositifs de sécurité...)	Gravité	Non concerné	G5 - décès	G5 - décès
		Exposition au risque		E4 - Quotidien de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 15min à 1h
		Risque initial		RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maîtrise		M2	M2
		Risque résiduel		RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné		Eff2	Eff2
Risques routiers en mission (Situations à risque : conduite véhicule léger, conduite engins, poids lourds et ensemble (remorque), utilisation du téléphone portable, surcharge véhicule...)		Vraisemblance		V3	V3
		Facteur de correction		FC 2	FC 2
		PRIORISATION		P2	P2
		Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 1h à 4h
		Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 4 : Très élevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1
Risques liés à la charge	Manutention manuelle (Situations à risque : Manutention de charge lourdes tel que bouteille chlore, pilonneuse, caisse à outils, bidons, déchargement et chargement des véhicules sans hayon...)	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P1	P2
		Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E1 - Annuel de 1h à 4h	E2 - Hebdo - de 15 min	E2 - Mensuel de 15min à 1h
		Risque initial	RI 1 : Faible	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V4	V4	V4
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P3	P2	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DP - Administratif	DP - Ingénierie	DP - Qualité/Prospective	
travail	Posture de travail (Situations à risque : contraintes posturales prolongées tel que position accroupie, à genoux, allongée, bras au dessus des épaules, statique prolongée, assise prolongée...)	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V4	V4	V4
		Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P2	P2	P2
Risques liés à la manutention mécanique (Situations à risque : Intervention sur des équipements en mouvement (pompe, clarificateur...), levage de matériel avec un engin non équipé de crochet de transport ou non dédié à la tâche, utilisation de matériels de levage non conformes (élingues déchirés, CMU non adaptés...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	
	Exposition au risque				
	Risque initial				
	Moyens de maîtrise				
	Risque résiduel				
	Effectif concerné				
	Vraisemblance				
	Facteur de correction				
PRIORISATION					
Risques liés aux produits chimiques (Situations à risque : exposition au gaz, ozone, poussières..., exposition aux produits CMR (amiante,fumées de soudage...), remplacement bouteille de chlore, stockage et manipulation deproduits sans EPI, produits non stockés dans des bacs de rétention...)	Gravité	G1 - soins	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	
	Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h	
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	
	Moyens de maîtrise	M2	M2	M2	
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3	
	Vraisemblance	V2	V2	V2	
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2	
PRIORISATION	P3	P3	P3		
"Risques liés aux agents biologiques (catégorie 3 et 4 du code du travail) Situations à risque : contact cutané avec les eaux usées, embruns assainissement, manipulation/intervention sur du matériel souillé, projections lors du nettoyage au karcher, descente dans les poste de relèvement...)"	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	Non concerné	
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E2 - Hebdo - de 15 min		
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré		
	Moyens de maîtrise	M3	M2		
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré		
	Effectif concerné	Eff3	Eff3		
	Vraisemblance	V1	V1		
	Facteur de correction	FC 2	FC 2		
PRIORISATION	P2	P3			

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DP - Administratif	DP - Ingénierie	DP - Qualité/Prospective
Risques liés aux équipements de travail	Machine et outils (Situations risque : utilisation d'outils non sécurisé, inadapté à la tâche à réalisée, utilisation outils sans EPI, machine défectueuse...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E2 - Mensuel de 15min à 1h
		Risque initial	RI 1 : Faible	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible
		Moyens de maîtrise	M1	M1	M1
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2
		Vraisemblance	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 1	FC 1	FC 1
		PRIORISATION	P4	P4	P4
	Vibrations (Situations à risque : machines-outils tenus à la main : utilisation de la pilonneuse, marteau piqueur, trompe aspiration de manière répétée...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque			
		Risque initial			
		Moyens de maîtrise			
		Risque résiduel			
		Effectif concerné			
		Vraisemblance			
		Facteur de correction			
		PRIORISATION			
	Bruit (Situations à risque : interventions sur des ouvrages bruyants, engins sans protection...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P3
	Travail sur écran (Situations à risque : fatigue du au travail sur écran sans pause, mauvaise posture à son poste de travail, matériel non adapté...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M1	M1	M1
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P3	P3	P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DP - Administratif	DP - Ingénierie	DP - Qualité/Prospective
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets (Situations à risque : effondrement objet sur un étagère, un rack, objet en cours de manipulation (palan, pont élévateur...), effondrement d'une tranchée...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
	Exposition au risque	E1 - Annuel - de 15 min	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E1 - Annuel - de 15 min
	Risque initial	RI 1 : Faible	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible
	Moyens de maitrise	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible
	Effectif concerné	Eff2	Eff2	Eff2
	Vraisemblance	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 1	FC 1	FC 1
	PRIORISATION	P4	P4	P4
Ambiance climatique (Situations à risque : travail en extérieur par fortes chaleurs et grand froid, travail sous intempéries (neige, verglas, vent fort...))	Gravité	G1 - soins	G2 - AT - de 21j	G1 - soins
	Exposition au risque	E3 - Quotidien - de 15min	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien + de 4h
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
	Moyens de maitrise	M2	M2	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P3	P3
Eclairage et visibilité (Situations à risque : locaux mal éclairés, intervention avec visibilité réduite en période hivernale matin et soir, interventions en astreintes...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	G1 - soins
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
	Moyens de maitrise	M3	M3	M3
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3
	Vraisemblance	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	P3	P3	P3
vivants (Situations à risque : intervention en présence d'animaux en liberté, intervention à proximités d'animaux d'élevage, intervention avec présence ou à proximités de rat, serpents, guêpes dans les armoires, compteurs... présence de tiques dans les herbes hautes non)	Gravité	Non concerné	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque		E2 - Mensuel de 15min à 1h	E1 - Annuel de 15min à 1h
	Risque initial	#N/A	RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible
	Moyens de maitrise		M2	M2
	Risque résiduel	#N/A	RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible
	Effectif concerné		Eff3	Eff3
	Vraisemblance		V2	V2
	Facteur de correction	#N/A	FC 2	FC 2
	PRIORISATION	#N/A	P3	P4

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DP - Administratif	DP - Ingénierie	DP - Qualité/Prospective
Risques liés à l'environnement de travail	Espaces confinés (Situations à risque : nettoyage château d'eau, bache au sol, intervention dans les PR...)	Gravité	Non concerné	G5 - décès	Non concerné
		Exposition au risque		E2 - Hebdo - de 15 min	
		Risque initial		RI 4 : Très élevé	
		Moyens de maîtrise		M3	
		Risque résiduel		RR 3 : Elevé	
		Effectif concerné		Eff2	
		Vraisemblance		V1	
		Facteur de correction		FC 1	
		PRIORISATION		P3	
	Rayonnements (Situations à risque : intervention sur les CE avec présence antennes opérateurs)	Gravité	Non concerné	G3 - ITT - AT<89j	Non concerné
		Exposition au risque		E3 - Mensuel +de 4h	
		Risque initial		RI 3 : Elevé	
		Moyens de maîtrise		M2	
		Risque résiduel		RR 2 : Modéré	
		Effectif concerné		Eff2	
		Vraisemblance		V1	
		Facteur de correction		FC 1	
		PRIORISATION		P4	
	Travail à proximité de réseaux sensibles (Situations à risque : Accrochage d'un réseau enterré, accrochage d'un réseau aérien)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque			
		Risque initial			
		Moyens de maîtrise			
		Risque résiduel			
		Effectif concerné			
		Vraisemblance			
		Facteur de correction			
		PRIORISATION			
	Travail à proximité de l'eau (Situations à risque : Travail à proximités d'un cours d'eau ou étendue d'eau naturel sans protection, nettoyage clarificateur, travail à proximité d'une lagune, bassin aération...)	Gravité	Non concerné	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque		E2 - Mensuel de 15min à 1h	E1 - Mensuel - de 15 min
		Risque initial		RI 2 : Modéré	RI 1 : Faible
		Moyens de maîtrise		M3	M3
		Risque résiduel		RR 2 : Modéré	RR 1 : Faible
		Effectif concerné		Eff3	Eff3
		Vraisemblance		V1	V1
		Facteur de correction		FC 2	FC 2
		PRIORISATION		P3	P4

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DP - Administratif	DP - Ingénierie	DP - Qualité/Prospective
Risques d'incendie et d'explosion (Situations à risque : départ incendie cause feu de poubelle suite cigarette mal éteinte, utilisation d'un outil générant des étincelles, défaillance électrique, stockage de produits inflammables non comptables...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès	G5 - décès
	Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
	Risque initial	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable
	Moyens de maitrise	M3	M3	M3
	Risque résiduel	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V1	V1	V1
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3
PRIORISATION		P1	P1	P1
Risques liés à l'électricité (Situations à risque : réalisation de tâches d'ordre électrique : réglage de matériel, réarmement des pompes dans une armoire..., non consignation d'une installation électrique lors d'une recherche de panne, changement et remplacement d'une pompe (inversion des phases)...)	Gravité	Non concerné	G2 - AT - de 21j	Non concerné
	Exposition au risque		E2 - Mensuel de 15min à 1h	
	Risque initial		RI 2 : Modéré	
	Moyens de maitrise		M2	
	Risque résiduel		RR 2 : Modéré	
	Effectif concerné		Eff2	
	Vraisemblance		V1	
	Facteur de correction		FC 1	
PRIORISATION			P4	
Risques psychosociaux	Agression (Situations à risque : agression verbale par un abonné, riverains, entre agents, agression physique d'un abonné, riverains entre agents...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E1 - Mensuel - de 15 min
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 1 : Faible
		Moyens de maitrise	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P3
	Organisation de travail (Situations à risque : participation à la gestion de crise, réalisation des astreintes, équipements ou matériel ou logiciel qui fonctionne mal...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Mensuel +de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maitrise	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P3	P3

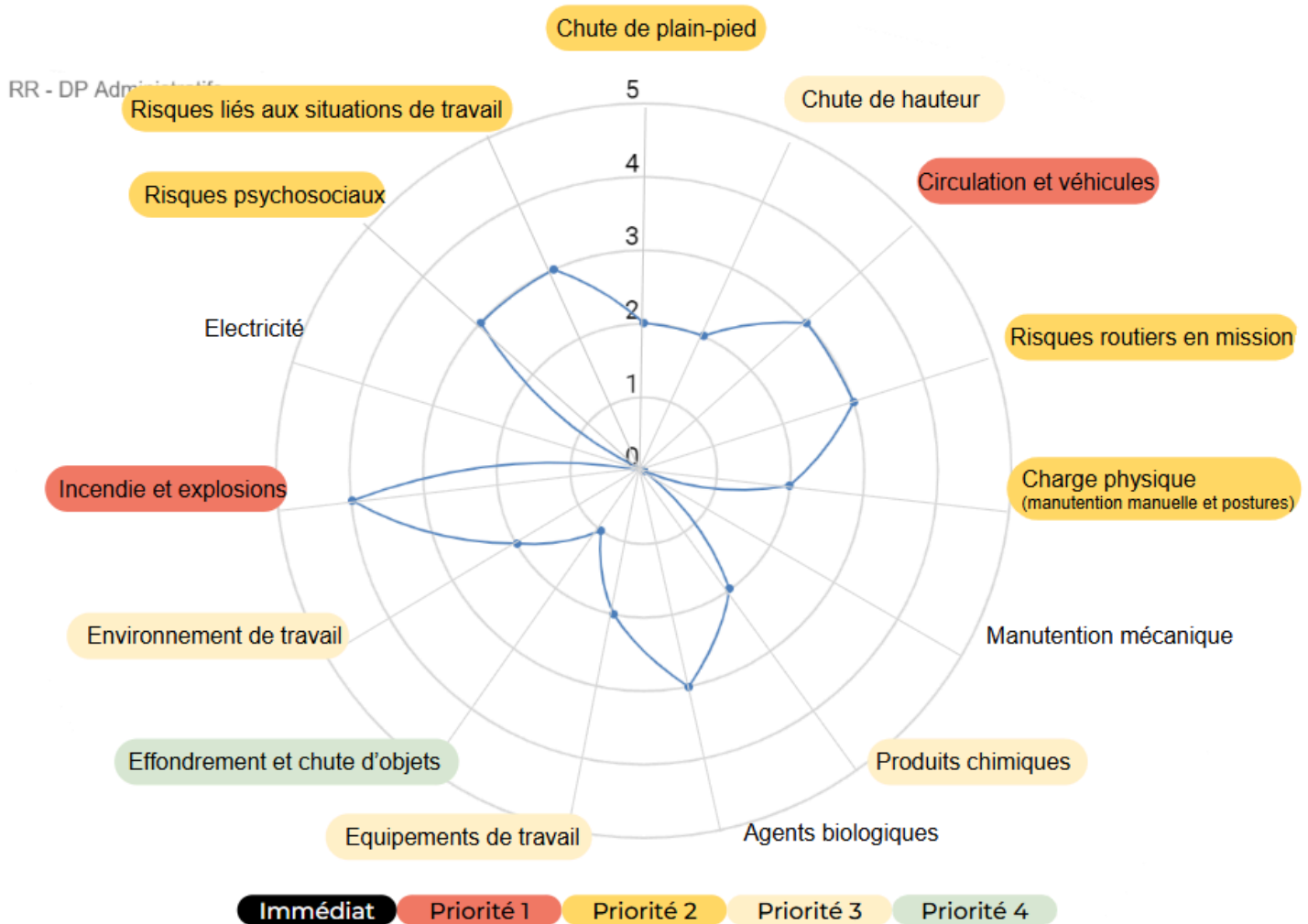
Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DP - Administratif	DP - Ingénierie	DP - Qualité/Prospective
Risques liés aux situations de travail	Travail isolé (Situations à risque : intervention seul en milieu ordinaire et dangereux, télétravail...)	Gravité	G1 - soins	G3 - ITT - AT<89j	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Hebdo + de 4h	E2 - Mensuel de 1h à 4h	E4 - Hebdo + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P2	P3
	Travail en astreinte (Situations à risque : intervention seul la nuit, cumul d'heures de travail et d'heures d'interventions d'astreintes...)	Gravité	Non concerné	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque			
		Risque initial			
		Moyens de maitrise			
		Risque résiduel			
		Effectif concerné			
		Vraisemblance			
		Facteur de correction			
		PRIORISATION			
	Co-activité (Situations à risque : Intervention d'entreprise extérieur sur site EDV, intervention autre service syndicat)	Gravité	G1 - soins	G2 - AT - de 21j	G1 - soins
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E3 - Hebdo de 15min à 1h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M2	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3	P3
	Restaurants / Réunions publiques / avec des élus / réunions internes / événements (alcool à disposition) (Situations à risque : consommation excessive d'alcool)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maitrise	M3	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

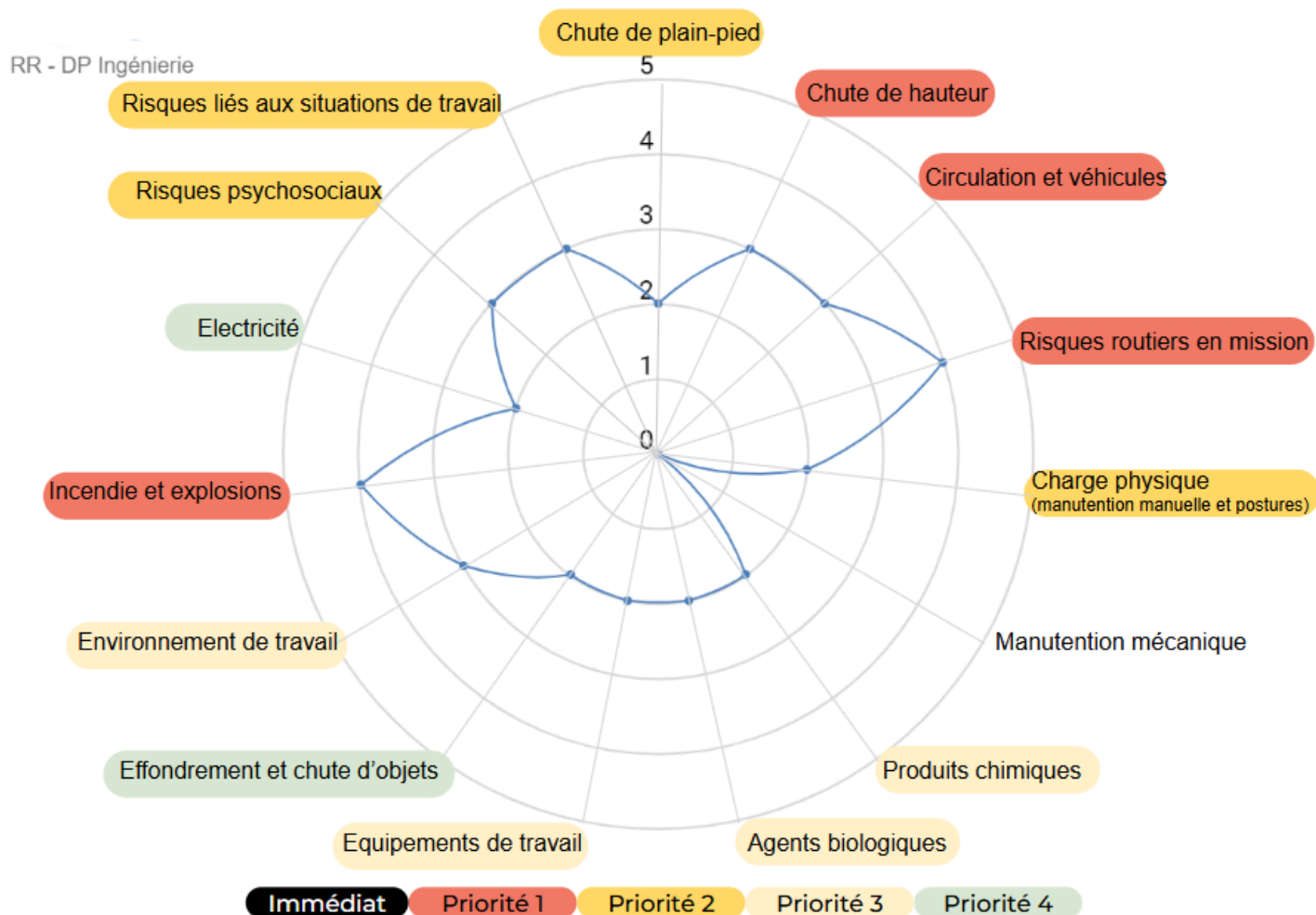


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (réunion, formation...)
- Manutention de cartons de papier (archives, dossier, ramettes...)
- Accueil de public, entreprises extérieures...

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

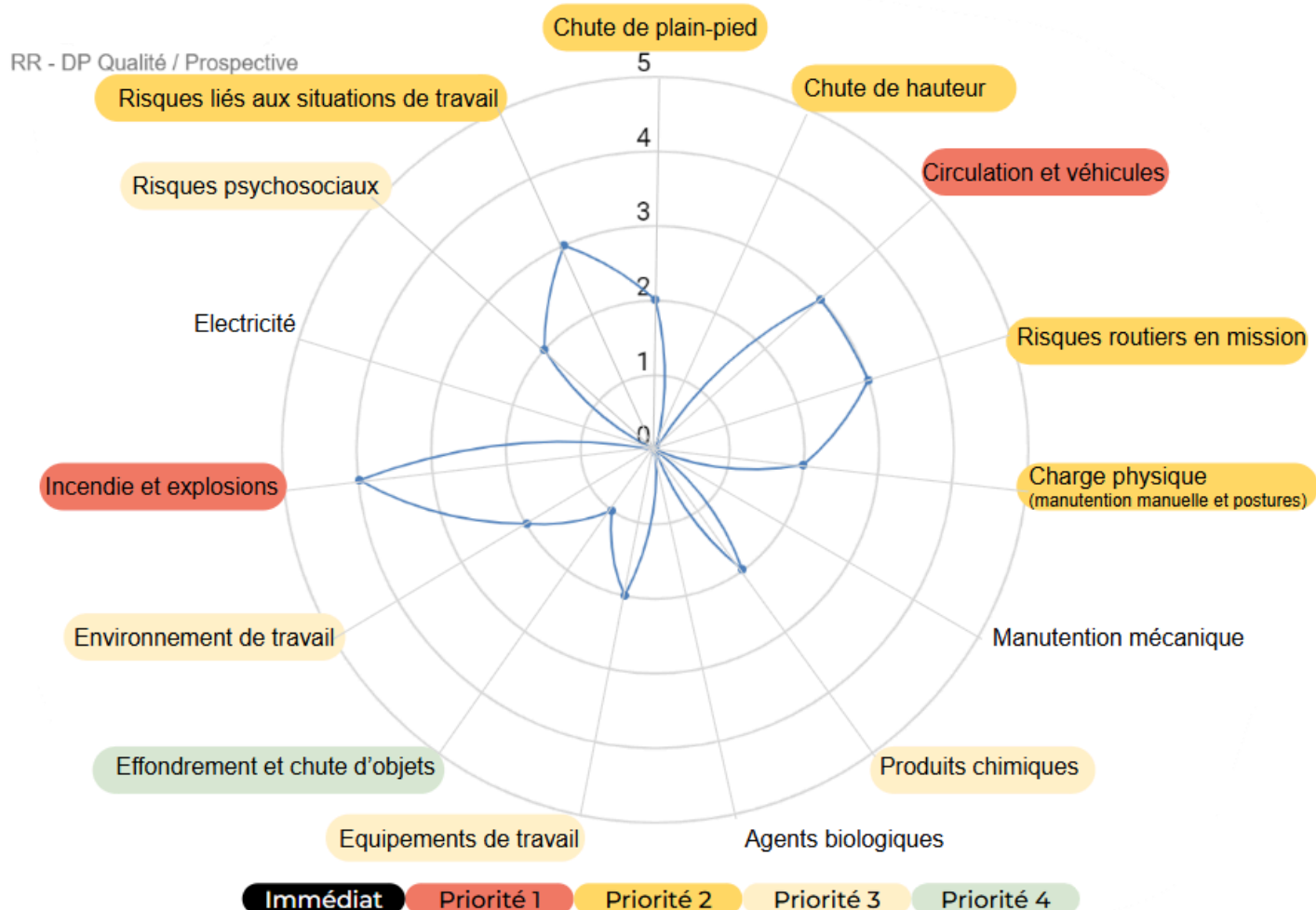


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Circulation en tant que piéton ou conducteur sur la voie publique
- Déplacement de mission (intervention, réunion, formation...)
- Contact avec les entreprises extérieures et les agents EdV
- Organisation de réunions thématique sensible
- Risques associés au type de chantier suivi (réseau, ouvrage), à la phase de chantier,...

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (réunion, formation...)
- Rencontre avec le public, entreprises extérieures, élus..
- Service support

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



Eaux de Vienne Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Eaux de Vienne - Direction des Ressources Humaines

		DRH- Administratifs		DRH - SST
Risques de chutes de plain-pied (Situations à risque : Sols glissants (intempéries, boues, produits chimiques,...) sols verglacés, sols enneigés, obstacles dans le cheminement (fils aspirateur, cartons...))	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
	Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise	M1	M2	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V4	V4	V4
	Facteur de correction	FC 4	FC 4	FC 4
	PRIORISATION	P2	P2	P2
Risques de chutes de hauteur	Parties en élévation (Situations à risque : Châteaux d'eau et bâches mezzanines magasins cabines de camion arrière des véhicules atelier ouvrages en élévation par rapport au niveau du sol...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Mensuel + de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3
	Parties en dénivellation (Situations à risque : Travail aux abords d'un PR, lagune, prétraitement. Intervention poire, manille...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V4	V4
		Facteur de correction	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P2	P2
	Accès à des zones en hauteur ou en profondeur (Situations à risque : utilisation équipement mobile type échelle, escabeau, utilisation équipement fixe non sécurisé...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E2 - Annuel + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M3	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3
Risques liés aux circulation de véhicules et engins	Circulation et déplacement en interne (Situations à risque : zone de circulation commune piétons/véhicules, conduite engins de chantier...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V3	V3
		Facteur de correction	FC 4	FC 4
		PRIORISATION	P1	P1
	Circulation et déplacement sur la voie publique (Situations à risque : travail sur ou à coté la chaussée, stationnement avec empiètement sur la chaussée, engins de location non équipés de dispositifs de sécurité...)	Gravité	Non concerné	G5 - décès
		Exposition au risque		E3 - Quotidien de 15min à 1h
		Risque initial	#N/A	RI 4 : Très élevé
		Moyens de maîtrise		M2
		Risque résiduel	#N/A	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné		Eff2
		Vraisemblance		V3
		Facteur de correction	#N/A	FC 2
		PRIORISATION	#N/A	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

		DRH- Administratifs	DRH - SST
Risques routiers en mission (Situations à risque : conduite véhicule léger, conduite engins, poids lourds et ensemble (remorque), utilisation du téléphone portable, surcharge véhicule...)	Gravité	G5 - décès	G5 - décès
	Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E4 - Hebdo + de 4h
	Risque initial	RI 4 : Très élevé	RI 5 : Inacceptable
	Moyens de maîtrise	M3	M3
	Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 4 : Très élevé
	Effectif concerné	Eff4	Eff4
	Vraisemblance	V1	V1
	Facteur de correction	FC 3	FC 3
PRIORISATION		P2	P1
Risques liés à la charge physique de travail	Manutention manuelle (Situations à risque : Manutention de charge lourdes tel que bouteille chlore, pilonneuse, caisse à outils, bidons, déchargement et chargement des véhicules sans hayon...)	Gravité	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E1 - Annuel de 1h à 4h
		Risque initial	RI 1 : Faible
		Moyens de maîtrise	M2
		Risque résiduel	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3
		Vraisemblance	V4
		Facteur de correction	FC 4
		PRIORISATION	P3
	Posture de travail (Situations à risque : contraintes posturales prolongées tel que position accroupie, à genoux, allongée, bras au dessus des épaules, statique prolongée, assise prolongée...)	Gravité	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3
		Vraisemblance	V4
		Facteur de correction	FC 4
		PRIORISATION	P2
Risques liés à la manutention mécanique (Situations à risque : Intervention sur des équipements en mouvement (pompe, clarificateur...), levage de matériel avec un engin non équipé de crochet de transport ou non dédié à la tâche, utilisation de matériels de levage non conformes (élingues déchirés, CMU non adaptés...)	Gravité	Non concerné	Non concerné
	Exposition au risque		
	Risque initial		
	Moyens de maîtrise		
	Risque résiduel		
	Effectif concerné		
	Vraisemblance		
	Facteur de correction		
	PRIORISATION		
Risques liés aux produits chimiques (Situations à risque : exposition au gaz, ozone, poussières..., exposition aux produits CMR (amiante, fumées de soudage...), remplacement bouteille de chlore, stockage et manipulation de produits sans EPI, produits non stockés dans des bacs de rétention...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins
	Exposition au risque	E3 - Quotidien de 15min à 1h	E3 - Quotidien - de 15min
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
	Moyens de maîtrise	M2	M2
	Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
	Effectif concerné	Eff3	Eff2
	Vraisemblance	V2	V1
	Facteur de correction	FC 2	FC 1
	PRIORISATION	P3	P4
Risques liés aux agents biologiques (catégorie 3 et 4 du code du travail) Situations à risque : contact cutané avec les eaux usées, embruns assainissement, manipulation/intervention sur du matériel souillé, projections lors du nettoyage au karcher, descente dans les poste de relèvement...)	Gravité	Non concerné	G2 - AT - de 21j
	Exposition au risque		E4 - Quotidien + de 4h
	Risque initial		RI 3 : Elevé
	Moyens de maîtrise		M2
	Risque résiduel		RR 2 : Modéré
	Effectif concerné		Eff3
	Vraisemblance		V1
	Facteur de correction		FC 2
	PRIORISATION		P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DRH- Administratifs	DRH - SST
Risques liés aux équipements de travail	Machine et outils (Situations risque : utilisation d'outils non sécurisé, inadapté à la tâche à réalisée, utilisation outils sans EPI, machine défectueuse...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E2 - Mensuel de 15min à 1h	E2 - Mensuel de 15min à 1h
		Risque initial	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible
		Moyens de maitrise	M1	M1
		Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible
		Effectif concerné	Eff3	Eff2
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 1
		PRIORISATION	P4	P4
	Vibrations (Situations à risque : machines-outils tenus à la main : utilisation de la pilonneuse, marteau piqueur, trompe aspiration de manière répétée...)	Gravité	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque		
		Risque initial		
		Moyens de maitrise		
		Risque résiduel		
		Effectif concerné		
		Vraisemblance		
		Facteur de correction		
		PRIORISATION		
	Bruit (Situations à risque : interventions sur des ouvrages bruyants, engins sans protection...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E3 - Mensuel +de 4h	E4 - Hebdo + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maitrise	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3
Travail sur écran (Situations à risque : fatigue du au travail sur écran sans pause, mauvaise posture à son poste de travail, matériel non adapté...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	
	Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h	
	Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré	
	Moyens de maitrise	M1	M1	
	Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	
	Effectif concerné	Eff4	Eff4	
	Vraisemblance	V1	V1	
	Facteur de correction	FC 3	FC 3	
	PRIORISATION	P3	P3	
Risques liés aux effondrements et chutes d'objets (Situations à risque : effondrement objet sur un étagère, un rack, objet en cours de manipulation (palan, pont élévateur...), effondrement d'une tranchée...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins	
	Exposition au risque	E1 - Annuel - de 15 min	E2 - Mensuel de 1h à 4h	
	Risque initial	RI 1 : Faible	RI 1 : Faible	
	Moyens de maitrise	M2	M2	
	Risque résiduel	RR 1 : Faible	RR 1 : Faible	
	Effectif concerné	Eff2	Eff2	
	Vraisemblance	V1	V1	
	Facteur de correction	FC 1	FC 1	
	PRIORISATION	P4	P4	

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DRH- Administratifs	DRH - SST
Risques liés à l'environnement de travail	Ambiance climatique (Situations à risque : travail en extérieur par fortes chaleurs et grand froid, travail sous intempéries (neige, verglas, vent fort...))	Gravité	G1 - soins	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Hebdo + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3
	Eclairage et visibilité (Situations à risque : locaux mal éclairés, intervention avec visibilité réduite en période hivernale matin et soir, interventions en astreintes...)	Gravité	G1 - soins	G1 - soins
		Exposition au risque	E4 - Quotidien + de 4h	E4 - Quotidien + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3
	(Situations à risque : intervention en présence d'animaux en liberté, intervention à proximités d'animaux d'élevage, intervention avec présence ou à proximités de rat, serpents, guêpes dans les armoires, compteurs... présence de tiques...)	Gravité	Non concerné	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque		E4 - Hebdo + de 4h
		Risque initial		RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise		M2
		Risque résiduel		RR 2 : Modéré
		Effectif concerné		Eff3
		Vraisemblance		V2
		Facteur de correction		FC 2
		PRIORISATION		P3
	Espaces confinés (Situations à risque : nettoyage château d'eau, bâche au sol, intervention dans les PR...)	Gravité	Non concerné	G5 - décès
		Exposition au risque		E1 - Annuel de 1h à 4h
		Risque initial		RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise		M3
		Risque résiduel		RR 3 : Elevé
		Effectif concerné		Eff2
		Vraisemblance		V1
		Facteur de correction		FC 1
		PRIORISATION		P3
	Rayonnements (Situations à risque : intervention sur les CE avec présence antennes opérateurs)	Gravité	Non concerné	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque		E1 - Annuel de 1h à 4h
		Risque initial		RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise		M2
		Risque résiduel		RR 2 : Modéré
		Effectif concerné		Eff2
		Vraisemblance		V1
		Facteur de correction		FC 1
		PRIORISATION		P4
	Travail à proximité de réseaux sensibles (Situations à risque : Accrochage d'un réseau enterré, accrochage d'un réseau aérien)	Gravité	Non concerné	G1 - soins
		Exposition au risque		E2 - Annuel + de 4h
		Risque initial		RI 1 : Faible
		Moyens de maîtrise		M2
		Risque résiduel		RR 1 : Faible
		Effectif concerné		Eff2
		Vraisemblance		V1
		Facteur de correction		FC 1
		PRIORISATION		P4
	Travail à proximité de l'eau (Situations à risque : Travail à proximités d'un cours d'eau ou étendue d'eau naturel sans protection, nettoyage clarificateur, travail à proximité d'une lagune, bassin aération...)	Gravité	Non concerné	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque		E3 - Mensuel + de 4h
		Risque initial		RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise		M2
		Risque résiduel		RR 2 : Modéré
		Effectif concerné		Eff3
		Vraisemblance		V1
		Facteur de correction		FC 2
		PRIORISATION		P3

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

			DRH- Administratifs	DRH - SST
Risques d'incendie et d'explosion (Situations à risque : départ incendie cause feu de poubelle suite cigarette mal éteinte, utilisation d'un outil générant des étincelles, défaillance électrique, stockage de produits inflammables non comptables...)	Gravité		G5 - décès	G5 - décès
	Exposition au risque		E4 - Quotidien de 1h à 4h	E4 - Quotidien de 1h à 4h
	Risque initial		RI 5 : Inacceptable	RI 5 : Inacceptable
	Moyens de maîtrise		M3	M3
	Risque résiduel		RR 4 : Très élevé	RR 4 : Très élevé
	Effectif concerné		Eff4	Eff4
	Vraisemblance		V1	V1
	Facteur de correction		FC 3	FC 3
	PRIORISATION		P1	P1
Risques liés à l'électricité (Situations à risque : réalisation de tâches d'ordre électrique : réglage de matériel, réarmement des pompes dans une armoire..., non consignation d'une installation électrique lors d'une recherche de panne, changement et remplacement d'une pompe (inversion des phases)...)	Gravité		Non concerné	Non concerné
	Exposition au risque			
	Risque initial			
	Moyens de maîtrise			
	Risque résiduel			
	Effectif concerné			
	Vraisemblance			
	Facteur de correction			
	PRIORISATION			
Risques psychosociaux	Agression (Situations à risque : agression verbale par un abonné, riverains, entre agents, agression physique d'un abonné, riverains entre agents...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E4 - Quotidien de 1h à 4h	E2 - Annuel + de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff4	Eff2
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 1
		PRIORISATION	P2	P4
	Organisation de travail (Situations à risque : participation à la gestion de crise, réalisation des astreintes, équipements ou matériel ou logiciel qui fonctionne mal...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E3 - Quotidien de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

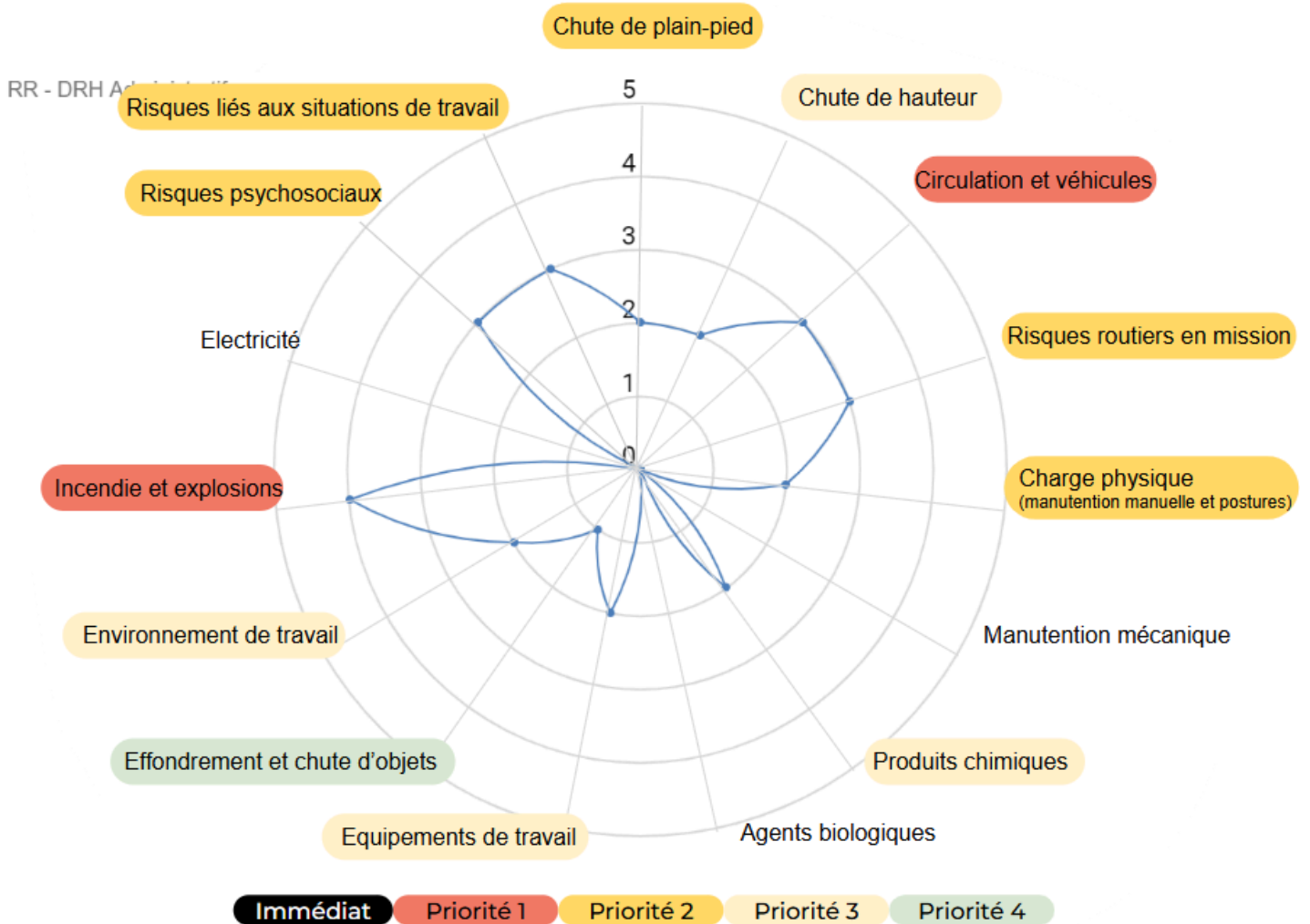
Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

Risques liés aux situations de travail	Travail isolé (Situations à risque : intervention seul en milieu ordinaire et dangereux, télétravail...)	Gravité	G2 - AT - de 21j	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Mensuel +de 4h	E3 - Mensuel +de 4h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff3	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 2	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3
	Travail en astreinte (Situations à risque : intervention seul la nuit, cumul d'heures de travail et d'heures d'interventions d'astreintes...)	Gravité	Non concerné	Non concerné
		Exposition au risque		
		Risque initial		
		Moyens de maîtrise		
		Risque résiduel		
		Effectif concerné		
		Vraisemblance		
		Facteur de correction		
		PRIORISATION		
	Co-activité (Situations à risque : Intervention d'entreprise extérieur sur site EDV, intervention autre service syndicat)	Gravité	G1 - soins	G2 - AT - de 21j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 1h à 4h	E2 - Annuel + de 4h
		Risque initial	RI 2 : Modéré	RI 2 : Modéré
		Moyens de maîtrise	M2	M2
		Risque résiduel	RR 2 : Modéré	RR 2 : Modéré
		Effectif concerné	Eff4	Eff3
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 2
		PRIORISATION	P3	P3
	Restaurants / Réunions publiques / avec des élus / réunions internes / événements (alcool à disposition) (Situations à risque : consommation excessive d'alcool)	Gravité	G3 - ITT - AT<89j	G3 - ITT - AT<89j
		Exposition au risque	E3 - Hebdo de 15min à 1h	E3 - Hebdo de 15min à 1h
		Risque initial	RI 3 : Elevé	RI 3 : Elevé
		Moyens de maîtrise	M3	M3
		Risque résiduel	RR 3 : Elevé	RR 3 : Elevé
		Effectif concerné	Eff4	Eff4
		Vraisemblance	V1	V1
		Facteur de correction	FC 3	FC 3
		PRIORISATION	P2	P2

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

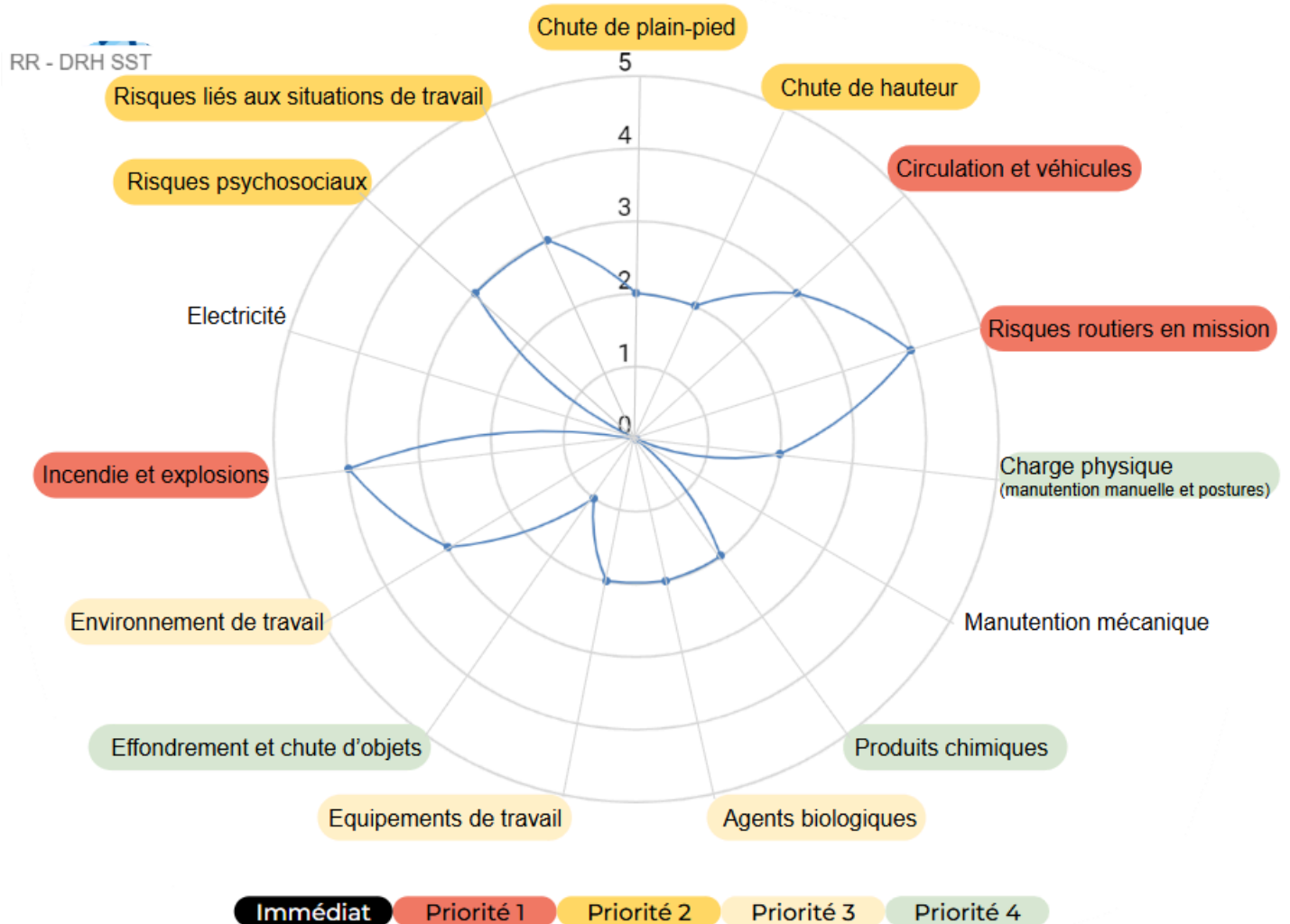


Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (réunion, formation...)
- Rencontre avec le public, prestataires, candidats, agents, élus..
- Service support

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024



Principales situations à risque

- Circulation en tant que piéton, cycliste ou conducteur sur les différents sites EdV
- Déplacement de mission (réunion, formation...)
- Accompagnement des agents techniques en situation de travail pour des audits

Les risques sont directement associés aux situations de travail auditées

Ce programme synthétise les projets priorisés pour l'année 2025 dans le domaine de la Santé et Sécurité au travail en lien avec l'accidentologie Eaux de Vienne et le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Risques Routiers en mission

Origine du projet :

DUERP : Priorité 1

Sinistralité Eaux de Vienne

Enjeux :

Sécurisation des agents lors des déplacements pour l'exercice de leurs missions

Objectif(s) :

Mise en oeuvre d'une formation à destination des conducteurs

ACTEURS

Comité de Pilotage : F3SCT

Contributions internes : Service développement RH, Service Sinistres, Service SST

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

Produits Chimiques

Origine du projet :

DUERP : Priorité 1

Visites sécurité dans les magasins, et ouvrages.

Enjeux :

- Respecter la réglementation
- Sécuriser l'utilisation des produits chimiques
- Sensibiliser les agents à la manipulation des produits chimiques

Objectif(s) :

- Evaluer les moyens de prévention existant concernant l'utilisation des produits chimiques (Du dépotage ou réception du produit, l'utilisation, à l'élimination des emballages...)
- Définir les actions de correction à mettre en oeuvre et les prioriser

ACTEURS

Comité de Pilotage : F3SCT**Chef de Projet :** Hasina DUFOUR**Equipe projet :** À définir**Contributions internes :** Assistants de Prévention / Agents des ouvrages / Resp. management environnement

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

Machines et Outils

Origine du projet :

DUERP : Priorité 1

Accidents Eaux de Vienne :

Plaies en raison d'un rebond de tronçonneuse à disque lors d'une découpe de tuyau

Principales causes identifiées lors des analyses d'accident :

- Absence de formation des agents à l'utilisation des outils dangereux
- Matériel de découpe sans système d'arrêt d'urgence
- Environnement et méthode de découpe favorable au rebond (maintien du tuyau, utilisation du 1/4 sup du disque)

Enjeux :

- Sécurisation des agents dans l'exercice de leurs missions

Objectif(s) :

- Obj1 : Optimiser le processus : choix du(es) bon(s) outils pour le bon matériau et pour le bon environnement de travail
- Obj 2: Etablir des modes opératoires et des fiches sécurité pour les matériels choisis

ACTEURS

Comité de Pilotage : F3SCT / Co-tech

Chef de Projet : Elise RABOUAM

Equipe projet : Anthony BONNET / Nicolas CHASSIN / Romain JUTAND / Erik MACAIGNE / Loïc ROBERT

Contributions internes : GT Canalisateurs et/ou Resp. Réseaux

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

Chutes de hauteur

Origine du projet :

DUERP : Priorité 1

Enjeux :

- Sécurisation des agents dans l'exercice de leurs missions

Objectif(s) :

Diminuer la récurrence des chutes avec dénivellation

RETEX AT des dernières années, Evaluation des marches pieds...

ACTEURS

Comité de Pilotage : F3SCT

Contributions internes : Service SST

Circulation interne

Origine du projet :

DUERP : Priorité 1

Enjeux :

- Sécurisation des agents dans l'exercice de leurs missions

Objectif(s) :

Poursuivre les travaux de sécurisation interne dans les centres

Actions à définir pour les travaux sur voirie

ACTEURS

Comité de Pilotage : F3SCT

Contributions internes : Service SST, Assistants de prévention, Service Patrimoine

Rédacteur(s) : Service SST

Approbateur : F3SCT du 19/11/2024

Incendie / Explosion

Origine du projet :

DUERP : Priorité 1

Enjeux :

- Sécurisation des agents dans l'exercice de leurs missions

Objectif(s) :

Formations : remettre en place les formations guide file, manipulation extincteurs...

Réaliser des exercices d'évacuation

Remettre en place les vérifications réglementaires

ACTEURS

Comité de Pilotage : F3SCT

Pilote de Projet : Anne-Laure VINET

Contributions internes : Resp Service SST, Service SST, Service développement RH, formateurs internes

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_13

Objet : Paiement des reliquats de jours de Compte Épargne Temps des agents du Syndicat

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 19 (76%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude Daviaud	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry THRIPOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUT donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (8) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUT, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale modifié ;

Vu la circulaire ministérielle n°10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

Le Président rappelle que selon le Règlement Intérieur du personnel, les agents du Syndicat peuvent épargner des jours de congés et/ou de RTT dans un Compte Épargne Temps (CET) dont le plafond est fixé à 60 jours. En 2020, en raison des effets de la pandémie de covid-19, ce plafond a été porté à 70 jours maximum. En 2024, en raison de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris, le plafond a été de nouveau et exceptionnellement pour cette année, relevé à 70 jours.

Ces jours épargnés, s'ils ne sont pas pris sous forme de congé, peuvent être convertis en points pour la retraite additionnelle des fonctionnaires, ou bien indemnisés par l'employeur. Dans cette dernière hypothèse, les agents peuvent se faire rémunérer de façon forfaitaire les jours épargnés au-delà des 15 premiers jours, après délibération du Bureau. Les montants bruts du forfait sont de 150€ pour les agents de catégorie A, 100€ pour les agents de catégorie B et 83€ pour les agents de catégorie C.

Cette possibilité semble intéressante pour les agents qui bénéficient ainsi d'un complément de revenus ou de retraite, mais également pour le Syndicat qui dispose alors d'un temps de travail plus important.

Le Président propose de renouveler le dispositif d'indemnisation du reliquat de jours de CET pour l'année 2024, prévu sur l'exercice budgétaire 2025. Il rappelle les montants prévus à cet effet par délibération les années précédentes :

- 50.000€ pour la rémunération des jours de CET 2020,
- 50.000€ pour la rémunération des jours de CET 2021,
- 50.000€ pour la rémunération des jours de CET 2022,
- 55.000€ pour la rémunération des jours de CET 2023.

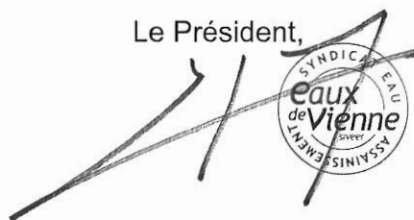
En fonction des demandes qui seront faites par les agents disposant de jours de CET, le nombre maximum de jours pouvant être indemnisé par agent sera arbitré par le Président, en tenant compte des situations particulières impactant le fonctionnement des services (mobilités, départs à la retraite,...) pour lesquels il pourrait être monétisé davantage de jours .

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'allouer un budget pour l'indemnisation ou la transformation en points RAFP des jours de CET de 55.000€ (prévu au budget 2025).
-

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

The block contains a handwritten signature of the President and an official circular stamp. The stamp features the text 'SYNDICAT DES EAUX de Vienne' around the perimeter and 'ASSAINISSEMENT' at the bottom. The signature is written in dark ink over the stamp.

Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_14

Objet : Signature d'une convention tripartite pour l'accompagnement du projet sportif d'un agent d'Eaux de Vienne

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 19 (76%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude Daviaud

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry THRIPOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUD donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (8) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 11 du bureau du 15 mai 2018 permettant la signature d'une convention tripartite d'aide au sportif Geoffrey Wersy pour les années 2018 à 2020,

Vu la délibération n° 2 du bureau du 13 décembre 2022 permettant la signature d'une convention tripartite pour l'accompagnement du projet sportif "JO Paris 2024" de Geoffrey WERSY pour les années 2022 à 2024,

La dernière convention pluriannuelle tripartite conclue entre Geoffrey WERSY, la fédération française de triathlon et Eaux de Vienne - Siveer couvrait la période 2022-2024, en vue de sa qualification aux jeux paralympiques de Paris.

Elle définit les conditions dans lesquelles Eaux de Vienne - Siveer, dans le cadre de sa politique sportive, souhaite aider Geoffrey WERSY dont les résultats sportifs valorisent l'image du syndicat. Cette convention prévoit l'attribution d'une aide financière et lui octroie des jours d'autorisation d'absence pour la bonne préparation des compétitions auxquelles Geoffrey WERSY est inscrit, ainsi qu'un temps partiel sur une partie de l'année pour faciliter ses entraînements quotidiens.

Dans cette même dynamique, et dans la mesure où Geoffrey WERSY s'engage à préparer les jeux paralympiques de 2028 en participant aux stages de l'équipe de France et aux compétitions régionales, nationales et internationales, le Président propose de contractualiser jusqu'en 2028 les besoins pour mettre en œuvre le projet JO 2028 de Geoffrey WERSY :

- Une organisation de son temps de travail, avec un planning hebdomadaire adapté, fixé à 4 demies journées de travail par semaine. Ce temps de travail aménagé d'une durée de 9 mois maximum débute en janvier et se termine juste après la dernière compétition de l'année (généralement en octobre). La charge des entraînements étant croissante à mesure que les JO se rapprochent, une nouvelle adaptation du temps de travail sera proposée en conséquence. Un planning prévisionnel annuel fait l'objet d'une annexe à la convention ;
- Des jours d'autorisation d'absence pour la préparation des compétitions en sus du cadre réglementaire Eaux de Vienne - Siveer, en fonction du planning sportif annuel, soit 30 jours annuels estimés. Ces autorisations d'absence comprennent les déplacements selon le lieu de compétition et des journées de récupération post-épreuve ;
- La définition de la période de régénération, qui est la période de travail à temps plein (minimum 3 mois).

En contrepartie Geoffrey WERSY s'engage à participer, en fonction de ses disponibilités, aux événements ou manifestations organisés par Eaux de Vienne - Siveer et à en promouvoir son image, notamment par le port du logo Eaux de Vienne - Siveer sur ses équipements. Les modalités d'impression du logo Eaux de Vienne - Siveer seront prises en charge par le Syndicat.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver le projet de convention 2025-2028, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, et qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Eaux de Vienne - Siveer dans le cadre de sa politique sportive, souhaite aider Geoffrey WERSY dont les résultats sportifs valorisent l'image du syndicat, jusqu'aux JO de Los Angeles en 2028 ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention tripartite, avec le fédération française de triathlon et l'agent concerné, Geoffrey WERSY, ainsi que les actes qui en découlent,



- d'octroyer à Geoffrey WERSY des jours d'autorisation d'absences pour la bonne préparation des compétitions auxquelles il est inscrit et un temps partiel sur une période d'entraînement quotidien pour la durée de la convention dont le planning annuel fait l'objet d'une annexe à la présente convention ;
- de lui attribuer annuellement une subvention de 5.000 € pour la durée de la convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT Eau de Vienne' and 'SAINT-EMMENT' around the perimeter, with 'Vienne' in the center. The signature is a large, stylized 'W' or similar character.

- ☐ vu par la direction du service instructeur
- ☐ Vu par le Responsable du service Achats/Marchés Publics (s)
- ☐ Vu par le Directeur DAFIC
- ☐ Vu par le DGS

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le

ID : 086-200049104-20250121-B202515MPEPI-DE



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 21 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_15

Objet : Fourniture de vêtement de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle (EPI)

Date de la convocation : 13/01/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 2

Nombre de droits de vote : 19 (76%)

Secrétaire de séance : Patrick CHARRIER

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude Daviaud	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Thierry THRIPOSE

En visioconférence (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas REVEILLAUT donne pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD donne pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Absents excusés (8) :

Madame Pascale GUITTET, Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Claude SERGENT, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAUT, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Messieurs Jean-Luc NANOT, Lucas POISSON, Yann HUNEAU, Olivier HOUSSIN, Pascal LEVAVASSEUR, Bruno ALAPETITE, Mesdames Mélanie ELIE, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Séverine BEILLARD, Emilie JOUVRAY

Le Président propose aux membres du Bureau :

- La fourniture de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle (EPI), pour 4 ans.
- L'adoption du projet et définition de la procédure de consultation

Le Président informe les membres du Bureau que les marchés conclus en 2021 pour la fourniture de vêtements de travail, de chaussures et d'EPI se terminent au 31 Mars 2025.

Les montants consommés annuellement lors de l'exécution de ces marchés sont les suivants :

- 2021 : environ 120 000€
- 2022 : environ 125 000€
- 2023 : environ 125 000€
- 2024 : environ 125 000€

Afin de doter les agents de ces équipements, tels que définis en F3SCT et au vu du nombre d'agents du syndicat aujourd'hui, pour les années à venir, il est proposé de lancer une nouvelle consultation en appel d'offre ouvert en application des articles R.2124-2-1° et R.2161-2 à R.2161-5, pour aboutir à six accords-cadres à bons de commande pour une période ferme d'un an, avec la possibilité de trois reconductions d'un an chacune, pour un des montants estimés maximum annuels de 226 000 € HT, soit un montant maximum estimé de 904 000 € HT pour la totalité du marché, réparti ainsi qu'il suit par lot :

Lots	Montant maximum par période	Montant maximum pour la durée totale des marchés
Lot 1 - Vêtements de travail	90 000,00 € HT	360 000,00 € HT
Lot 2 - Chaussures	30 000,00 € HT	120 000,00 € HT
Lot 3 - Divers Équipements de protection individuelle et consommables	60 000,00 € HT	240 000,00 € HT
Lot 4 : Protections respiratoires ventilation assistée	20 000,00 € HT	80 000,00 € HT
Lot 5 : EPI travail en hauteur	20 000,00 € HT	80 000,00 € HT
Lot 6 : Protections auditives de type bouchons moulés	6 000,00 € HT	24 000,00 € HT
Total	226 000,00 € HT	904 000,00€ HT

L'augmentation des montants alloués aux différents lots s'explique par l'ajout de plusieurs éléments nouveaux importants qui sont :

- Remise en place de la gamme haute visibilité en bas;
- Remplacement des harnais anti-chute par des harnais plus adaptés au travail en suspension;
- Remplacement des masques destinés au travail sur l'amiante;
- Poursuite du déploiement des bouchons d'oreilles moulés pour les métiers soumis au risque bruit (hydrocureurs, exploitants réseaux, exploitants de certains ouvrages (après mesure de bruit).

L'allotissement des EPI permettrait d'avoir des propositions techniques de meilleure qualité pour les EPI sur les risques spécifiques (travail en hauteur, protection respiratoire à ventilation assistée...)

Pour information, il ne paraît pas judicieux de passer par des centrales d'achat compte tenu du fait :

- qu'il s'agit du renouvellement de marchés existants;
- que les vêtements de travail sont achetés et non loués;
- qu'il existe des demandes spécifiques d'EPI propres aux métiers d'Eaux de Vienne.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'accepter la passation de ces marchés de fournitures de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle, destinés au personnel, dans la limite des montants énoncés ci-dessus ;
- de valider l'allotissement indiqué ci-dessus ;
- de prendre acte du lancement d'une consultation selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert qui aboutira à la passation de ces marchés, en application des articles R 2124-2-1°, R 2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique;
- d'autoriser le Président à signer les marchés de fournitures de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle, et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les modifications éventuelles, dans la limite de 10% du montant des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

